

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Table des matières

Organigramme	1
Rapport moral de la présidente	1
Rapport du Siège	5
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	10
1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert	11
2- L'activité	13
2-1- L'activité du S.E.M.O Départemental	13
2-2- L'activité par type de mesure	15
2-3- L'activité par territoire	15
2-4- L'activité par âge	16
2-5- La durée de nos interventions	17
2-6- Vers la fin de la mesure	17
3- Les modalités de notre intervention :	20
4- En bref, ce que nous voulons retenir en 2023	24
Le service de prévention spécialisée	25
1-Un mode d'intervention innovant Depuis plus de 70 ans	26
2- Le travail de rue	27
3- Quelques chiffres	28
4- Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif	31
5-Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne de Digne	32
6-Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque	36
7-L'intervention du psychologue au sein du service de prévention spécialisée	40
8- Les perspectives de 2024	41
9- Des médiateurs auprès des collégiens	41
10- Un nouveau territoire à investir : l'espace numérique	45
11- Les promeneurs du net	45
12- Les perspectives	49
Le dispositif repérage des invisibles	50
1- Rappel du cadre contractuel	51
2- Description succincte du projet	51
3- Caractéristiques des bénéficiaires du projet	52
4- Mise en œuvre du projet	57
4-1- Les modalités de repérages	57
4-2- Territoire investis par le dispositif du repérage des invisibles	59

4-3- Modalité de remobilisation : les chantiers éducatifs	61
5- La sécurisation du parcours : éviter la rupture	64
6- Les sorties	64
7- Articulation avec l'écosystème	65
8- Pilotage et gouvernance du projet	66
Le service accompagnement social duFond d'aide aux jeunes	67
1-Introduction	68
2- Le service de l'accompagnement social FAJ	68
3- Les missions	70
4- Le public	73
5 -Les actions individuelles	74
5- La souffrance et l'errance :	76
6- Activité annuelle de l'Accompagnement social F.A.J 2023	78
7- Perspectives pour 2024	79
Le service de médiation socio-éducative	81
1- Rappels des dispositifs sur le service de la Médiation Socio-Educative	82
2-Les principes d'actions et missions de la Médiation aux abords des lycées	82
3- L'équipe de Médiation Socio-Éducative	82
4- Le travail en partenariat avec les services de la Région :	85
5- Les actes de Médiation par département	86
6- Les actions menées dans les deux départements (04)/(05) : objectifs et impacts	88
7- Des formations pour mieux appréhender le terrain :	91
8- Le travail partenarial	92
9- Le travail en équipe	92
Le service Aide au Travail Personnel de l'Enfant	94
1- Cadre d'intervention	95
2- Nos missions, nos objectifs	96
3- Les bénévoles, leurs engagements	97
4- Les jeunes	98
5- Les Cafés Discussions	99
6- Atelier créatifs et ateliers cuisine	100
7- Les petits débatteurs	100
8- Travail de rue et centre municipal social	102
9- Conclusion	103

Le service trait d'union	
LIEU NEUTRE	
1- L'espace rencontre : droits de visites avec médiatisat	ion possible 106
1-1- Bilan Qualitatif	106
1-2- Bilan quantitatif	111
1-3- Bilan des enquêtes de satisfaction	115
Nouveautés et Particularités 2023	117
Conclusion	117
Projets pour 2024	118
2- Visite en présence d'un tiers	
2-1- Bilan qualitatif	119
2-2- Bilan quantitatif	121
Conclusion :	122
Projets pour 2024	123
LA MEDIATION FAMILIALE	
3-1- Bilan Quantitatif	124
3-2- Bilan Qualitatif	126
3-3- Bilan des enquêtes satisfaction 2022	127
3-4- Promotion de la médiation familiale	128
3-5- Partenariats	129
3-6- Conclusion et commentaires	129
3-7- Projets 2024	130
Le Centre Éducatif fermé	131
1- Le Centre Éducatif Fermé	132
1-1- Présentation	132
1-2- Historique	132
2- 2023 : Vers la concrétisation du projet	132
2.1-L'obtention du permis de construire	132
2.2-La signature des actes de vente pour le terrain	132
3- Une future construction qui prend forme	133
3-1- Les avancées du projet architectural	133
3-2- Le démarrage des travaux	134
4- Le portage associatif du projet	134
4-1- Le recrutement d'une directrice	134

4-2- Les temps de travail consacrés au CEF	135
Commission CEF	135
Le groupe de travail CEF	135
5- Le financement du projet	136
5-1- L'élaboration du Plan Pluriannuel de Financement	136
5-2- La signature du prêt	136
6- Les perspectives pour 2024	136
La maison d'enfant à caractère social	136
Avant -propos	138
Caractéristiques de l'établissement	138
1- Activité de l'établissement	139
Analyse de l'activité	141
2- Gestion des ressources humaines	142
Faits marquants : Fonctionnement de nouveaux services	144
3 -La santé des mineurs 2023	144
Présentation du service	144
4- Bilan d'activité Edelweiss 2023	145
4-1- Présentation des locaux du groupe Edelweiss	145
4-2- Admission et effectifs	146
4-3- Missions et objectifs de l'accompagnement éducatif sur ce groupe	146
4-4- Vie quotidienne sur le groupe Edelweiss	147
4-5- Les activités	148
4-6- Accompagnement à la scolarité et à la professionnalisation	148
4-7- Accompagnement administratif	148
4-8- Accompagnement à l'autonomie	149
5- L'école ouverte Jean Escudié	149
5-1- Les objectifs de l'école ouverte	150
5-2- L'équipe pédagogique	151
5-3- Emploi du temps en cinq groupes	152
5-4- Les partenaires	153
5-5- Conclusion	153
6- Conclusion et perspectives du Directeur	153
Acronymes	155



Directeur:

Medhi AIT AMARA

Maison d'Enfants à Caractère Social - Barcelonnette

2 chefs de service éducatif, 11 travailleurs sociaux, 2 professeurs de écoles de l'éducation nationale, 2 ETS, 1 éducateur sportif

- 1 secrétaire, 1 comptable, 1 économe
- 1 infirmière, 1 psychologue
- 1 agent de service intérieur, 4 MM, 2 cuisiniers, 2 techniques, 5 veilleurs de nuit

Présidente A.D.S.E.A. 04

Roselyne TOUQUET

Directeur Général Damien SCANO

SIEGE SOCIAL

Secrétariat de direction

3 secrétaires

Comptabilité-Gestion

1 cadre technique RH. 1 cadre technique Gestioncomptabilité, 4 comptables

Directrice:

Miléna ZAREV-RASPAIL

- Centre Educatif Fermé- Aiglun, Digne
- 1 directeur adjoint, à recruter
- 1 chef de service, à recruter
- 1 secrétaire, 1 maîtresse de maison, à recruter
- 12 travailleurs sociaux, 3 éducateurs techniques, 4 surveillants de nuit,
- 1 chargé d'insertion, à recruter
- 1 psychiatre, 1 psychologue, 1 infirmier, à recruter
- 1 professeur des écoles détaché de l'éducation nationale, à recruter

Cheffe de service Bernadette HERMAN

TRAIT D'UNION

1 Secrétaire accueil

ESPACE RENCONTRE:

Digne-les-Bains:

- 1 Psychologue
- 3 Travailleurs sociaux
- 1 Médiatrice Familiale

Manosque:

- 1 Psychologue
- 3 Travailleurs sociaux
- 1 Médiatrice Familiale

MEDIATION FAMILIALE:

2 Médiatrices Familiales

VISITE EN PRESENCE D'UN TIERS

Digne les Bains

- 1 psychologue
- 1 travailleur social

Manosque

- 1 psychologue
- 1 travailleur social

Cheffe de service

Marie-Béatrice BARILLERE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL: F.A.J. (FOND D'AIDE AUX JEUNES)

2 Travailleurs sociaux

PREVENTION SPECIALISEE:

- 1 Pédopsychiatre
- 1 psychologue

Digne-les-Bains: 3 Travailleurs sociaux

Manosque: 3 Travailleurs sociaux, 1 apprenti

éducateur spécialisé

MEDIATION COLLEGE MANOSQUE

2 apprentis médiateurs

A.T.P.E. : AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL DE L'ENFANT

- 1 travailleur social
- 1 Volontaire en service civique à recruter

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET

ENFANTS EN RISQUE DE RADICALISATION:

1 Travailleur social

ACTION CEJR

2 Travailleurs sociaux

Chef de service

Pascal FORTIN

Chef de service

Jean-Baptiste LOZAC'H

Cheffe de service Michaëla ANDREIEFF

S.E.M.O SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU

1 Secrétaire SEMO départementale

S.E.M.O. NORD

Digne-les-Bains / Saint-André-les-Alpes / Blanche - Ubaye :

- 1 secrétaire
- 1 Psychologue
- 1 Pédopsychiatre à recruter
- 6 Travailleurs sociaux

Château-Arnoux:

- 1 secrétaire
- 1 Psychologue
- 1 Pédopsychiatre
- 6 Travailleurs sociaux

S.E.M.O. SUD

1 Pédopsychiatre à recruter

Manosque:

- 1 secrétaire
- 1 Psychologue
- 8 Travailleurs sociaux

Forcalquier:

- 1 Psychologue
- 3 Travailleurs sociaux

MEDIATION SOCIO-EDUCATIVE

1 Coordinateur 04

Digne-les-Bains:

2 médiateurs mobiles permanents

4 apprentis médiateurs

Manosque:

2 médiateurs mobiles permanents 2 apprentis médiateurs dont 1 à recruter

1 Coordinateur 05

Gap:

2 médiateurs mobiles permanents

4 apprentis médiateurs dont 2 à recruter

Embrun:

2 médiateurs mobiles permanents 2 apprentis médiateurs

Bleu: Salarié(es) en C.D.D., apprentissage ou volontariat

Rapport moral de la Présidente



Vous allez découvrir dans le rapport d'activités 2023 des services et établissements de notre association, toute la richesse des interventions de nos bénévoles et professionnels dans l'accompagnement ou la prise en charge des enfants, parents et jeunes adultes que nous tentons de soutenir. Une fois n'est pas coutume, je vais centrer ce rapport moral sur l'engagement politique de notre association que j'ai l'honneur de présider dans un contexte particulier qui nous inquiète autant qu'il alimente notre détermination à poursuivre notre action.

Lorsque notre association fut créée en 1965, elle avait pour but, comme beaucoup de sauvegarde de l'enfance, de gérer des dispositifs traditionnels d'actions sociales souvent en lieu et place des autorités de contrôles et de tarifications. Nous avons commencé par porter l'A.E.M.O et la Prévention Spécialisée. Puis ce fut, la période « d'âge d'or » de nos associations où les initiatives associatives rencontraient une certaine abondance de moyens. Les pouvoirs publics validaient nos propositions, les pérennisaient, se les appropriaient.4

Les moyens se rarifiant, la règlementation inversa la dynamique de la création des dispositifs d'actions sociales, décalant l'initiative autour des appels à projets et autres appels à candidatures.

Les associations se sont parfois laissées enfermer dans des fonctions d'opérateurs d'actions sociales, élaborés par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins évalués (ou pas) par ces mêmes autorités.

Ce n'est pas vraiment le choix de notre association. Si nous réfutons le terme d'opérateur au profit de celui de partenaire c'est pour insister sur notre engagement dans les missions que nous portons, certes pour des acteurs publics qui nous financent et contrôlent l'efficience de nos interventions. Mais nous choisissons nos actions, tout comme parfois nous sommes choisis, voir même sollicités pour les porter ...

C'est dans ce contexte que l'année 2023 fut une année particulière, nous avons continué de porter nos actions historiques : S.E.M.O, Prévention spécialisée, A.T.P.E, accompagnement social, renouvelées notre intérêt pour le développement et la pérennisation des actions de médiation éducative pour la Région ou de Trait d'Union et ses 3 actions regroupées dans un service encore expérimental de soutien à la parentalité.

Nous avons répondu également à l'appel à candidature pour la reprise de la maison d'enfant de Barcelonnette. Cette décision, je l'ai souvent rappelé, a été portée par le bureau puis par le C.A dans un lapse de temps très court nécessité par l'urgence de la situation de cette structure.

La direction générale a élaboré une proposition de reprise qui fut validée par le département qui nous transféra l'autorisation de gestion le 13 avril 2023. L'association s'est alors engagée dans un défi de reprise et de réorganisation de cette maison d'enfants que nous n'avons pas encore gagné, il faut bien le dire, nous n'avions sûrement pas totalement évalué toutes les difficultés.

Je tiens à saluer l'engagement de toute l'association dans cette action : des directeurs qui ont assuré l'intérim jusqu'au recrutement du directeur de la structure, des travailleurs sociaux de tous les services de milieu ouvert qui sont intervenus d'abord pour colmater les trous dans les plannings puis pour venir en groupe soutenir les collègues de la maison d'enfants. Je tiens également à encourager les nouveaux salariés de l'ADSEA 04 qui nous ont rejoint lors de cette reprise.

Ceux qui souhaitent poursuivre leur mission d'accompagnement et de prise en charge des enfants vulnérables qui nous sont confiés. Je sais qu'ils ont traversé des moments difficiles, que le chemin est encore parfois raide mais qu'ils soient persuadés du soutien de l'association et de sa volonté de faire tout ce qui est possible pour que nous puissions rapidement offrir aux enfants un cadre d'accueil bienveillant et bientraitant.

Engagement également lorsque nous décidons, malgré la non prise en compte de la prime Ségur par la Région et par l'Etat de l'octroyer aux travailleurs sociaux de la médiation socio-éducative et du « repérage des invisibles ».

Comment aurions-nous pu accepter cette iniquité de traitement alors que dans les autres services cette prime était financée ?

Engagement encore lorsque nous maintenons l'intervention du service de l'A.T.P.E auprès de plus de cent Manosquins pour lesquels les bénévoles et les salariés de l'ADSEA 04 dispensent un accompagnement à la scolarité indispensable à leur réussite. Cela fait plusieurs années que nous alertons nos partenaires financeurs sur le manque de ressources qui ne permettent pas de financer un service aux charges pourtant contenues.

Cette année 2023 nous présentons des comptes déficitaires dans un certain nombre de services. Ces mauvais résultats reflètent souvent nos difficultés à maintenir des actions, conforter des changements, rencontrer le public pour lequel nos actions sont prévues ...

Nous allons assumer ces mauvais résultats financiers, d'abord parce que pour le plus important (celui de la maison d'enfants de Barcelonnette) nous avons la certitude du soutien du département. Celui-ci devra reprendre le déficit de cette structure, c'est une procédure budgétaire réglementaire mais nous préférerions que le département paie plutôt des prix de journée pour des enfants qu'il nous confirait.

Pour les autres services nous allons redoubler d'engagement pour faire reconnaître leur importance et donc leur financement, interpeller les prescripteurs sur les baisses d'activités ou la transformation des durées de prise en charge et continuer d'améliorer nos procédures de contrôle et de suivi budgétaire.

Au côté des professionnels de l'ADSEA 04 c'est tout un collectif de bénévoles qui s'engage pour notre association au travers en 2023 :

- 12 bureaux;
- 5 conseils d'administration;
- 19 commissions (11 pour le CEF, 3 pour la vie associative, 5 pour le recrutement en CDI) ; Ce sont également les 14 bénévoles de l'A.T.P.E qui sont intervenus auprès de 122 enfants pour un total de 2 123 heures (soit, l'équivalent de 1,16 ETP).

Nous portons haut les valeurs de notre projet associatif, fort de notre engagement au service des personnes vulnérables que nous accompagnons.

En partenaire responsable et vigilant des institutions qui nous financent et qui contrôle la qualité de nos interventions, nous attendons de ces mêmes institutions du soutien et de l'écoute pour dépasser nos difficultés et faire que l'engagement de l'ADSEA 04 perdure ...

Je vous remercie

Roselyne Touquet Présidente

Le siège



Le siège de l'ADSEA 04 assure les fonctions support pour l'ensemble des services de l'Association. Ce service a vu sa configuration transformée à la suite de mouvements de personnel et l'arrivée de ressources supplémentaires en lien avec de nouveaux services et établissements.

Il est constitué d'une équipe de 10 personnes, parfois renforcée en cas de suractivité, réparties autour de 4 missions : direction générale, ressources humaines, gestion budgétaire et secrétariat.

Ressources humaines : Quelques chiffres issus de la B.D.E.S 2023 :

Dans un secteur où les ressources humaines représentent plus des 70% de nos budgets de fonctionnement, cette mission est la priorité du siège.

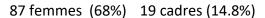
Fin 2023, l'ADSEA 04 comptait 128 salariés.



41 hommes (32%)





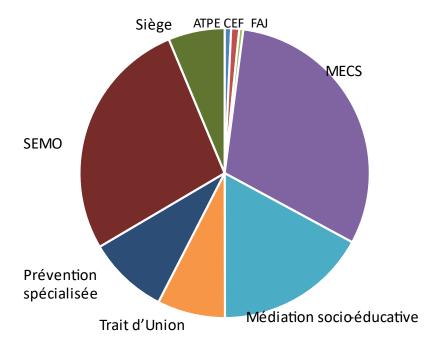


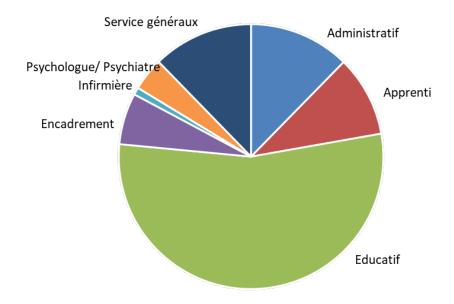


109 non cadres (85,2%)



- 102 contrats à durée indéterminée (79.7%);
- 26 contrats à durée déterminée (20.3%) dont 9 apprentis (7.3%);
- 4 salariés ayant déclaré leur R.Q.T.H;
- Indexe égalité Femmes/Hommes : 98 % ;

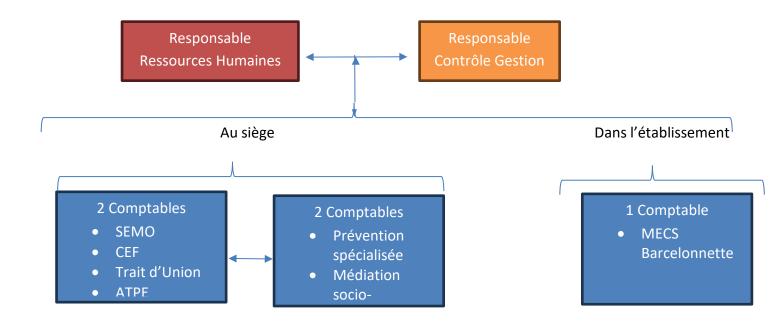




Gestion et contrôle budgétaire : 7 millions de budget de fonctionnement.

L'année 2023 a été marqué par la réorganisation de l'équipe gestion du siège. À la suite du départ de la cheffe de service gestion/paie nous avons fait le choix du recrutement de deux cadres techniques afin de coordonner les missions R.H et les missions de gestion.

L'organisation du suivi et du contrôle des missions s'effectue à partir du siège de la manière suivante :



Gestion des moyens matériels et suivi des projets immobiliers

Le siège centralise les commandes et le suivi des outils informatiques, téléphoniques et les véhicules nécessaires à nos missions. Dans un souci d'optimiser les liens avec nos fournisseurs et de garantir le contrôle de la disponibilité de ces matériels essentiels à nos activités, les comptables du siège, en lien avec les services et établissements répertorient tous les interventions techniques de maintenances.

La gestion mobilière a toujours été une des missions importantes du siège afin de garantir aux services des locaux d'accueil du public et de travail pour les professionnels adaptés et entretenus. Depuis 2017, l'ADSEA 04 a engagé avec l'accord des autorités de contrôle et de tarification un plan d'acquisition bâtimentaire.

Nous assurons le suivi des bâtiments donc nous sommes propriétaires (Siège et S.E.M.O à Digne les Bains ; S.E.M.O à Château Arnoux) et accompagnons les projets en cours : Manosque pour regrouper tous les services ; C.E.F sur la commune d'Aiglun.

Suivi des projets de développement.

Les services du siège ont suivi en 2023 plusieurs projets de développement :

- Le centre éducatif fermé: Depuis le 2023, Miléna ZAREV RASPAIL a pris ses fonctions au siège de l'ADSEA 04 sur le poste de directrice du C.E.F des Alpes de Hautes Provence. Elle suit le développement de ce projet sur tous ces aspects: architectural, budgétaire et éducatif. Elle anime à partir du siège les commissions dédiées à ce projet;
- La ferme des Cavaliers: 2023 aura été marqué par l'ouverture au public de la ferme des cavaliers. Ce gîte cogéré dans le cadre d'un consortium par l'ADSEA 04 et la D.T.P.J.J Alpes Vaucluse en lien avec Violette VERLAY qui assure l'accueil et l'hébergement sur place a pu accueillir ces premiers groupes issus de nos institutions mais également des randonneurs et touristes de passage;
- La réponse à l'appel à projet de la région pour la poursuite du dispositif de médiation socio-éducative auprès des lycées sur les départements du 04 et du 05 ;
- La réponse à l'appel à projet de la D.R.E.E.T.S pour le dispositif C.E.J-J.R (contrat d'engagement jeune jeunes en rupture) ;
- La réponse à l'appel à candidature du département pour la reprise de l'autorisation de gestion de la Maison d'Enfants à Caractère Social située sur la commune de Barcelonnette.

Tous les projets portés par l'association sont accompagnés administrativement et budgétairement par l'équipe du siège. Ce travail de l'ombre est souvent mal évalué. Il est pourtant indispensable à l'acceptation de nos projets par les autorités de contrôle et de tarification.

Assurer la communication associative.

Le secrétariat du siège porte la communication associative. Cette mission que nous devons encore développer et améliorer vise à assurer à l'interne et à l'externe la bonne connaissance et reconnaissance des actions portées par l'ensemble des services de l'association.

Au travers le site internet, notre journal « l'écho de l'ADSEA 04 », nos différentes plaquettes et depuis peu la newsletter, nous tentons de faire connaître la qualité de nos actions et l'identité associative.

Représentation politique et actions fédérales.

La direction générale et le bureau de l'ADSEA 04 assurent la représentation politique de notre association auprès des fédérations de notre champ mais également auprès des instances territoriales.

Nous intervenons ou sommes membres:

- Du conseil d'administration de la C.N.A.P.E;
- Du conseil d'administration de l'A.P.A.J.H 04;
- Du conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes du 04 ;
- Du conseil d'administration du groupement d'employeur médico-social d'Objectif + ;
- De la délégation régionale élargie de N.E.X.E.M;
- De l'Observatoire Départementale de la Protection de l'Enfance du 04 ;
- Du collectif protection de l'enfance du 04;

Cette année fut encore marquée par un développement important du périmètre d'intervention de notre association. L'arrivée de la maison d'enfants de Barcelonnette a impacté fortement la charge de travail du siège de notre association mais nous a également permise d'anticiper la mise en adéquation des moyens nécessaires au suivi efficient de tous les services.

2023 fût également une année de rigueur et de difficultés budgétaires rendant plus que nécessaire l'organisation d'un siège à la hauteur des enjeux de la bonne gestion de nos établissement et service. Nous sommes encore en chemin vers la constitution de cette outils indispensable de contrôle et d'accompagnement de notre développement.

Je ne doute pas de la volonté du conseil d'administration et de nos financeurs de nous accompagner dans cette voie.

Damien Scano Directeur général

Le service éducatif en milieu ouvert



1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert

Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Éducative à Domicile (A.E.D) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du S.E.M.O.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place pour donner suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...) » ;

L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Le champ de la protection de l'enfance a connu plusieurs Lois la réformant, les lois du 4 mars 2016 et du 7 février 2022.

Celle de 2016, affirme, entre autres, que « la protection de l'enfance vis à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. ».

Celle de 2022, explique, notamment, la volonté de mobiliser, de préserver et de développer les ressources autour de l'enfant protégé. Ainsi, dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, assistant sociale, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, pédopsychiatre et chef de service), s'appuie sur les compétences des parents. Ces parents sont considérés comme des acteurs du système et doivent être accompagnés dans la prise en compte des besoins fondamentaux de leur enfant et de leurs responsabilités parentales.

La coopération des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'A.E.M.O ou les objectifs du contrat d'A. E.D, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- Visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes);
 - Entretien et accueil des familles au bureau ;
 - Entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré;
 - Activités individuelles et collectives ;
- Liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...);
- Accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2021-2026 du S.E.M.O.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire, et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation, de retour d'accueil, de synthèse avec les partenaires,

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

Selon les derniers chiffres de l'Observatoire National de la Protection de l'enfance (31/12/2021), les mesures de milieu ouvert représentent la moitié des accompagnements en protection de l'enfance soit 49,8 %.

En 2023, le S.E.M.O a accompagné 1007 mineurs, soit 638 familles dans 90 villes du département des Alpes de Haute Provence.

La vie institutionnelle du service

La vie du service est rythmée par des réunions hebdomadaires pour chacune des antennes. Puis au niveau départemental, une réunion trimestrielle favorise l'échange de pratiques, de réflexions, de connaissances et des enjeux du service départemental.

Les temps d'analyse de pratique professionnelle sont obligatoires pour les salariés du S.E.M.O (travailleurs sociaux et psychologue) et mixe les T.S de chaque antenne.

Aussi, les temps de formations continues constituent des apports indispensables à la pratique. En 2023, une formation sur « l'aide sous contrainte » de G.Hardy a permis à l'ensemble des salariés d'approcher des alternatives à la mise en relation.

De plus, tous les salariés du S.E.M.O ont participé aux temps de formation proposés par le département des Alpes de Haute Provence sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

Une évaluation permanente

Depuis 2014, le S.E.M.O est dans un processus d'évaluation qui a débuté avec une évaluation interne, puis une évaluation externe en 2015 qui a permis d'élaborer le projet de service pour la période 2015-2020. Ensuite une nouvelle évaluation interne en 2019 pour élaborer le dernier projet de service 2021-2026 qui a été validé en 2021.

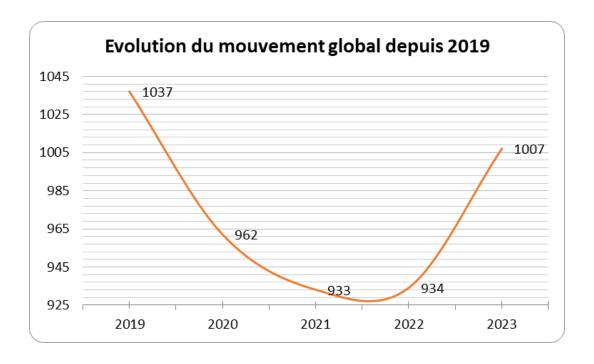
La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifie le processus d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (E.S.S.M.S). La H.A.S a défini trois enjeux de la démarche d'évaluation. Celle-ci vise à :

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels ;

Le rythme des évaluations est de 5 ans, il a pour vocation de réinterroger de manière plus régulière les pratiques et les organisations au profit des personnes accompagnées. Ces évaluations sont de 2 ordres : l'auto-évaluation est réalisée en interne tous les 5 ans avec un rapport annuel sur les avancées des actions et l'évaluation par un organisme extérieur est réalisée tous les 5 ans. Cette nouvelle organisation de l'évaluation devrait se mettre en place dans les prochaines années.

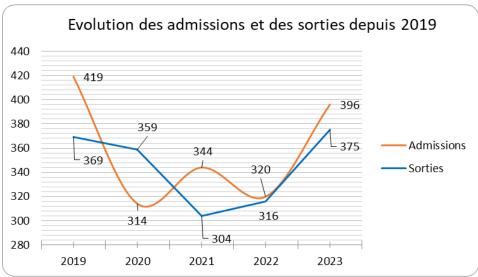
2- L'activité

2-1- L'activité du S.E.M.O Départemental

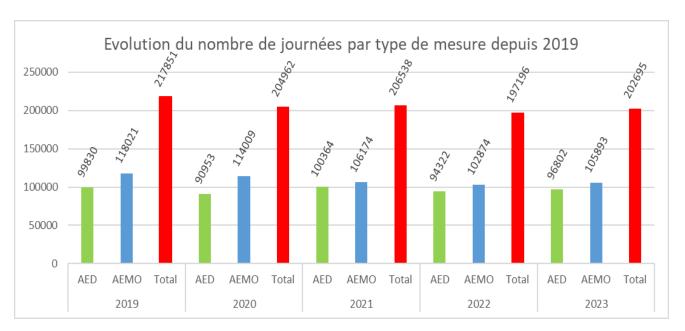


Après une baisse significative du nombre d'accompagnements faits dans l'année depuis 2020, on constate une évolution positive en 2023 avec 1 007 enfants accompagnés dans l'année.

A quoi s'ajoute une forte progression des admissions mais compensée par un nombre de sortie importante.



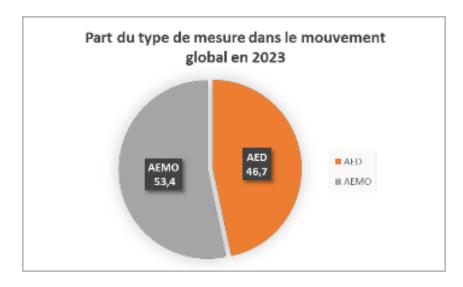
Et pour autant, nous avons moins de journées qu'en 2021, alors que le mouvement global et les admissions sont plus nettement plus importants.



Nous pouvons émettre l'hypothèse que les mesures ont durée moins longtemps en 2023.

Ce qui n'enlève rien à la charge de travail quand on sait que les six premiers mois sont chronophages pour tous les professionnels du S.E.M.O (secrétaires, travailleurs sociaux, chef de service, psychologues).

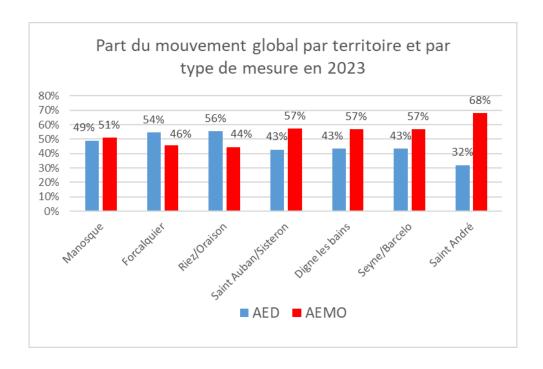
2-2- L'activité par type de mesure

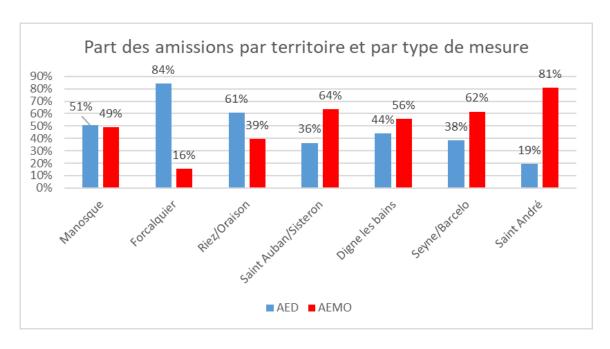


En 2023, nous avons exercé plus de mesures dans le cadre judiciaire qu'en administratif. Et la part des admissions dans l'une ou l'autre est équivalent à leur part dans le mouvement global.

2-3- L'activité par territoire

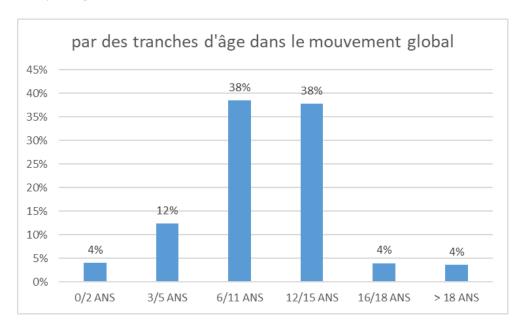
Pour la première année, à la suite d'un changement de logiciel, nous pouvons avoir une vision plus fine de notre activité par territoire. Ainsi, nous observons que seuls deux territoires ont une part plus importante d'activité dans le cadre administratif que les autres.





De la même façon la part des admissions en AED est plus importante qu'en AEMO sur les territoires de Forcalquier et de Manosque.

2-4- L'activité par âge

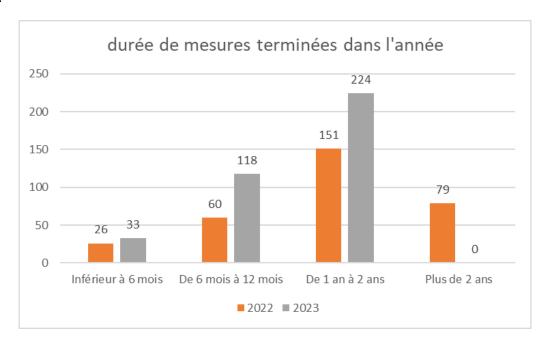


Les 6/11 ans et les 12/15 ans représentent les ¾ de nos accompagnements. Il est difficile de dresser une liste exhaustive des motifs de notre intervention, qu'il soit dans le cadre administratif ou judiciaire.

Ils peuvent être pour accompagner les enfants victimes de violences dans la prise en charge de leurs traumatismes, les accompagner vers le soin ou complément du soin, pour tenter de rescolariser ceux qui ont décroché ou de les accompagner vers un projet professionnel en travaillent sur les freins inhérents à la situation familiale.

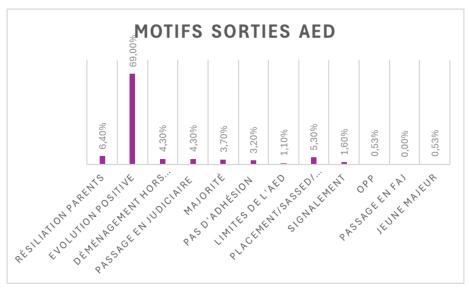
2-5- La durée de nos interventions

Ce tableau rejoint notre hypothèse précédente, le temps d'intervention a nettement diminué en 2023.



2-6- Vers la fin de la mesure

L'A.E.D

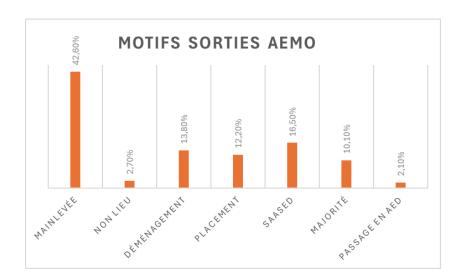


La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente plus de la moitié des sorties 69 %, soit plus de huit points qu'en 2022.

En 2023, 4,3 % des mesures se sont terminées pour cause de déménagement. 5,8 % des motifs de fin d'A.E.D sont des placements (administratif ou judiciaire, PEAD ou placement hors les murs).

Nous constatons aussi une baisse de la proportion des arrêts de mesure pour cause de manque d'adhésion de la famille, cela représentait 4 % en 2022 pour 3 % en 2023.

L'A.E.M.O:



La fin d'une mesure dans le cadre judiciaire pour une évolution positive et/ou une main levée de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une A.E.M.O et représente 42 % soit quatre points de moins que l'année passée. Les placements et les placements à domicile sont en augmentation depuis 2022.

Depuis 2022, nous constatons une augmentation des A.E.M.O dans l'attente d'un S.A.A.S.E.D. Par manque de place dans un dispositif de placement, le magistrat ordonne une A.E.M.O sachant que nous n'avons pas de liste d'attente ainsi l'A.E.M.O devient une mesure à défaut de place dans d'autres dispositifs.

Ce qui met en tension le travail de l'A.E.M.O qui n'est pas calibré de le même façon qu'une mesure de placement alors que l'évaluation faite préconise une mesure de placement éducatif à domicile.

Ainsi, les situations nécessitent une intervention soutenue et s'impose aux travailleurs sociaux du S.E.M.O, parfois au détriment des autres interventions. Afin d'avoir un ordre d'idée sur l'année 2023, le nombre de ces mesures particulières correspond à l'équivalent d'un effectif d'un travailleur social. Il est important de le préciser pour en mesurer l'impact sur l'organisation des services.

En effet, la mise en place de ces mesures, comme les chiffres l'indiquent, implique une importante mobilisation des équipes dès le début de la mesure tandis que la temporalité d'intervention est plus courte qu'une mesure classique.

En d'autres termes, nous avons à faire avec des mesures dont la durée est moins longue mais qui paradoxalement, viennent davantage mobiliser les services. En effet, dans ces situations, nous respectons les mêmes procédures d'admission et d'accueil.

Les débuts de mesure représentent un temps fort de notre intervention pendant lequel il faut vite trouver des ressources dans le partenariat et des orientations parfois même dans l'urgence,

Dans ces conditions, en multipliant les accueils, nous observons des conséquences en termes d'investissements et de mobilisations chez tous les professionnels du service, travailleurs sociaux, psychologues, chefs de services.

C'est pourquoi, il est important de rappeler que nos interventions dans le cadre de l'A.E.D et de l'A.E.M.O sont considérées comme des mesures de protection mais aussi de prévention au placement.

Toutefois, en l'absence de dispositifs alternatifs, ces mesures sont proposées ou ordonnées comme une alternative au placement ou à défaut d'une mesure de placement à domicile.

C'est pourquoi, certaines situations des familles que nous accompagnons apparaissent dès le début de notre intervention comme étant de plus en plus dégradées. Si aujourd'hui, nous pouvons faire ce constat, nos moyens d'interventions restent constants pour répondre aux besoins des familles.

Ceci alors que les situations nous semblent de plus en plus complexes et nécessiteraient de développer des pratiques différentes et mieux adaptées pour agir sur les problématiques rencontrées.

D'autre part, pour certaines situations, nous pouvons émettre l'hypothèse que nous recevons les mesures trop tardivement au regard des difficultés rencontrées par les familles et de l'ampleur des problématiques familiales. Alors que dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance, les mesures que nous portons sont plutôt pensées et prévues comme des réponses au titre de la prévention.

Le sens de la prévention dans le travail en milieu ouvert est une valeur essentielle portée par les équipes du S.E.M.O.

En effet, cela parle de la capacité des travailleurs sociaux de favoriser la collaboration des détenteurs de l'autorité parentale et des détenteurs de l'autorité parentale à se mobiliser, condition sine qua non pour engager un processus de changement dans l'intérêt de leur enfant. D'où l'importance, de pouvoir agir plus en amont sur les difficultés repérées.

D'un point de vue général, en 2023, nous observons, que la durée des mesures est en baisse. Cette tendance peut s'expliquer en partie par le fait que les mesures éducatives ne sont pas proposées suffisamment tôt afin d'éviter la dégradation des situations. En effet, en 2023, de nombreux accompagnements ont pris fin prématurément avec la mise en place d'une mesure de protection de type placement.

C'est le cas pour 28% des mesures d'A.E.M.O qui se sont terminées avec la mise en place d'un placement ou d'un placement à domicile et qui concerne aussi 7% des mesures d'A.E.D. Ce qui représente globalement 35% des mesures du SEMO qui ont pris fin en 2023.

Par ailleurs, en 2023, il est à noter que 18% des mesures se sont arrêtées pour cause de déménagement des familles dans un autre département. Ce qui représente une légère augmentation.

3- Les modalités de notre intervention :

Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du S.E.M.O est basée, en 2023, sur 24 ETP de travailleurs sociaux en CDI, 2 ETP de secrétariat, 2 ETP de psychologue et 2 ETP de chef de service et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie.

Néanmoins, comme les autres structures, nous rencontrons des difficultés dans le recrutement.

Les formations initiales des travailleurs permettent une approche pluridisciplinaire des situations. Ainsi les équipes sont composées d'éducatrices(eurs) spécialisé(e)s, d'assistantes sociales, d'éducatrice(eurs) de jeunes enfants, de psychologues et de chef de service éducatifs.

Cette pluralité des approches favorise l'émergence d'une analyse enrichie et de solutions les plus adaptées.

Et des interventions diversifiées pour les moduler...

« C'est par une activité de transformation de son environnement que l'homme est advenu à luimême tout en établissant au travers de cette action un certain type de rapport avec le monde des choses et des autres hommes. » L'agir, Tony Lainé.

L'expérience personnelle, entendue comme la capitalisation de savoirs, de savoir-faire et de savoir être est source d'émancipation pour l'individu. C'est dans cette perspective, que les modes d'interventions du S.E.M.O sont diversifiées. En plus de la relation duelle, le service propose selon les compétences et les opportunités des territoires des actions collectives.

Ces actions collectives permettent aux parents et aux enfants, en premier lieu de vivre des expériences ludiques et culturelles ensemble.

De plus, ces actions permettent d'observer l'enfant dans ses interactions avec ses paires, de croiser les regards des professionnels, de favoriser les liens entre les enfants, de créer du lien, de partager d'autres moments, de découvrir ensemble, de maintenir une réflexion collective.

Mais aussi de soutenir la responsabilisation des parents en proposant des pratiques adaptées à la parentalité. Ainsi, dans la dynamique de la mesure éducative, les activités collectives constituent un temps fort de l'accompagnement qui permet un espace d'expression, facilite l'expression et permet de reconstituer la parole.

Organisées en fonction de thématiques, de tranche d'âge pour favoriser les conditions d'une rencontre, ces actions collectives ont toujours eu comme finalité de rechercher à rendre les enfants et les parents acteurs de la mesure.

En 2023, plusieurs actions collectives ont pu se mettre en place : le projet « tournoi des enfants » avec la C.N.A.P.E au stade Vélodrome de Marseille, des séances d'équitation, des randonnées, des sorties aux lacs (Ste croix, Serre Ponçon...), des sorties culturelles en lien avec Culture du Cœur, pour les enfants et les parents, des sorties théâtres sur les violences conjugales, en partenariat avec le P.J.J, avec des mères, des séjours à la ferme des cavaliers...

La répartition géographique des mesures

En 2023, le S.E.M.O est intervenu dans **90 villes Alpes de Haute Provence** sur les 198 communes que comptent le département. L'année passée, nous intervenions dans 122 villes. Nous constatons une évolution positive du nombre de mesure dans les villes où sont implantés les OC.M.S.

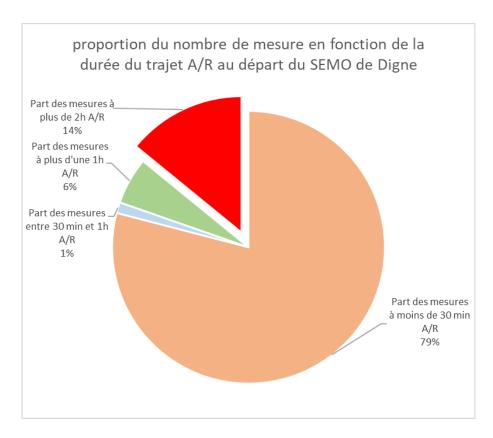
Cette année, pour répondre aux besoins du secteur sud, l'antenne de château partage une zone d'intervention avec le S.E.M.O de Manosque sur le nord du territoire du C.M.S d'Oraison.

Nous vous proposons une autre approche, cette année, de nos interventions en mettant en valeur le temps de trajet à partir des antennes en fonction du nombre de mesure.

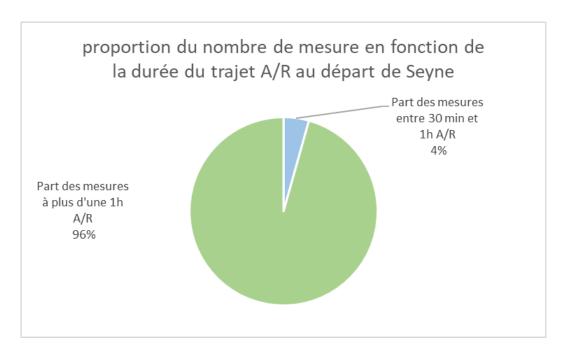
Il n'est pas rare non plus que nous accompagnons les familles isolées et parfois sans moyen de locomotion, pour se rendre à différents rendez-vous (sanitaires, sociaux, scolaires, ...).

C'est une façon aussi de faciliter l'accès à ces différents partenaires pour ces familles et souvent l'opportunité du travailleur social de créer du lien avec ces familles mais aussi de transformer, le temps du trajet, la voiture en un espace d'échange.

La question de la mobilité est essentielle pour ces usagers qui doivent accéder aux services dont ils ont besoin et qui sont souvent centralisés sur les centres urbains du département voire hors département. Il n'est pas rare d'accompagner des familles qui n'ont pas le permis et pour qui nous sommes un facilitateur d'accès aux droits communs.

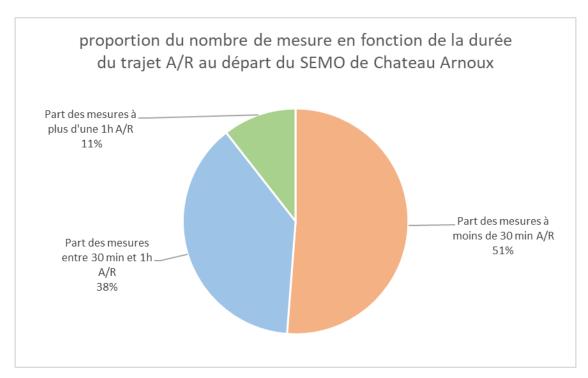


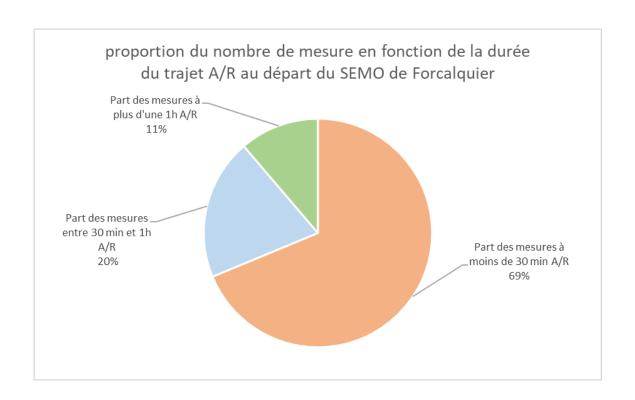
Sur les 234 mesures, en 2023, au départ du S.E.M.O de Digne, 79 % sont à moins de 30 min de trajet A/R mais 14 % sont à plus de 2 heures de routes aller/retour. C'est le seul service où les mesures s'exercent à plus de 2h de route de l'antenne.



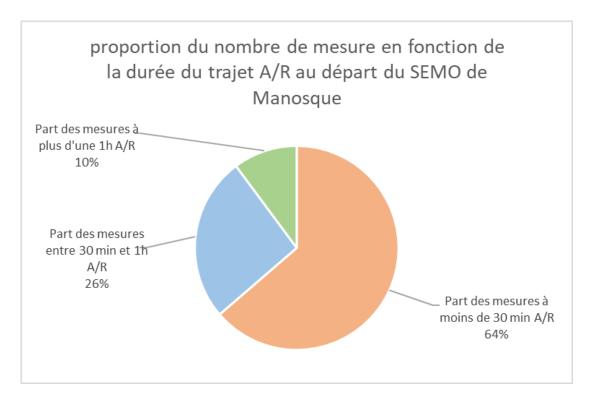
De l'antenne de Seyne, toutes les mesures sont au moins à plus d'une heure de trajet aller/retour de l'antenne et avec la spécificité des routes de montagnes.

Au S.E.M.O de château, la moitié des mesures sont à moins de 30 min de déplacement (aller/retour). La rationalisation des déplacements n'est pas chose aisée, les disponibilités des familles et/ou des partenaires ne concordent pas toujours.





Du S.E.M.O de Forcalquier, la part des mesures à moins de 30 min de trajet représente 69 % de l'ensemble. Quant à Manosque, c'est 64 % des mesures. Et environ 10 % des mesures sont entre 1h et 2h de trajet.



Cette approche doit être modérée car elle est basée seulement sur le lieu d'habitation de l'enfant. Les calculs ne prennent pas en compte les lieux de scolarisation et/ou de formation et de l'autre parent. Quant aux soins, il nous semble nécessaire de rappeler que selon l'Observatoire Régional de Santé, un habitant des Alpes de haute Provence, en 2022, est en moyenne à 45 min d'un spécialiste, et qu'il n'est pas rare de se déplacer jusqu'à Marseille ou Aix en Provence pour accompagner des parents et leurs enfants vers le soin.

4- En bref, ce que nous voulons retenir en 2023

- En 2023, le SEMO a accompagné **1007 mineurs** et jeunes majeurs, soit **638 familles** dans **90 villes** du département des Alpes de Haute Provence ;
- 46,7 % des admissions se font dans le cadre administratif et 53 % en AEMO;
- 42,6 % des mesures A.E.M.O et 69 % des mesures A.E.D ont pour issue une évolution positive ;
- 29 % des mesures A.E.M.O et 5,8 % des AED ont pour issu un placement ;

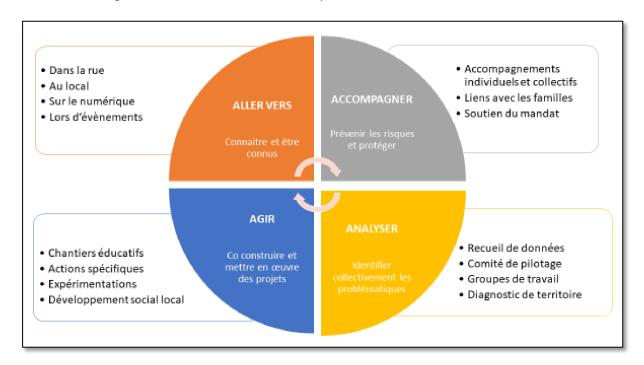
Pascal Fortin et Jean-Baptiste Lozac'h Chefs de service SEMO

Le service de prévention spécialisée



1-Un mode d'intervention innovant.... Depuis plus de 70 ans

La Prévention Spécialisée, conçue comme une intervention éducative et sociale au plus près de la jeunesse, par une présence « hors les murs » d'éducatrices et éducateurs spécialisés sur des espaces identifiés, et par des modalités d'actions propre visant à <u>aller vers</u> les jeunes et susciter leur adhésion et leur mobilisation dans un parcours d'accompagnement, à commencer à se structurer en France à l'issue de la seconde guerre mondiale. L'Arrêté du 4 juillet 1972, texte de référence, reconnait et fixe les modes d'actions autour des principes fondateurs suivants : l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, la libre adhésion et la non-institutionnalisation des activités. Ces principes visent à faciliter l'accroche avec des jeunes qui parfois sont en marge ou en rejet des modes d'accompagnements plus conventionnels, et à créer les conditions, grâce à ce lien, d'une évolution positive.



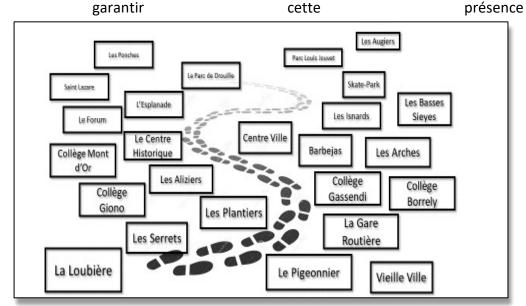
Ouvert depuis 1979 dans notre département, le service départemental de Prévention Spécialisée de l'ADSEA est composé de deux équipes de 3 travailleurs sociaux, intervenants respectivement sur les communes de **Digne les Bains et de Manosque.** Ces équipes contribuent au quotidien, en lien avec les acteurs de ces deux territoires, à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance.

La Prévention Spécialisée est en effet, depuis les lois de décentralisation auxquelles ont succédé plusieurs lois sur la protection de l'enfance (2007, 2016) chaque fois plus explicite en la matière, une compétence des Conseils Départementaux.

2- Le travail de rue

Parmi les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée, le **travail de rue** constitue LA spécificité par excellence. Cela est tellement vrai que cette pratique a donné son nom, dans le langage courant, à celui que l'on appelle « **l'éducateur de rue »** : le lieu de l'intervention (et non le bénéficiaire), dans cette dénomination *officieuse*, fait donc partie intégrante de la fonction. Ça n'est pas anodin! Et ça en dit beaucoup sur la singularité du travail des éducatrices et éducateurs en Prévention Spécialisée qui, s'ils veulent remplir leur mission en milieu « grand ouvert »,

doivent inhabituelle d'adultes (qu'ils doivent rendre habituelle!) les sur espaces occupés par jeunes, avec une intention précise et une attention



permanente.

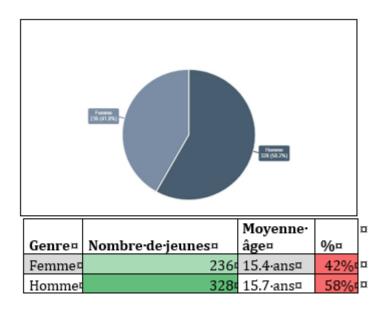
Cette intention (aller vers le public) et cette attention (permettant la prise d'information, préalable à l'action) sont les deux ingrédients de ce que nous appelons la présence sociale, dont le travail de rue est l'un des principaux modes.

Ce travail, jour après jour, permet aux équipes de développer une connaissance du territoire, de ses usages et de ses usagers. De leur capacité à instaurer **une relation de confiance** avec les jeunes dépend en grande partie l'impact de leurs actions sur le long terme.

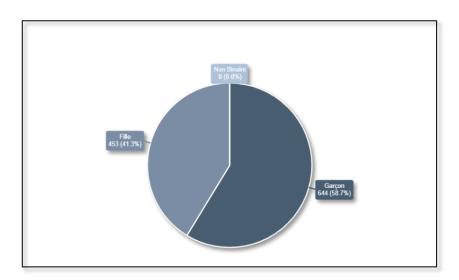
3- Quelques chiffres...

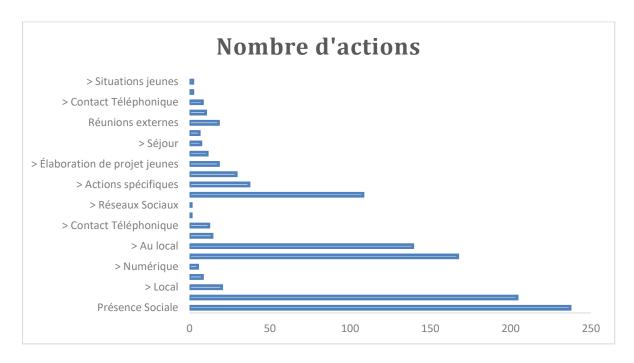
Près de 564 jeunes entre 10 et 25 ans ont été en contact avec le service de prévention spécialisée en 2023, dans le cadre du travail de rue, actions collectives (sorties, chantier éducatif actions sur le territoire...) d'un accompagnement individuel formalisé ou d'une réponse ponctuelle à une d000emande spécifique d'une sollicitation spontanée.

Le travail auprès des jeunes filles reste un objectif de l'équipe départementale de Prévention Spécialisée.

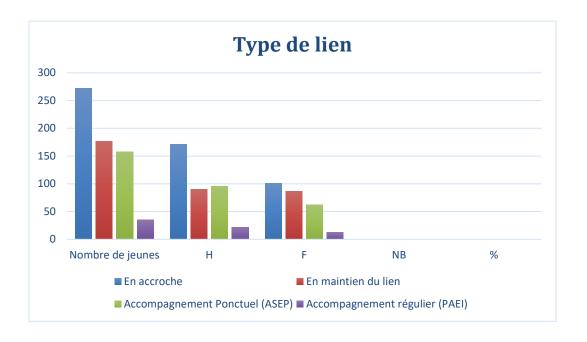


La mixité est un objectif recherché dans toutes les actions collectives et dans la mise en place des chantiers éducatifs.



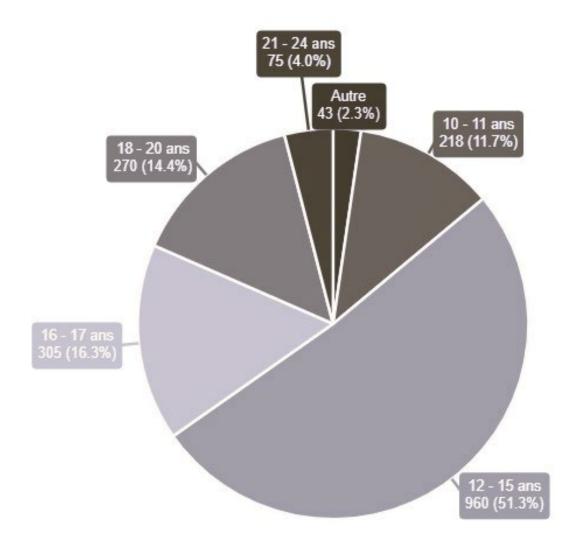


Soit
237 Actions de Présence Social
167 Accompagnements individuels
108 actions collectives



49% des jeunes participants aux actions de l'équipe de prévention ont plus de 16 ans, le décrochage scolaire est un risque élevé pour cette tranche d'âge

Type de lien	Nombre de jeunes	Н	F	NB	%
En accroche	272	171	101		42%
En maintien du lien	177	90	87		28%
Accompagnement Ponctuel ou collectif (ASEP)	158	96	62		25%
Accompagnement régulier ou individuel (PAEI)	35	22	13		5%



401 jeunes uniques identifiés

1871 jeunes au total

656 actions (moy. 2 actions par jeunes)

4- Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif







Un donneur d'ordre - le plus souvent une collectivité ou un bailleur - qui définit un support de chantier, un groupe de jeunes volontaires pour s'engager dans la démarche, une association intermédiaire qui sensibilise et emploie les jeunes : voilà les ingrédients nécessaires à l'équipe de prévention pour construire et coordonner un projet de chantier éducatif. Parmi les actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer, les chantiers éducatifs occupent.

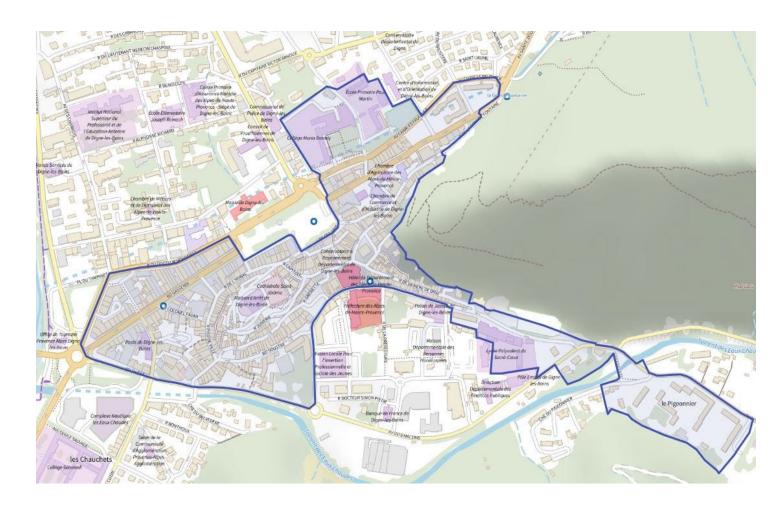
En effet une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent.

L'intérêt et l'impact d'un tel projet, unanimement reconnu, se mesure à plusieurs niveaux : sur les jeunes, individuellement (apprentissage, épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...), sur le groupe (socialisation, évolution positive de la dynamique...), sur la famille (évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents), sur le territoire (contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...) et sur le partenariat (meilleures connaissance réciproque, partage des constats et construction cohérente, ...).

Il permet souvent, grâce à l'expérience positive partagée, de nouer un lien fort entre le jeune et l'éducateur qui se prolonge bien au-delà du chantier. C'est également toujours l'occasion de rencontres avec des techniciens et des riverains, favorisant ainsi l'atténuation de stéréotypes réciproques.

5-Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne de Digne

Le développement Social Local: La Prévention Spécialisée dynamise les quartiers.



13% de la population de Digne-les-Bains réside au sein du quartier prioritaire du Centre-Ville - Pigeonnier

30% de la population du quartier a moins de 25 ans (290 enfants de moins de 15 ans et 330 jeunes de 15-24 ans).



L'équipe est en lien avec 29 jeunes âgés de 10 à 21 ans de ce quartier.

Depuis plusieurs années le service est présent sur ce quartier, d'une part car il est "isolé", en bout de zone commerciale et peu desservi, mais aussi parce qu'on y croise peu de monde alors qu'on le sait très habité. Il bénéficie de certaines "infrastructures" telles que la salle de l'association de quartier ainsi qu'une petite bibliothèque.

Nous avons été présent de façons régulière en travail de rue mais aussi en organisant des temps de "résidence" au travers des activités ludiques tels que "Accroch'Jeu" ou le projet d'envergure en partenariat avec H2P, le bailleur social, autour de la création d'un espace convivial à la Pinède. Nous avons également accompagné les habitants un projet dans le cadre de la fête des voisins et dans le maintien de la dynamique des habitant autour de l'association de quartier, tenue à bout de bras par une personne n'habitant plus le quartier, doit être reprise afin d'éviter sa dissolution. L'association Familiale des Augiers a fait peau neuve et le bureau est à nouveau composé d'habitants et dynamique, proposant des activités aux enfants durant les périodes extrascolaires.

Le travail réalisé avec H2P, autour du projet d'embellissement de la pinède nous aura permis de mettre en place 3 chantiers éducatifs, accompagnant ainsi 11 jeunes des Augiers dans leur première expérience professionnelle. Cet espace de quartier est maintenant équipé de mobilier en bois : des jeux, une aire de convivialité et une zone de mobilier sportif. Ces actions ont facilité les échanges avec et entre les habitants.

La mairie, via le CCAS, met en place des temps de présence et d'activité pour petits et grands sur les périodes de vacances et maintient une présence hebdomadaire dans l'ancienne bibliothèque.

Le quartier des Basses-Sieyes : « De l'autre côté de la zone commerciale »



Le service est à ce jour en contact avec 51 enfants et adolescents du quartier.

Isolé et enclavé, notre présence est régulière sur ce quartier depuis plusieurs années. Nous avons d'ailleurs par le passé mis en place des actions dans le but de rassembler et lancer une dynamique avec et entre les habitants. Cela n'a pas eu l'effet escompté ce qui maintient ce quartier dans notre ligne de mire.

Nous avons poursuivi notre travail de rue, les actions comme Accroch'Jeu ou encore des temps de présence avec support, allant à la rencontre des jeunes et des adultes. Les plus jeunes ont l'habitude de jouer dehors, s'organisent pour faire des jeux de ballons (foot, gamelles ou autres) et sont toujours ravis de nous y retrouver, ils attendent de nous des propositions, nous accueillant d'un "alors, ont fait quoi aujourd'hui ?"

Ce quartier connait des modifications et la construction de 11 villas change la configuration du territoire : les enfants ont perdu leur espace de jeu. Les familles que nous croisons, enclines à la discussion, nous font part de leurs inquiétudes et demandes concernant leur environnement, mais également de leur désir de s'impliquer sur d'éventuels projets. Bien que les problèmes évoqués soient identiques à ceux soulevés au cours des années précédentes, nous nous appuyons sur le climat (redevenu) serein de ce quartier, sur les attentes des enfants et sur l'envie de mobilisation de leurs parents pour coconstruire un projet global : « Ça bouge au Basses Sieyès ».

Cherchant un lieu en intérieur pour proposer des activités ludiques ou scolaires aux enfants, nous avons fait appel à "Trait d'Union", service de médiation familiale de l'ADSEA, installé depuis cette année dans une des villas du quartier. Nous avons pu y organiser quelques actions sur le thème des fêtes de fin d'année au grand plaisir des enfants. Nous avons l'intention de renouveler ces temps de présence chaque mardi en fin de journée. Il nous reste à présent à mobiliser le bailleur social, la mairie et d'autres acteurs autour de la question de la redynamisation de ce quartier.



Nous avons accompagné la mise en place d'une Bibliothèque de rue Sabine, une bénévole qui souhaitait proposer des temps de lecture aux enfants, s'est installée dans un coin du quartier avec sa bibliothèque ambulante. Les enfants sont ravis d'apprendre que cette action sera reconduite chaque mercredi. Elle leur propose aussi régulièrement un atelier de « LandArt » pendant lequel les enfants laissent leur créativité s'exprimer.

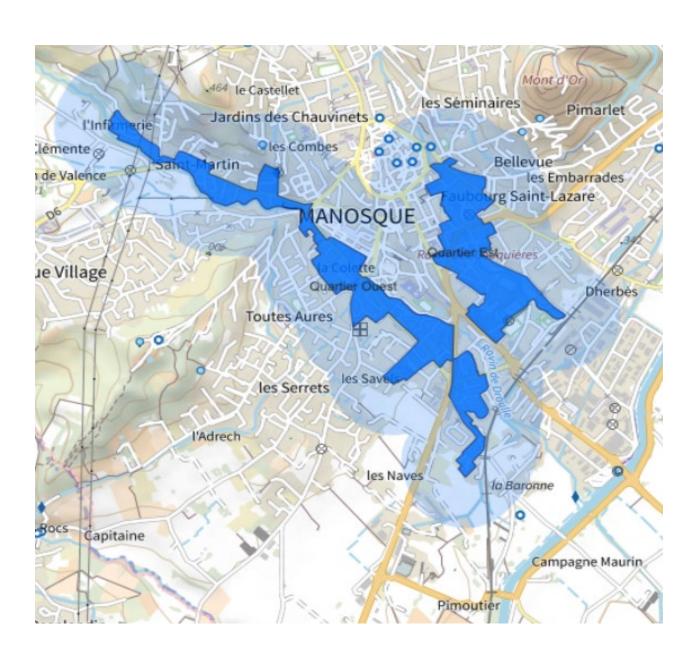


Pendant la période des vacances de fin d'année, nous sommes venues jouer et confectionner des cartes de vœux avec les enfants. Nous avons convié les parents à venir échanger sur leurs envies, leurs besoins, leurs freins ou leurs inquiétudes au sujet de leur quartier.

6-Focus sur le service de Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque

Zoom sur les quartiers

On comptait 5 500 habitants de la ville de **Manosque**, répartis sur deux Quartiers Prioritaires, soit 24 % de la population de la commune. Pour la période 2024-2030, les périmètres évoluent en engloberait 4 400. Et pour cause, les périmètres sont être modifiés, le quartier Centre-ville-Saint-Lazare, **le centre historique sort** mais le périmètre s'étend jusqu'au quartier de la Ponsonne. Il concernera donc 1 800 habitants. Sur le quartier Arc Serrets-Plantiers-Aliziers, le périmètre s'élargit et englobe les jardins de Pira, à proximité des Aliziers, l'avenue Jean Moulin, l'avenue du Luberon, les Résidences des Sources et de la Manon. Le quartier des Grand Près sort, quant à lui, du dispositif. Sur ce quartier Arc Sud, 2 600 habitants sont concernés.





- 126 logements Habitations de Haute-Provence
- 38 JEUNES EN CONTACT
- 17sont âgés de 10 à 15 ans
- 84 heures de présence sociale actions collectives / 28 heures
- 11 jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif
- 17filles / 21garçons

Constats et problématiques

Nous constatons de nombreux changements de locataires, des nouvelles familles (quelques-unes nombreuses) sont arrivées depuis peu.

Nous observons que les points de vente de stupéfiants ont disparus.

Un objectif depuis 2022 est d'aller au contact des jeunes âgés de 10 à 14 ans, les générations précédentes grandissent et partent faire leurs études, entrent dans la vie active ou fondent une famille. Certains sont des nouveaux jeunes en contact, d'autres connus que nous tentons d'accrocher en échangeant dans la rue ou pendant les séances sportives de l'Urban Sport Truck. Enfin, quelques jeunes que nous connaissons depuis des années et que nous accompagnons sur des problématiques liées à la scolarité. Nous recherchons autant que possible la coopération des familles.

Nous sommes en lien avec Jaouad, animateur de la MAP du Centre Social, les petits Débrouillards et le CPIE.

Le quartier des Aliziers



- 103 logements Famille et Provence
- 44 JEUNES EN CONTACT
- 24 sont âgés de 10 à 15 ans heures de présence sociale actions collectives / 11 heures
- 51 jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif
- 21filles /23 garçons

Constats et problématiques

Le quartier des Aliziers a la spécificité d'être peuplé de nombreux enfants et pas seulement ceux qui y vivent tous les jours ! On y rencontre des jeunes d'ailleurs, notamment des Plantiers, des Jardins du Pira ou des Ponches. La M.A.P du Centre social y est très fréquenté, Talla, aidé par des bénévoles, organise l'après-midi en fonction des âges des enfants de l'aide aux devoirs, il a pu nous interpeller sur certaines situations problématiques. Nous sommes en lien avec des jeunes âgés de 10 à 15 ans mais nous n'avons repéré aucun groupe constitué. C'est l'un des objectifs à atteindre pour 2024. Cette année, nous avons impulsé, en lien avec les partenaires intervenants et le bailleur social, des actions citoyennes visant à retrouver du lien social entre les habitants. Même si sur le moment certains habitants, adultes et jeunes, se sont investis pour le collectif, les efforts n'ont pas fait long feu. Nous observons aussi des dégradations matérielles (murs tagués banc et poubelles cassés) et des incivilités (notamment les déchets partout dans la résidence.

Le quartier de la Loubière



La Loubière est un quartier habité par des gens du voyage sédentarisés

- 22 maisons habitation de haute Provence
- Un espace semi sédentaire
- 33 jeunes en contact
- 11 sont âgés de 10 à 15 ans
- 83 heures de présence sociale
- 7 actions collectives soit 44 heures
- 24 jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif
- 16 filles,17 garçons

Constat et problématique

Notre service intervient régulièrement à la Loubière depuis 2009. Au fil du temps, nous avons pu créer un lien de confiance avec les habitants du fait de notre présence sociale régulière et des actions collectives et individuelles que nous avons menées (sorties, séjours, chantiers, projets musique, animation d'été, accompagnements éducatifs individuels en lien avec les familles).

En 2019 et 2020, nous avons effectués des diagnostics sur le site de la Loubière avec l'ambition de faire un état des lieux plus précis concernant la scolarité des 10-21 ans. L'objectif premier est d'évaluer au mieux les besoins des familles. Un second objectif, important pour nous, est d'approfondir le lien entre les habitants et le service, une meilleure connaissance des habitants est un atout. À la suite de ces diagnostics réalisés avec l'Aide au travail Personnel de l'enfant (ATPE, ADSEA 04), nous avons mis en place au printemps 2021, avec l'association Eclat de Lire (intervenant historique à la Loubière).

La Prévention souligne la pertinence du travail en partenariat avec l'ATPE et Eclat de Lire. Il se posait alors les questions de la possible reconduction du projet à la rentrée 2021/2022 et des conditions d'accueil convenable du public jeune à proximité de la Loubière : le lieu ? Des bureaux ? Des roulottes ? Une caravane ? Les collectivités territoriales sont informées du projet et conscients de la plus-value sociale apportée aux familles et à leurs enfants, ils cherchent alors une solution.

Plus de 2 ans après, en novembre 2023, nous faisons le constat que certains jeunes continuent à rencontrer des difficultés scolaires ainsi que leurs familles. Nous continuons avec les intervenants terrains (Eclat de Lire et ADSEA) d'assurer un accompagnement social lié à la scolarité auprès des familles.

Entre temps, en août 2022 et à la demande de la municipalité, la prévention spécialisée écrit un projet chiffré sur la construction et la mise en place de roulottes qui serviraient d'accueil pour l'aide aux devoirs des enfants du quartier. Le service de prévention se met en lien avec les habitants pour construire le projet afin qu'ils soient les protagonistes de l'action. Ce projet financer par la municipalité n'est pour le moment en attente.

Ne souhaitant pas attendre le printemps 2024 pour intervenir auprès de familles en difficulté. Nous décidons donc de reprendre le fil conducteur du projet de 2021 en proposant à Eclat de Lire et à l'ATPE de mettre en place des temps d'aide aux devoirs dans les locaux de l'ATPE (en centre-ville) une fois par semaine, en lien avec l'association Eclat de Lire qui, par leur intervention régulière sur le quartier a aussi repéré des besoins chez certains jeunes (notamment les moins de 10 ans).

7-L'intervention du psychologue au sein du service de prévention spécialisée

Depuis 2021 déjà, le service de prévention spécialisée bénéficie de la présence, à titre expérimental, d'une psychologue au sein de l'équipe, essentiellement sur des temps de réunion. En 2023, nous avons continué la réflexion autour de l'analyse des besoins du service en termes de regard clinique et d'analyse des pratiques professionnelles.

Nous avons mis en place des réunions cliniques sur les antennes de Manosque et de Digne-les-Bains ainsi que des réunions d'analyse des pratiques de l'équipe départementale. La psychologue intervient également lors des réunions d'équipe départementales mensuelles. Elle peut être un outil de soutien supplémentaire pour les équipes, à solliciter en dehors de ses présences sur le service.

Réunions cliniques :

Les réunions cliniques sont organisées à hauteur d'une réunion de 2h par mois, en alternant entre les sites de Digne et Manosque, de janvier à juin et de septembre à décembre. Ces réunions sont l'occasion pour l'équipe de présenter des situations rencontrées sur le terrain et d'en échanger, tout en bénéficiant d'un apport et d'une lecture clinique, permettant ainsi une réflexion commune autour des interventions à mettre en place et d'éventuelles orientations à proposer aux jeunes rencontrés.

Réunions d'analyse des pratiques professionnelles :

La psychologue anime les réunions d'APP avec l'équipe départementale, en dehors de la présence de la Cheffe de Service. Il s'agit d'un espace de parole confidentiel pour l'équipe

départementale réunie permettant une réflexion autour des pratiques professionnelles, autour des situations rencontrées ainsi qu'autour de la dynamique d'équipe. 10 réunions d'APP ont eu lieu en 2023.

8- Les perspectives de 2024

L'objectif pour 2024 est de renouveler la collaboration avec la psychologue au sein du service de prévention spécialisée en continuant à construire une place spécifique et à définir le rôle de la psychologue. La réflexion autour de sa place auprès de l'équipe et de la Cheffe de Service est à poursuivre.

Il est proposé de faire appel à une personne externe à l'association pour animer les temps d'analyse des pratiques professionnelles, permettant ainsi à la psychologue du service de prévention spécialisée de prendre davantage une place de membre de l'équipe à part entière, facilitant également la collaboration avec la cheffe de service.

La psychologue pourra disposer davantage de temps de présence en réunion clinique ainsi que de temps "administratif" lui permettant de contribuer à l'élaboration des fiches de poste ou à l'organisation de rencontres avec partenaires et réseaux.

9- Des médiateurs auprès des collégiens

Le dispositif de Médiation aux abords des collège est né de la volonté du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et de la Municipalité de Manosque, une convention tripartite détermine le cadre de l'action de l'ADSEA04 sur une durée de deux ans.

Véritable renfort de l'action du Service de Prévention spécialisée de l'antenne de Manosque. Il permet une présence régulière aux abords de deux établissements :



Collège J. Giono



Collège Mont D'or

Depuis la rentrée scolaire de Septembre 2022, un binôme de médiateurs socio-éducatifs chargés prioritairement d'aller vers les collégiens autour des collèges avant les cours le matin, aux moments des récréations, sur le temps méridien, et à la sortie des cours, permet de garantir la régularité de la présence d'adulte sur ces espaces/temps, propice aux conduites à risques, sans

amoindrir la possibilité pour l'équipe de prévention spécialisée de se mobiliser par ailleurs sur d'autres lieux et d'autres actions.

L'organisation du travail, planifiée en amont, permet une présence hebdomadaire équilibrée sur les temps forts repérés par les collèges. La trame du planning est construite afin de garantir une présence sur l'ensemble des temps d'entrée et de sortie des établissements.

Elle prévoit également des temps de réunion, d'écrits professionnels, d'analyse de la pratique, de rencontre partenariale que nous avons organisé en commun avec le service de PRMSE, Médiation des Lycées, dans le cadre de l'apprentissage aux métiers de Moniteur Educateur. L'objectif est de permettre à ce binôme de travailler davantage le positionnement professionnel en échangeant avec les médiateurs du PRMSE et de se préparer aux examens de passage du diplôme.

Les liens privilégiés entre les médiateurs et les éducateurs (locaux communs, temps de réunion conjoint, encadrement unique, projets partagés) favorisent l'articulation des actions, ainsi qu'une plus grande connaissance des publics pour qui les médiateurs et les équipes des collèges constitue une ressource au quotidien dans le repérage de problématiques individuelles ou collectives, et dans l'intervention à chaud ou en temps différé sur des situations telles que la consommation de produits stupéfiants ou d'alcool, les conflits, les risques routiers, le harcèlement, le décrochage...

Cette forme d'intervention à destination des collégiens, davantage axée sur la création et l'entretien de liens à des fins de prévention primaire et d'orientation vers les partenaires compétents, favorise l'accroche avec les éducateurs spécialisées susceptibles de prendre le relais et de proposer des accompagnements sur le long terme, au-delà du seul statut de "collégien", mettant en jeu l'ensemble de l'environnement du jeune et plus uniquement ce qui se joue et se donne à voir aux abords de l'établissement scolaire.

Cette articulation et cette complémentarité existent déjà depuis plusieurs années avec le service de médiation aux abords des lycées, également portée par l'ADSEA 04.

La création de binômes de médiateurs déployés aux abords des collèges de Manosque, permet d'offrir aux jeunes scolarisés dans ces établissements, dès leur entrée en 6ème, le même service que ce qui existe pour les lycéens, permettant ainsi un suivi et une continuité tout au long de leur parcours scolaire, et concourant à atteindre l'objectif de la Prévention Spécialisée de cibler prioritairement les plus jeunes (10/15 ans).

Les besoins repérés

Fort de la pratique déjà existante des équipes d'éducateurs de Prévention Spécialisée, nous constatons que le besoin d'une présence aux abords des collèges s'étale sur la journée entière. Les heures d'entrée et de sortie principalement les matins, les midis et les soirs sont certes des moments forts de regroupement devant le portail du collège, cependant les temps intermédiaires ne sont pas à négliger.

À partir de la classe de 5^{ème}, bon nombre de collégiens ont l'autorisation parentale leurs offrant la possibilité de sortir dès qu'ils ont une absence de professeur ou une fin de cours en milieu de journée. Ces temps de liberté sont quelquefois utilisés par les collégiens pour se regrouper en centre-ville sur des lieux repérés par les équipes de prévention.

Ces mêmes temps hors du regard bienveillant des adultes encadrants permettent à certains d'entre eux des actes d'incivilité où des comportements pouvant induire certaines crispations dans les relations avec les riverains, les commerçants ou les passants, qu'il ne faut certes pas généraliser car ils sont aussi à remettre dans le contexte du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Cependant, c'est pour les équipes de prévention spécialisée et pour l'équipe de médiation des temps propices aux repérages des jeunes gens les plus en difficultés, et des opportunités d'interventions à chaud afin de médiatiser les potentiels conflits.

Le travail de partenariat avec l'éducation nationale est aussi à considérer. Si l'équipe de médiation doit être repérée par les collégiens devant le collège, elle doit l'être aussi des équipes pédagogiques des collèges sur des temps formels et réguliers de rencontres organisés pour favoriser le lien essentiel à une collaboration efficiente.

Les équipes de prévention ont déjà dans leurs pratiques des collaborations avec les collèges sur la mesure de responsabilisation qui a pour objectif de proposer aux collégiens exclus temporairement et en collaboration avec la famille des temps de prise en charge par les éducateurs.

L'objectif visé est pour le collégien d'être accompagné dans une réflexion sur la situation qui l'a amené à cette exclusion temporaire. Il s'agit de prévenir lorsque l'entourage familial est défaillant l'oisiveté qui peut là encore être propice à des comportements déviants.

La participation à des évènements du collège

Le binôme de médiateurs a participé systématiquement aux journées de pré rentrée, aux journées d'intégration, ainsi qu'à des actions.

Le projet des débatteurs mené au sein du collège Giono à Manosque par l'équipe de prévention visant à promouvoir la jeunesse, permet une présence régulière et la construction de lien auprès des collégiens.

Cette action a été élaboré sur l'année scolaire 2023-2024 avec la présence des médiateurs collège.

Actions menées par les médiateurs collège durant les deux années du dispositif

- Réalisation d'un Podcast radio avec les élèves de classe SEGPA sur le métier de médiateur;
- Intervention avec les promeneurs du net pour sensibiliser aux cyber harcèlement avec la prévention spécialisée ;
- L'ADSEA 04 coordonne le dispositif des Promeneurs du Net de la CAF des Alpes de Hautes Provence. Des actions de prévention sont menées sur plusieurs collèges de Manosque sur les dangers d'internet. C'est une mission que nous avons lié au service de médiation qui participent aux interventions.
- Elle permet à l'équipe d'investir du temps intra-collège aux bénéfices du repérage et du lien nécessaire avec les collégiens. Les équipes développent ainsi leur expertise en matière d'usage du numérique et leur capacité à coopérer sur des projets en lien avec cette problématique.
- Les débatteurs qui permettent aux élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} de débattre sur des sujets d'actualité, mais également de travailler leur oralité en vue du Brevet des collège. Le projet est en partenariat avec la prévention spécialisée;
- Vacances apprenantes en lien l'ATPE et la prévention spécialisée.
- Intensification des temps de présence durant les pauses méridiennes les lundis et vendredis de présence ;
- Accompagnements des classes de 3^{ème} à la conférence de Latifa Ibn Ziaten (lors de la sortie nous avons pu rencontrer l'assistante sociale du collège).

En renforçant la présence des Médiateurs Collège, le travail "d'aller vers" outil indispensable des équipes de médiation est également renforcée. Il demande une temporalité qui va au-delà des heures d'entrée et de sortie du collège.

Ce travail demande l'utilisation de temps informels afin de pouvoir repérer les collégiens dans leurs difficultés, tisser le lien de confiance pour un accompagnement, permettre l'élaboration et l'amorce de réponse aux problématiques. Toutes ses actions et accompagnements se sont déroulés en partenariat avec le collège J Giono.

Sur les deux années d'existence du dispositif, le collège Mont D'or n'a pas répondu à nos sollicitations. Les actions proposées n'ont pas pu se réalisées

Nous avons proposé :

- Des interventions dans les classes pour la lutte contre le cyberharcèlement.
- Des temps de présence à l'intérieur du collège dans le but de créer un meilleur lien.

10- Un nouveau territoire à investir : l'espace numérique

Conscient de l'importance d'être présents et identifiés dans les espaces ou peuvent se manifester des comportements à risques une présence éducative sur les réseaux sociaux s'organise depuis plusieurs années. La préoccupation des professionnels augmente de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre de réseaux sociaux et des problématiques liées à leurs usages, associé au sentiment



d'avoir toujours « un train de retard » sur les pratiques des jeunes en la matière. C'est donc naturellement

que l'ADSEA a répondu il y a 3 ans à la sollicitation de la

CAF et de la DDCSPP pour lancer et coordonner le

Dispositif « Promeneurs du net » qui vise à favoriser les interactions sur la toile entre les jeunes et des professionnels de la jeunesse et à limiter les conduites à risques. Le confinement de mars 2020 a donné un coup d'accélérateur à notre volonté

Cor

d'augmenter notre présence sur la « rue numérique », les réseaux devenant brutalement le seul espace permettant de garder le lien avec notre public. Cet espace fait désormais partie intégrante du décor pour les équipes qui ont « fabriqué » de nouvelles pratiques pour exister dans cette espace, susciter des interactions, créer de nouveau contacts, développer des projets, et initier des accompagnements éducatifs.

11- Les promeneurs du net



Ce dispositif est financé par la Caisse d'Allocations Familiales 04.

L'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte 04 coordonne le collectif sur le territoire.

En 2023, le dispositif continue de se développer. Si le nombre de promeneurs connait des variations, le nombre de sollicitions notamment de la part des établissements scolaires est en augmentation.

Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire...

63% des 8 à 18 ans sont inscrits sur les réseaux sociaux* Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes Pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ?

C'est la mission des Promeneurs du Net. Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient.

Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux.

Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations.

De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré.

L'aller vers numérique

Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.



6 secteurs (à noter que 2 promeneurs ont comme secteur le 04)



En 2023, le dispositif ne s'est pas développé en nombre de promeneurs.

2023 est l'année la plus importante en termes de sollicitations des établissements scolaires.

C'est le résultat du travail de fond réalisé par les promeneurs du net 04 depuis fin 2019, c'est aussi lié à l'actualité inquiétante concernant le harcèlement scolaire avec le décret du 7 novembre 2023 précise les modalités d'un nouveau dispositif nommé « Enquête harcèlement », les établissements entament la 3ème année du dispositif pHARe.

L'objectifs est de :

Faire connaître les promeneurs du net aux élèves et de faire de la sensibilisation des risques liés aux mésusages du numérique.

937 élèves

D'écoles primaires, des collèges et lycées sur le département Qui ont bénéficiés des actions.

27 Actions en présentiel

C'est 8 promeneurs du Net de plus, formés à la session de formation de sensibilisation « Web Citoyen « Prévenir la violence, le harcèlement et la radicalisation chez les jeunes.

Lutte contre le harcèlement numérique à la Cité scolaire de Sisteron

A la suite d'une premere intervention en septembre dernier à la Cité Scolaire Paul Arène, deux promeneurs du Net, Hafid Essaïdi, coordinateur du Point d'Accès Social de Sisteron (le PASS), et Louis Boulabas, éducateur spécialisé à l'ADSEA 04 (l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte des Alpes-de-Haute-Provence) de Manosque sont intervenus auprès des délégués de classe, de la troisième à la terminale, pour leur expliquer ce qu'est un Promeneur du net. Ceci de façon à ce qu'ils relaient cette information auveix de leurs camardes

meneur du net. Cet de laçon a ce qu'ils relair cette information auprès de leurs camarades. Ce dispositif se base sur le
constat suivant : 80 % des
jeunes âgés entre I tel 17 ans
sont présents sur le Net une fois
par jour, et plus de 48 % d'entre
eux se connectent aux réseaux
sociaux plusieurs fois par jour.
Qui pour les accompagner sur
Internet ? Qui pour répondre à
leurs sollicitations ? Qui pour
leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ? Les promeneurs du net sont des professionnels au contact des jeunes.
Ils créent des liens avec eux sur
les réseaux sociaux, qui sont des
espaces de vie pour les jeunes.
Le dispositif a été mis en



Les délégués de troisième et de seconde au moment de l'intervention des deux promeneurs du net.

place voici 5 ans, et ils sont actuellement 12 promeneurs dans les Alpes-de-Haute-Provence. Leur objectif est d'accompagner les jeunes, ou leurs parents, leur donner des pistes d'orientation vers des structures qui seront en mesure de résoudre leurs problèmes de har-

FACE À CETTE PROBLÉMATIQUE

A Sisteron, vous pouvez contacter Hafid Essaidi, coordinateur du PASS (Point D'Accueil Social Sisteronais), 1 résidence du Lycée, 04200 Sisteron. Téléphone : Ø 09 73 56 25 59 Courriel: ES-SAIDI-H@sisteron.fr

Le 3018 est le numéro national pour les victimes de violences numériques, gratuit, anonyme et confidentiel.



Perspectives pour 2024

- Poursuite de la formation « Web citoyen » module 1 et module 2 ;
- Poursuivre les interventions auprès des établissements scolaires, notamment en élémentaire, où la prévention prend davantage de sens du fait du jeune âge des élèves.
 C'est aujourd'hui l'âge (9-10 ans) d'acquisition du premier smartphone, premier compte sur des plates formes numériques;
- Proposer une réflexion et des actions d'information et de prévention vers les parents;
- Développer la présence éducative sur les réseaux, adapter / proposer une réponse éducative ;

12- Les perspectives

Un axe qui reste prioritaire pour 2024 : lutter contre le décrochage scolaire.

La question du risque de décrochage scolaire est devenue depuis 2020 et le confinement majeur pour les équipes de Prévention Spécialisée.

Nous poursuivons cet axe de travail toujours prioritaire dans la contribution à limiter les effets de cette crise sur la mobilisation des jeunes dans leur scolarité.

Nous continuons de renforcer les liens de partenariats notamment avec les différents niveaux de l'Education Nationale. Ils seront renforcés dans cet objectif à travers des projets et des partenariats innovants.

Notre présence sur le numérique, les réseaux sociaux et les actions menées sur cet espace poursuivront également, en privilégiant chaque fois que cela est possible la rencontre physique.

Les chantiers éducatifs favoriseront la remobilisation de celles ou ceux qui se retrouvent sans solution en vue de susciter l'accroche sur un dispositif d'insertion professionnelle.

Enfin, le travail de rue, et la présence sociale en général au sein des quartiers et à des heures décalées, seront également pensés pour limiter les risques de décrochage scolaire.

Renforcer le lien avec tous les partenaires qui œuvrent auprès de la jeunesse afin de croiser nos regards et affiner notre diagnostic de territoire, par des rencontres et des projets communs.

Marie-Béatrice Barillère

Cheffe de service éducatif prévention spécialisée, accompagnement social du FAJ, ATPE, dispositif CEJ-R

Le dispositif repérage des invisibles



1- Rappel du cadre contractuel

- Porteur de projet (chef de file du consortium): Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 04;
- Partenaires du consortium ;
- Cible quantitative : Sur les 2 ans : 100 jeunes repérés, 80 mobilisés et 50 accompagnés ;
- Territoires de déploiement du projet : Les Alpes de Haute Provence ;

2- Description succincte du projet

Repérer, Mobiliser, Accompagner un public sans solution vers l'insertion sociale et professionnelle.

Publics visés

Des jeunes de 16 à 29 ans en zone rurale du département des Alpes de Haute Provence, inscrits dans aucun dispositif proposé par les acteurs, de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Des jeunes éloignés géographiquement, peu mobiles et/ou en rupture scolaire.

Ce dispositif permet de proposer une présence dans les mêmes modalités que le service de Prévention Spécialisée, sur des territoires qui aujourd'hui ne bénéficient pas de ce mode d'intervention. L'outil de l'aller vers apparait comme particulièrement pertinent s'agissant d'un public habitant en zone rurale par définition éloigné de la majorité des services.

L'équipe mobile

Le binôme est composé de deux travailleurs sociaux, idéalement expérimentés dans les modalités d'action de la Prévention Spécialisée, qui, grâce à l'appui technique des équipes de l'ADSEA et à la connaissance territoriale des acteurs locaux, vont à la rencontre des jeunes dans leur lieu de vie en dehors des organisations institutionnelles. Le binôme dispose d'un véhicule, d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable avec accès internet et outils de visioconférence. L'équipe est mobilisée pour assurer une présence numérique et une utilisation proactive sur les réseaux sociaux. A ce sujet, l'équipe a intégré le collectif des Promeneurs du Net, piloté par la CAF, qui nous confie depuis plusieurs années la coordination de ce dispositif qui permet une présence sur les réseaux de professionnels intervenant auprès de la jeunesse.

Plus-values

Le chantier éducatif est l'outil temps fort qui permet :

- L'accompagnement éducatif, les professionnels établissent une relation de confiance, repèrent les freins existants et mettent en place un travail de remobilisation, de revalorisation, de mise en action pour chaque le jeune.
- La mise au travail : chaque jeune est, dans un contexte valorisant, en lien avec un employeur potentiel, association intermédiaire (AILE04, PVS), les collectivités, les institutions (mission locale). Ils apprennent à décrypter les éléments administratifs tels qu'un bulletin de salaire, un contrat de travail, la médecine du travail et la visite obligatoire à l'embauche. Toutes ces démarches permettent de mettre à jour la situation administrative de chaque jeune.
- L'accompagnement à l'élaboration et la construction d'un projet de vie professionnelle : durant le chantier émergent des compétences et des appétences qui permettent à chaque participant d'être dans une réflexion sur un projet de vie. En amont pendant et en aval de ce chantier, ont lieu des entretiens individuels, des ateliers en lien avec l'insertion (compétences sociales, entraînement à la prise de parole...), une mise en relation avec le droit commun et tous les acteurs du territoire intervenant sur le champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

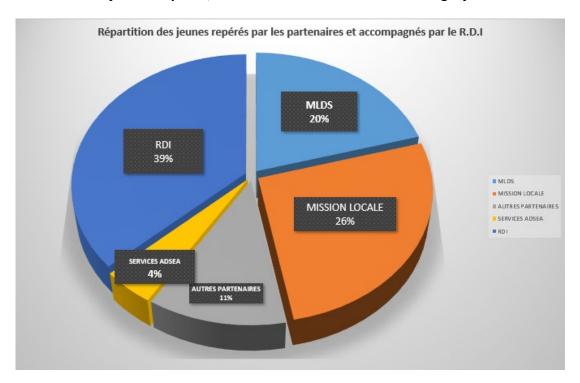
3- Caractéristiques des bénéficiaires du projet

3-1- Les entrées

Durant les deux années de fonctionnement du dispositif, 143 jeunes de 16 à 29 ans ont été recensés, sur le département des Alpes de Haute Provence.

Nous avons repéré des jeunes entre 16 et 28 ans.

Parmi ces 143 jeunes repérés, 49 étaient des filles soit 34% et 94 garçons soit environ 66%.



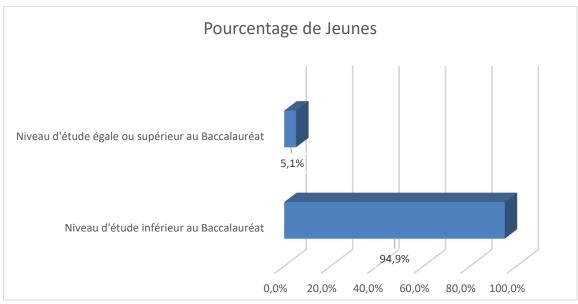
Le service du « repérage des invisibles a repéré un total de 143 jeunes :

- **39**% soit 56 jeunes repérés grâce au fonctionnement du RDI et à « l'aller vers » sur l'ensemble du territoire. L'investissement de lieux stratégiques comme les city stades, les arrêts de car sur les différentes communes, les jours et temps de marché, la prise d'autostoppeurs a permis le repérage des jeunes.
- 26% soit 37 jeunes, grâce à notre collaboration étroite avec la Mission locale mais considérés en veille c'est-à-dire sans contact depuis plus de 5 mois, sans revenu, ni allocation, et en situation de précarité financière.
- **20**% soit 28 jeunes repérés par l'Education Nationale dans le cadre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.
- Ces jeunes nous ont été adressés par la Mission locale qui participe à la commission MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire).
- Sur ce nombre de jeunes, aucun n'accompagnement ne s'est mis en place.
- 11% soit 16 jeunes par les différents partenaires.

4% soit 6 jeunes par les différents services de l'ADSEA, le service de SEMO et de Prévention Spécialisée.

Profil des jeunes repérés

ANALYSE



Niveau d'études

Nous avons également pu constater que près de 95% des jeunes invisibles avaient un niveau d'études inférieur au baccalauréat et pas de formation professionnelle.

On observe des difficultés à élaborer seul un projet de vie, parfois une vision des leurs compétences ou de leurs difficultés qui ne correspond pas à la réalité. Cela les amène à des échecs répétés qui peut les mettre dans une phase d'immobilisme.

Le dispositif du Repérage des invisibles a permis à ces jeunes, de participer à des chantiers éducatifs afin de proposer un accompagnement individuel.

Avec pour objectif de les a orientés vers les différents partenaires comme l'Ecole de la deuxième chance, ou des organismes de formation pour une remise à niveau.

La mobilité

Nous constatons chez les jeunes rencontrés des problèmes de mobilité qui les éloignent, de ce fait, davantage de l'emploi et des formations. Ils sont non véhiculés et dépendent des réseaux de transports en commun existants. Le développement du réseau de transport en commun sur les Alpes de Hautes Provence ne correspond pas toujours aux besoins de la population. Le déplacement reste une difficulté sur le territoire des Alpes de Haute Provence.

Sur l'ensemble des jeunes rencontrés, seuls 4 étaient en possession du permis de conduire, mais sans véhicule. Seule une personne avait son permis de conduire et un véhicule hors d'usage.

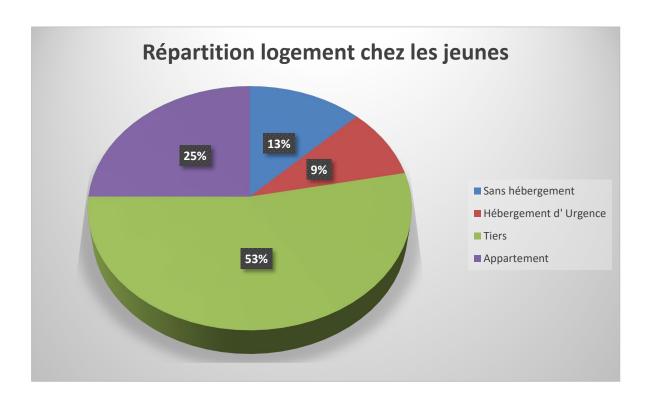
Santé: les Addictions...

Nous constatons chez la majorité des jeunes en contact, des problèmes d'addiction (drogues, alcool, jeux vidéo). Avec le constat d'une situation de mal être qui nécessite une orientation vers le soin. L'orientation vers la MDA, le CMP, le CAARUD ou le CSAPA a été systématiquement proposée. Cependant, le cheminement vers le soin a nécessité un accompagnement spécifique et des liens avec les partenaires spécialisés afin d'éviter la rupture de parcours.

En veille de la Mission Locale

Des jeunes dans des dispositifs de droit commun comme la mission locale ou Pôle emploi.

Ils sont orientés par les conseillers d'insertion car considérés en veille. Ils n'ont pas saisi l'accompagnement proposé et sont en rupture avec cet organisme depuis plus de 5 mois.



Situation de post adolescence

Des jeunes sans ressources qui vivent chez leurs parents. Les freins repérés sont davantage d'ordre psychologique et des difficultés à entrer dans le monde adulte. L'orientation vers le soin est là encore systématique.

Hébergement précaire

Les jeunes rencontrés sont hébergés chez des proches ou en structures d'hébergement.

Ces jeunes peuvent être en situation de mendicité, devant les grandes surfaces, sortant de dispositifs de droit commun ou en décrochage scolaire.

Suivis justices ou Aides sociale à l'enfance

Certains jeunes sont suivis par le Service Pénitentiaire Insertion et Probation, la Protection judiciaire de la jeunesse avec des dispositifs comme des bracelets électroniques et travaux d'intérêts généraux ou en attente de peines. Le partenariat avec l'agent de probation permet de proposer à ces jeunes de participer au chantier et que le temps travaillé soit comptabilisé comme des travaux d'intérêt généraux.

Des jeunes à la sortie ou en refus d'une mesure de contrat jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour ces profils en difficulté relationnelle et avec une histoire au sein de la protection de l'enfance, la libre adhésion que propose ce dispositif permet de lever le frein de la défiance et/ou opposition vis-à-vis des institutions et du travailleur social. Il s'agit par la suite de pouvoir les étayer dans toutes les démarches administratives liées à leur autonomie, personnelles, professionnelles à leur majorité.

Situation administrative et financière

Dans la globalité des accompagnements proposés, la régularisation de leur situation administrative a été nécessaire, les documents officiels comme la carte d'identité ou la carte

vitale sont souvent périmés ou inexistants, perdus, affiliés à un autre département. L'ouverture d'un compte bancaire individuel, ou la gestion de dettes sont des points régulièrement abordés durant l'accompagnement.

D'un point de vue général, très peu ont des revenus réguliers sauf pour ceux qui bénéficient d'une reconnaissance de la MDPH et qui perçoivent l'AAH. Le montant varie selon le taux de handicaps reconnus. La majorité des jeunes accompagnés n'ont pas ou peu travaillé, ce qui les laissent en situation de précarité financière.

Nous n'avons pas accompagné de personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active.

Handicap invisible non repéré, provoquant une difficulté d'insertion

Des jeunes en situation de handicap sans suivi des dispositifs adaptés comme CAP emploi. Ils sont dans le refus du milieu protégé, cependant leur situation de handicap rend leur insertion professionnelle complexe voire impossible, dans la durée, sur un poste non adapté.

Des jeunes dont la situation demande une expertise de la MDPH.

4- Mise en œuvre du projet

Le réalisé

Au 31 décembre 2024, 143 jeunes ont été en contact avec le dispositif. Ils répondent en partie à l'objectif visé. Pour 123 d'entre eux, l'accompagnement proposé est allé à son terme.

Les jeunes rencontrés sont tous dans des situations de grande précarité, sur des fins de prise en charge ou de dispositif, sans emploi, sans formation, sans suivi par des dispositifs de droit commun ou du service public de l'emploi. Ils présentent tous des difficultés de mobilité, un logement précaire, une situation financière aléatoire.

Le dispositif a permis chez ces 123 jeunes l'évolution positive de leur situation.

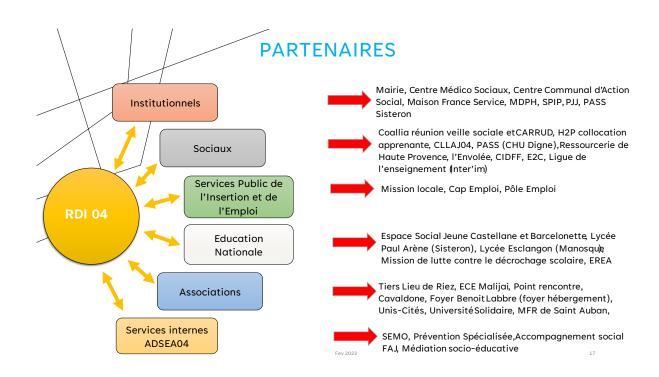
4-1- Les modalités de repérages

Le Dispositif du repérage des invisibles "En Chantier "a procédé à la création et au maintien d'un réseau de partenaires retenus comme pertinents dans le cadre de ses missions de Repérage, d'Accompagnement et de Remobilisation.

Le principal acteur avec lequel nous avons travaillé pour le repérage les jeunes est la Mission Locale.

L'équipe a assisté à une réunion d'équipe de chaque antenne de la Mission Locale du département, Digne les Bains, Manosque, Château Arnoux, assurant ainsi au minimum, une liaison mensuelle régulière sur la durée du dispositif.

Les Partenaires



La présentation du service : un travail de lien et de partenariat :

La mission de l'équipe mobile est de se présenter sur les territoires, repérer les difficultés, créer les conditions d'une accroche et susciter l'adhésion à une proposition d'accompagnement qui nécessite souvent la mobilisation d'un tiers spécialiste (santé, logement, insertion...). A cette fin, une partie importante du travail en début de dispositif a été consacré à la création et l'entretien de liens de partenariat avec tous les acteurs susceptibles de pouvoir répondre aux problématiques rencontrées. L'équipe doit être repérée

Une réunion d'information a eu lieu en visioconférence ainsi que l'envoi d'un mail de présentation du dispositif du repérage des invisibles.

L'équipe mobile se présente dès la mise en place du travail de rue, sur les secteurs investis.

Ils se présente aux commerçants, au secrétariat des mairies, aux assistantes sociales de secteur lors de leur permanence. Lors de la préparation des chantiers éducatifs, les municipalités sont rencontrées et le dispositif présenté.

La distribution des cartes de visites et des flyers est effectuée sur chaque lieu.

Mailing

Un mail d'information a été diffusé à l'ensemble des partenaires de l'ADSEA. L'envoi s'est élargi sur un large panel de partenaires potentiels, à toutes les municipalités, les Maisons France Service.

Le dispositif a participé aux réunions de veille sociale de Coallia regroupant de nombreux partenaires.

Le dispositif a été présenté à tous les Centres Médico Sociaux des Alpes de Haute Provence, au SPIP, au service de PJJ.

Nous sommes de fait en relation régulière avec les services jeunesse, les CCAS, le CDAD, le CIDFF, le CAARUD, et CSAPA, les CMS, la MLDS, les CLSPDR, le SSFE, les établissements scolaires (collèges et lycées), la PJJ, l'ASE, les bailleurs sociaux... Nous avons contacté de nombreux partenaires et participé à de nombreuses instances et rencontres en lien avec nos missions.

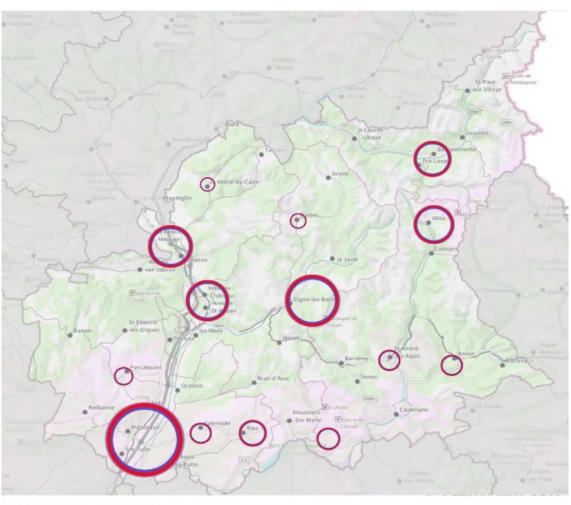
Nous connaissons les acteurs et sommes connus et reconnus par eux. Ce maillage en constante évolution a permis une identification rapide du binôme et de ses missions qui viennent de manière évidente compléter les Dispositif déjà porté par l'ADSEA 04, et s'intègre parfaitement dans la dynamique partenariale que nous entretenons activement au quotidien.

Présence sociale

- Elle permet le repérage, mais également la diffusion d'information sur le dispositif.
- Devant les lycées, collèges, complexes sportifs
- Présence sociale au forum de l'emploi ou de la formation, événements locaux, Music à Manosque, Festival de Monfort.
- Présence sociale et aller vers dans les villages (place de village, gares routières, arrêts de car, restaurants, bar, marchés, city stades...)

- Prise des Auto-stoppeurs
- Présence sur les réseaux sociaux
- Partenariat avec le CAARUD : Music à Manosque
- Rencontre avec des groupes et Associations : Café des libertés, les vieux crampons, sportives...

4-2- Territoire investis par le dispositif du repérage des invisibles





Recueil des coordonnées

Notre association, qui porte notamment un service de prévention spécialisée et un service de médiation éducative aux abords des lycées, avait répondu favorablement en 2019 à la sollicitation de la Mission Locale 04, pour mettre en œuvre conjointement sur le 04 le projet porté par l'ARDML PACA, retenue à l'époque à l'échelle régionale dans le cadre la première vague du présent appel à projet. L'idée était de combiner notre savoir-faire en matière "d'aller vers" à l'expertise de la Mission Locale quant à l'insertion professionnelle des jeunes. Pendant deux ans, un binôme, composé d'un éducateur de prévention spécialisée et d'un conseiller en insertion Professionnelle, a œuvré au quotidien pour repérer, accrocher, mobiliser et orienter des jeunes, en lien avec les partenaires des territoires, avec une attention particulière pour les QPV de Manosque et de Digne.

À la suite de ces deux années, la Mission Locales s'est montrée partie prenante de cette nouvelle action et a rapidement répondu présente dans la construction d'un nouveau lien partenarial.

Par un transfert de compétences, de savoir-faire, par une imprégnation et une acculturation des modes d'accrochage du public avec les services de l'ADSEA (prévention spécialisée et médiation) dans la perspective de permettre à de nouveaux territoires de bénéficier de ce mode d'action inédit sur les ¾ du département.

Les identités et les coordonnées téléphoniques pour un premier échange sont partagées par les partenaires, recueillies lors des réunions Mission Locale. Dans ce cas, un premier entretien tripartite peut être proposé ce qui consolide le lien avec le jeune.

Sur les temps de travail de rue, la prise des coordonnées est plus complexe. Les modalités de communication chez les jeunes ont évolué, l'équipe a installé sur leur smartphone différentes applications afin d'être présent sur les réseaux sociaux.

L'aller vers sur les réseaux sociaux (instagram, whatsapp, snapchat, Discord, facebook) est nécessaire pour tisser un lien après la première rencontre.

La prise des jeunes en autostop a permis de repérer un certain nombre de jeunes, dans ce cas, ce sont les professionnels qui ont donné leurs coordonnées, cependant, très peu ont recontacté le service, il n'y a pas eu d'accompagnement.

Les freins rencontrés dans la captation du public?

Le territoire des Alpes de Haute Provence est vaste. L'organisation de la présence de l'équipe mobile a été nécessaire pour rendre le travail de rue régulier. Elle s'est faite par secteur afin d'augmenter la possibilité de repérer des jeunes mais également pour rendre l'équipe visible.

La présence régulière est un facteur de réussite et de consolidation du lien avec les jeunes.

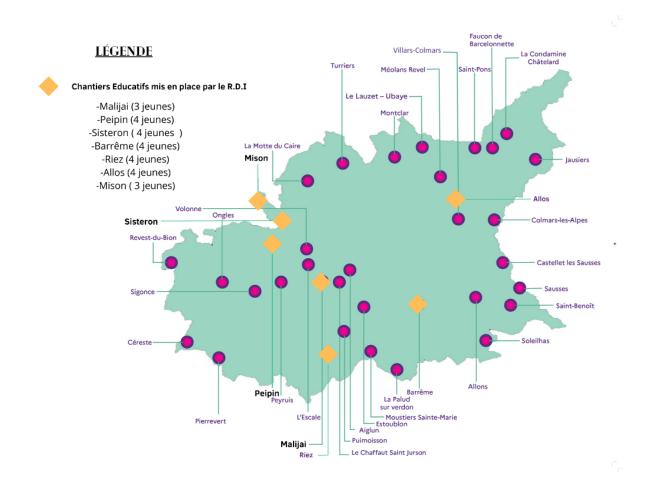
Il y a donc une rupture avec les jeunes repérés, mais pas accrochés à chaque changement de secteur pour l'équipe.

Les micro-territoires doivent être investis sur une temporalité longue, le dispositif n'a pas eu la possibilité de la mettre en place.

Et nous avons noté pour certains des jeunes accompagnés, dont l'autonomie n'est pas acquise, que l'après chantier est une nouvelle période de démobilisation.

La diminution du temps d'accompagnement peut entraîner chez ces jeunes une baisse générale du moral et un retour à un rythme et des habitudes de vie peu enclins avec un projet et une remobilisation et si le problème de mobilité n'est pas résolu et cela contraint à nouveau leur projet.

4-3- Modalité de remobilisation : les chantiers éducatifs



Sur les deux années de dispositif, 7 chantiers éducatifs ont été réalisée. Ils ont permis d'accompagner 26 jeunes

Le support du chantier éducatif, avec la possibilité d'intervenir sur de nombreuses communes du département, rend le dispositif réactif et force de proposition de remobilisation. Les jeunes qui participent au chantier sont salariés. C'est également pour eux une motivation. Il est un temps fort du dispositif. L'équipe mobile organise tout au long des journées des entretiens pour les jeunes et permet le diagnostic de la situation de chaque jeune et la mise en place d'un projet individuel dont la visée est la levée des freins à l'insertion socio-professionnelle.

Globalement, le dispositif du Repérage des Invisibles, avec ou sans chantier éducatif, a atteint l'objectif de remobilisation des jeunes accompagnés.

Chacun des jeunes accompagnés a bénéficié et ce quel que soit la durée de l'accompagnement à :

- -La remise à niveau de la situation administrative
- -L'accompagnement à l'élaboration de projets social et professionnel
- -Une information sur les dispositifs de droit commun
- -L'orientation vers le SPIE est activée
- -La possibilité pour chaque jeune de bénéficier de l'accompagnement physique d'un membre de l'équipe du repérage des invisibles sur des temps de rendez-vous.
- -L'orientation vers le soin est proposée et travaillé







Les principales difficultés que vous avez rencontrées

Nous constatons pour une grande partie des jeunes repérés et accompagnés des problématiques de santé mentale, des difficultés psychologiques et/ou avec consommation de produits stupéfiants, et addictions demandent que notre processus d'accompagnement s'adapte en développant son partenariat. L'objectif étant que le dispositif puisse aborder ces problématiques spécifiques et orienter chaque jeune accompagné vers les spécialistes qui seront en mesurent de mettre en place un parcours de soins adapté.

L'organisation et l'orientation vers les partenaires spécialistes pour chacun est nécessaire avant de pouvoir envisager la phase de remobilisation dans un projet d'insertion professionnelle.

De ce fait, l'accompagnement de ces jeunes ne peut aboutir à une réelle levée des freins et une adhésion à un projet d'insertion. Le parcours de soin demande une temporalité qui ne correspond pas à l'accompagnement proposé par notre dispositif.

Pour ces jeunes, le temps d'accompagnement par l'équipe de « en Chantier » est augmenté. Cependant, nous pouvons faire le constat que notre accompagnement est limité dans ces cas. L'accompagnement de la gestion des addictions par des professionnels formés est essentiel et elle sort du champ de compétence du dispositif.

Pour adapter notre accompagnement aux problématiques de santé, orienter les jeunes vers les spécialistes s'est avéré incontournable.

D'autre part, l'adhésion à un parcours de soins est également nécessaire afin de lever les freins à l'insertion. Les jeunes qui ne sont pas dans cette dynamique sont repérés par le dispositif comme des cas complexes pour lesquels les freins n'ont pu être levés

5- La sécurisation du parcours : éviter la rupture

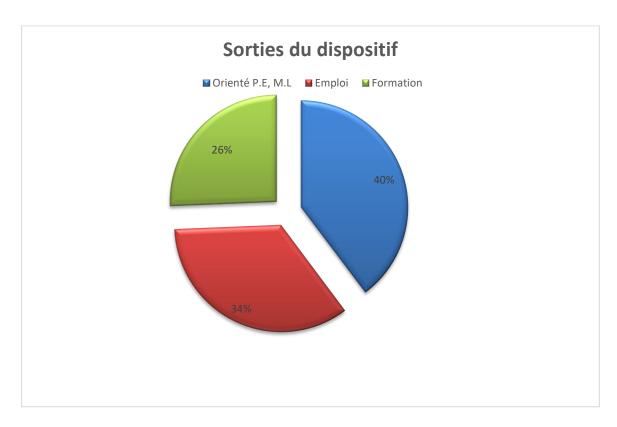
Le principe de libre adhésion permet aux jeunes d'être acteurs de leur projet. C'est eux qui sollicitent selon leurs besoins. La grande adaptabilité des horaires de l'équipe a permis de répondre dans une temporalité qui correspond à la réalité de ces jeunes. L'accompagnement physique permet également d'apaiser le jeune face aux différentes administrations et les assure d'un appui en cas de mauvaise compréhension.

L'équipe a procédé à :

L'accompagnement des jeunes aux différents rendez-vous de droit commun (Mission Locale, Maison France Service, Pôle information jeunesse, Centre sociaux...);

- L'accompagnement aux soins (psychiatres, CSAPA, CMP...);
- L'inscription dans les structures associatives et culturelles ;
- Au suivi par les services internes de l'ADSEA 04, service du fond d'aide aux jeunes ;
- Au maintien du lien, prise de nouvelles régulières, téléphone, réseaux sociaux ou rendezvous en présentiel.

6- Les sorties



A la sortie du dispositif, sur les 123 jeunes accompagnés :

- 40% sont orientés à la Mission Locale ou pôle emploi,
- 34% ont trouvé un emploi
- 34% sont entrés en formation.

Sur les 143 jeunes repérés par le dispositif, 123 d'entre eux ont pu bénéficier d'un temps d'accompagnement dont la durée moyenne du parcours s'est réalisée, au sein du dispositif entre un et six mois. Les accompagnements supérieurs à six mois ont tous concerné des cas complexes posant, de ce fait, la limite de notre dispositif.

Sur le dernier trimestre 2023, notre équipe a recontacté tous les jeunes repérés afin de prendre connaissance de leur situation. 80% s n'ont pas pu être contactés.

Les coordonnées ne sont plus valides. Pas réponses à nos messages ni téléphoniques, ni sur les réseaux sociaux. Seuls 27 d'entre eux ont répondu à notre sollicitation.

L'évaluation des sorties du dispositif n'a donc pas été concluante.

7- Articulation avec l'écosystème

La forte culture de partenariat des services de Prévention Spécialisée et de Médiation aux abords de Lycées de l'ADSEA 04 et la philosophie d'intervention correspond en tout point à ce qui était attendu dans le cadre de l'appel à projets.

Un partenariat privilégié avec la mission Locale :

C'est un projet porté par l'ADSEA 04 en collaboration étroite avec les Missions locales du 04, qui est le partenaire privilégié du projet. Le dispositif du Repérage des Invisibles : « En Chantier » fait suite à une première expérimentation et d'une collaboration sur cette action.

Ce partenariat est en lien avec l'objectif de cet appel à projets qui est d'amplifier et structurer les démarches territoriales permettant de repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi par des campagnes actives de repérage.

Les axes de travail communs ont été définis :

Phase repérage :

Le binôme repère des jeunes, il interpelle la Mission local (l'antenne où la conseillère selon le lieu de résidence du jeune pour s'assurer de l'invisibilité de ces jeunes) :

- Soit inscrits à Mission Locale, ils ne peuvent bénéficier du dispositif
- Soit non-inscrits à Pôle Emploi via DUDE (c'est la Mission Locale qui vérifie),
- Soit connus Mission Locale mais plus de contact depuis plus de 5 mois (dossier en veille sur I-Milo) et hors dispositif gestion Mission Locale. Réciproquement, un conseiller Mission Local qui n'arrive plus à établir de contact avec un jeune peut solliciter le binôme.

La Mission Locale qui identifie les jeunes mineurs assujettis à l'obligation de formation et les jeunes majeurs décrocheurs scolaires, repère ceux que la PSAD (plateforme de suivi aux décrocheurs) ne peut pas joindre ou ceux qui refusent toute proposition d'accompagnement, et transmet au binôme les coordonnées du jeune pour aller vers (justifié car l'ADSEA est un partenaire de la PSAD).

Phase Mobilisation:

(Utiliser l'existant chez nos partenaires sur les actions supports)

Proposition de rencontre et entretien de la part de l'équipe aux conseiller de la Mission Locale

Proposition de soutien sur ce que les professionnels ont repéré pour nouer la relation, démarches administratives, aide aux logements, orientation et accompagnement vers des partenaires

La Mission Locale a transmis le calendrier des collectifs de développement des compétences sociales et professionnelles afin d'en faire bénéficier les jeunes accompagnés par le dispositif. Elle a informé l'équipe mobile aussi de toute autre action organisée (ex : visite d'entreprise, infos métiers, forums...).

8- Pilotage et gouvernance du projet

Nous faisons le choix de calibrer le pilotage de l'action à l'échelle des territoires intercommunaux, échelon cohérent qui permet une vision d'ensemble des besoins dans une logique de territoire de proximité.

En lien avec les services de l'État compétents, nous nous rapprocherons des 2 agglomérations et des 6 communautés de communes afin de définir conjointement la composition de comités de pilotage locaux et d'établir un calendrier de réunions efficient, permettant l'évaluation de l'action, la définition des territoires et des publics devant être prioritairement ciblés et des actions à mener sur une période donnée. Un comité de pilotage départemental a eu lieu une fois par an.

Sur le plan organisationnel, le binôme est intégré aux services des Préventions de l'ADSEA 04, dont l'objectif principal est, par différents modes, d'aller vers le public, afin de susciter une libre adhésion à une proposition d'accompagnement adaptée. Composé du service de Prévention Spécialisé, du service de Médiation socio-éducatif aux abords des Lycées, du service d'Accompagnement Social de jeunes entre 18 et 25 ans (35 salariés), ce pôle est encadré par un chef de service qui assure la responsabilité hiérarchique et technique du binôme.

Des réunions internes dédiées à l'action ont été organisées toutes les semaines, le vendredi de 14h à 17h. Elle a permis de recueillir toutes les informations sur le fonctionnement du dispositif détenues par l'équipe mobile au fil de leur actualité.

Nous avons tenu les réunions du système de pilotage avec cependant quelques difficultés sur la présence des partenaires à l'exception de la Mission Locale.

Marie-Béatrice Barillère

Cheffe de service éducatif prévention spécialisée, accompagnement social du FAJ, ATPE, dispositif CEJ-R

Le service accompagnement social du FAJ



1-Introduction

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J) est un dispositif du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence. Il est destiné à apporter un soutien aux jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle.

Il concerne un public jeunes âgés de 18 à 25 ans non révolus, en grande précarité, français ou étrangers en situation régulière et qui résident dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

La commission F.A.J du Conseil Départemental est pluri-partenariale. Elle se réunit afin d'étudier les dossiers motivés par le prescripteur (La Mission Locale, C.C.A.S, C.M.S ou autres) et le courrier de demande du jeune adulte.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet :

- Des aides financières destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.
- Un accompagnement social par des éducatrices spécialisées dans toutes les démarches du projet social et d'insertion du jeune.

2- Le service de l'accompagnement social FAJ

Par délégation du Conseil Départemental, l'ADSEA04 est missionnée pour porter le dispositif d'Accompagnement Social Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le service d'accompagnement social F.A.J est constitué d'un E.T.P de travailleur social, constitué de deux accompagnatrices sociales F.A.J, éducatrices spécialisées diplômées chacune à 0.5 E.T.P.

Chaque professionnel a un secteur d'intervention, le département est divisé en deux territoires : Nord et Sud.

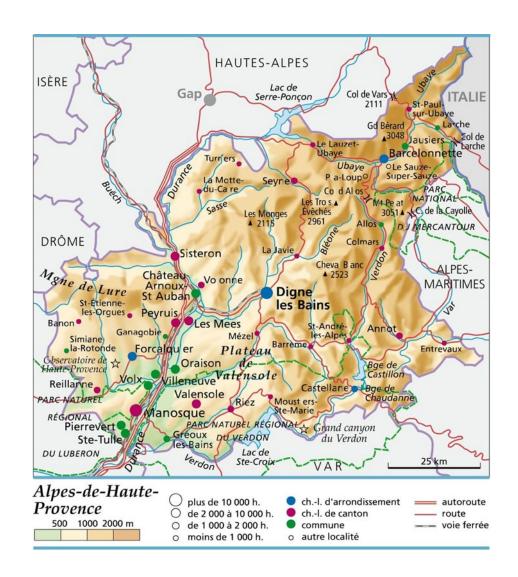
Leurs bureaux sont situés dans le local du service de la Prévention Spécialisée de Digne-les-Bains (secteur Nord) et dans les locaux du S.E.M.O à Château Arnoux-Saint-Auban (Secteur Sud).







Les interventions se font sur tout le département.



3- Les missions

Règlement intérieur FAJ

« L'accompagnement social s'attache à accompagner le jeune en difficulté, et à sa demande, à accéder à son autonomie. Il est accordé pour une durée maximum de 6 mois à l'issue de laquelle un bilan sera établi par le travailleur social. Un renouvellement est possible à la demande du jeune après avis du travailleur social et de la décision favorable de la Commission et du Président du Conseil Départemental ou son représentant. »

En cas de renouvellement, l'avis du prescripteur à l'origine du dossier de demande d'accompagnement est demandé, mais c'est le jeune adulte lui-même qui doit faire la demande de renouvellement.

Les objectifs de cet accompagnement s'inscrivent dans la réalisation d'un accompagnement humain dans chacune des démarches nécessaires, à l'élaboration et à la mise en place d'un projet d'insertion.

Concrètement, l'accompagnement dispensé consiste à favoriser et à accompagner le cheminement du jeune adulte. Il s'agit pour l'accompagnant de faire émerger ses besoins pour la réussite de ses projets en prenant en considération la globalité de son parcours de vie.



Durant l'accompagnement social F.A.J, les professionnels prennent connaissance du parcours de chaque jeune, ce qui permet un travail de diagnostic, de repérage des problématiques et de lever de freins.

L'objectif est d'accéder à davantage d'autonomie et d'émancipation. En travaillant avec le jeune sur les difficultés qu'il rencontre, il peut s'autoriser à lever les freins qu'il rencontre pour faciliter son évolution et faire des choix moins contraignants.

Les accompagnements auprès des jeunes adultes sont basés sur une demande initiale du jeune et sur des objectifs posés en commun entre le jeune et le prescripteur.

Ainsi, la commission F.A.J du Conseil Départemental statue sur l'accord d'un accompagnement social et inscrit les objectifs de travail sur la notification d'accord de chaque accompagnement.

Les objectifs généraux de l'accompagnement social sont :

- La mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté, où les accompagnatrices hiérarchisent les priorités en fonction des demandes, des besoins et des difficultés que le jeune adulte rencontre ;
- Établir et faciliter les liens de partenariat avec les différents services et organisations présents sur le territoire intervenant dans tous les domaines susceptibles de répondre à un besoin du jeune et de résoudre une situation administrative complexe de manière individuelle et en adéquation avec les besoins du jeune ;
- Accompagner le jeune adulte vers une autonomie et faciliter son accès au droit commun avant l'échéance de la mesure;

L'accompagnement social et ses valeurs :

Le service Accompagnement social F.A.J s'engage à porter un regard bienveillant et distancé sur chaque situation ainsi qu'à construire une dynamique relationnelle avec chaque jeune accompagné dans le but de :

- Créer un lien de confiance ;
- Accompagner et soutenir le jeune dans ses choix ;
- Une écoute bienveillante et le respect de chaque projet ;
- Construire ensemble;
- Une prise en compte des compétences et des capacités du jeune ;
- Valoriser les avancées et soutenir les échecs ;

Modalité de fonctionnement

L'équipe d'éducatrices spécialisées intervient sur deux zones géographiques différentes. Cependant, un travail commun afin d'organiser un relais est nécessaire pour que le suivi des jeunes se fasse sans interruption. Ainsi, le service a la capacité de maintenir le suivi à titre individuel pour chacune des situations.

Pour cela, un accès commun aux dossiers est possible et les informations sont transmises grâce aux outils de communication numérique et aux temps d'échanges consacrés lors des réunions d'équipe hebdomadaires.

Le service s'est doté, depuis fin 2021, d'un logiciel « Dossier Unique » d'Interconsult. Il permet, selon le Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de stocker des informations essentielles au suivi de chaque accompagnement.



Les outils numériques permettent à l'équipe une meilleure transmission des informations.

L'entretien d'accueil qui est le temps de rencontre entre le service et le jeune se fait de manière conjointe en présence des deux accompagnatrices. Cela permet au jeune de rencontrer l'équipe du service. Ce fonctionnement a été pensé dans l'objectif de croiser les regards des professionnels sur ce que le jeune vient déposer lors de ce premier entretien.

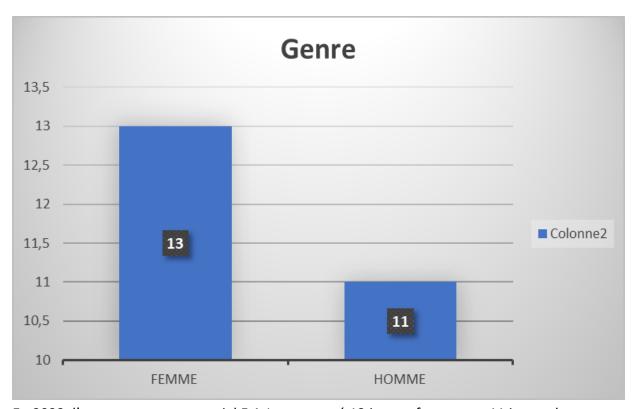
Ensuite, les entretiens et rencontres peuvent se faire dans les locaux de l'ADSEA04, au domicile des personnes accompagnées, dans un endroit informel. L'accompagnement social est rendu mobile grâce au véhicule du service. Il est un outil indispensable dans notre département où les déplacements restent une des difficultés majeures rencontrées pour chacun des jeunes adultes accompagnés. Cette aide de mobilité inversée permet de soutenir les demandes et besoins des personnes tel que l'accompagnement à un entretien professionnel, visite d'appartements, aide à l'ameublement, convocation O.F.I.I Marseille, rendez-vous médical....

L'accompagnement peut s'adapter aux horaires et aux projets du jeune.

4- Le public

Ces deux dernières années, nous avons fait le constat de l'augmentation du nombre d'accompagnement de jeunes femmes de manière significative. L'objectif premier de l'accompagnement F.A.J auprès de ces jeunes femmes est la recherche d'autonomie et d'indépendance. Un travail autour du droit des femmes se met généralement en place. Certaines ont connu des violences conjugales ou des rapports inégaux amenant à un accompagnement spécifique.

Répartition par genre en 2023 :



En 2023, l'accompagnement social F.A.J a concerné 13 jeunes femmes et 11 jeunes hommes.

L'accompagnement social F.A.J est proposé aux jeunes adultes par un prescripteur. Elle permet pour ces situations complexes, un accompagnement individuel et complémentaire à d'autres dispositifs de droit commun.

Les jeunes présentent différentes problématiques :

- **Hébergement** : sans domicile, hébergé par des connaissances ou le S.I.A.O, en recherche de logements ;
- Santé: Démarche aux soins ou de reconnaissance du handicap;

- L'insertion professionnelle et l'emploi
- **Ressources**: les difficultés de gestion financière, ou sans ressources. Nous constatons une augmentation de l'endettement des jeunes ;
- **Démarches administratives** : papier d'identité, titre de séjour, C.M.U, C.A.F ;
- **Isolement** sans famille, en marge de la société étant donné leurs difficultés. Les situations familiales sont dans la majorité des accompagnements complexes. Nous constatons qu'un grand nombre de jeunes ont un parcours en protection de l'enfance;
- Mobilité: carte zou, accompagnement recherche emploi, logement santé;

Cette année, le service a accompagné 2 jeunes adultes en situation de handicap avec une reconnaissance R.Q.T.H (Reconnaissance de Qualité de Travailleurs Handicapés). Des liens de partenariats avec la M.D.P.H, Emergence, C.A.P Emploi ont été nécessaire.

Nous constatons des situations de jeunes adultes de 18 à 25 ans de plus en plus dégradées dans des situations de précarité quelques fois extrême où il est nécessaire que les accompagnatrices travaillent sur la réappropriation des besoins fondamentaux.

5 -Les actions individuelles

Les accompagnatrices sociales partent des besoins et demandes de la personne accompagnée confrontée au principe de réalité.

L'intervention se situe essentiellement dans l'échange, l'apport d'informations, conseils ou sur toutes autres questions concernant l'entrée dans la vie adulte, l'accès à l'autonomie et les freins rencontrés. Les jeunes gens orientés vers le dispositif F.A.J ont tous besoin d'un accompagnement dans les démarches administratives. Ces démarches sont souvent rendues complexes par une mauvaise connaissance des systèmes, des difficultés de compréhension et/ou expression de la langue française.

Un grand nombre de jeunes adultes accompagnés ne comprennent pas toujours le sens des courriers qu'ils reçoivent et sont en difficulté pour y répondre. Le service d'accompagnement social F.A.J les soutient vers une compréhension écrite et orale. Il offre la possibilité d'un soutien physique lors d'un rendez-vous, dans le traitement des dossiers et dans l'élaboration des réponses (rédaction de courriers et sites internet).

L'accompagnement social F.A.J a pour mission d'informer les personnes sur la fonction et rôle de chaque organisme ou dispositif de droit commun et de l'accompagner, de l'orienter suivant le degré d'autonomie vers les dispositifs ou partenaires nécessaires à la construction du projet du jeune et de ses besoins.

L'équipement du service

Chacune des éducatrices est dotée d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable. Le véhicule de service est mutualisé, il permet une grande réactivité. Il est nécessaire au

déplacement des professionnels afin de se rendre au domicile du jeune, d'effectuer les démarches administratives, d'insertion ou de formation, de recherche d'un logement.

Les supports à l'accompagnement

L'accompagnement se situe aussi dans l'aide à l'amélioration de leur quotidien comme le soutien à l'ameublement, l'accompagnement aux courses, tri et rangement des papiers, accompagnement médical, accompagnement à diverses convocations.

La durée du suivi

Le suivi nous démontre que la temporalité de 6 mois ne correspond pas à la réalité du terrain : démarches administratives auprès des institutions, lien de confiance.

Les temps d'écoutes

Un des axes de travail essentiel se situe dans l'écoute auprès des jeunes accompagnés, de rompre l'isolement vécu par les jeunes adultes face aux difficultés de parcours. Un travail éducatif sur l'estime de soi, les compétences et les appétences. Le lien de confiance est travaillé et construit tout au long du suivi. Nombreux sont ceux qui témoignent avoir besoin d'échanges téléphoniques, de soutiens, de conseils. Il apparaît que dans la majorité des situations, le service est perçu par les jeunes comme l'interlocuteur privilégié permettant de les rassurer sur les démarches à mettre en œuvre ainsi que dans l'orientation vers les partenaires et organismes adéquats.

Partenariats

L'accompagnement social FAJ permet d'être en lien avec des personnes-ressources, de divers secteurs professionnels (Conseillers Mission locale, France Service, Pôle Emploi, Assistantes Sociales, CSAPA, CMP). L'équipe de travailleurs sociaux veille au maintien des liens partenariaux, à la connaissance des démarches dans le droit commun et peuvent participer à certaines instances partenariales.

Le travail de soutien des tâches administratives est possible grâce à une veille sociale effectuée par les accompagnatrices concernant les différents partenaires et l'évolution des démarches liées à l'insertion, les revenus et les aides, les nouveaux dispositifs ou des modifications de fonctionnement institutionnel ainsi que le cadre législatif.

Le maintien des liens avec les partenaires permet un travail ciblé grâce à la connaissance du territoire, des dispositifs mis en place et à la mobilisation du réseau des accompagnatrices.

Chaque accompagnement doit être orienté vers le droit commun avant la fin de la mesure pour donner la possibilité aux jeunes de pouvoir demander de l'aide ou du soutien en cas de questionnement ou de nouvelles difficultés. L'objectif est d'éviter une nouvelle rupture de parcours.



5- La souffrance et l'errance :

"Le **handicap social** est une forme de handicap caractérisé par « des difficultés de communication et de compréhension des codes sociaux qui entravent les capacités d'insertion dans la société ». M. L. Lopez définit les handicapés sociaux comme des personnes atteintes de « cécité culturelle », et socialement dévalorisées."

L'accompagnement social F.A.J est individuel, il prend en considération les diversités de chaque personne rencontrée. Les histoires de vie de chaque jeune adulte révèlent des difficultés, parfois dès leur enfance dans le fonctionnement familial, pouvant entraîner des traumatismes, une perte de repère qui rendent l'entrée dans la vie active délicate.

Le parcours des jeunes migrants partis pour fuir la pauvreté ou une situation de danger avérée. Ces jeunes se retrouvent après leur majorité et la fin des mesures d'accompagnement, dans des situations d'isolement. Ces profils peuvent être davantage fragilisés et les accompagnements de ces jeunes adultes sont rendus plus complexes.

Certains jeunes peuvent être dans des conduites de mise en échec. Ils peuvent présenter une hypersensibilité due à des troubles du comportement ou une pathologie qui peut rendre le lien social conflictuel.

La construction d'un projet de vie ou d'un projet professionnel peut être freiné, on constate chez ces profils des situations d'errance difficiles à dénouer. En arrivant dans notre service, les jeunes peuvent accumuler plusieurs difficultés et se montrer dans l'incapacité de réaliser les démarches pour la mise à jour de leur situation.

Ces jeunes en grande souffrance peuvent donc être dans un handicap social : marginalité, errance, addiction, ils construisent leur propre réalité. Leur estime de soi a été mise à rude épreuve. La temporalité de l'accompagnement social FAJ de 6 mois correspond rarement à la réalité du jeune. Les démarches administratives en cours et la mise à jour de la situation

¹

administrative nécessitent régulièrement qu'une demande de renouvellement de l'accompagnement.

D'autre part, dans le cas de situations complexes, 6 mois paraît un temps trop court pour rencontrer réellement le jeune adulte et entamé un accompagnement dans un parcours de construction personnelle et professionnelle.

La temporalité de chacun peut ne pas correspondre à l'accompagnement par le service malgré une vigilance sur l'adaptation dans les propositions d'intervention.

En 2023, sur les 24 Accompagnements Social F.A.J, nous avons sollicité 8 renouvellements.

Pour quatre situations, un troisième temps d'accompagnement a été accordé par la commission après une demande du service et conforté par l'avis favorable du prescripteur.

Le constat du service est que les interventions auprès de ces jeunes aux situations complexes font évoluer nos pratiques en matière d'accompagnement de jeunes majeurs. Elles peuvent être un échec, si notre présence ne répond pas à leurs besoins immédiats et urgents.

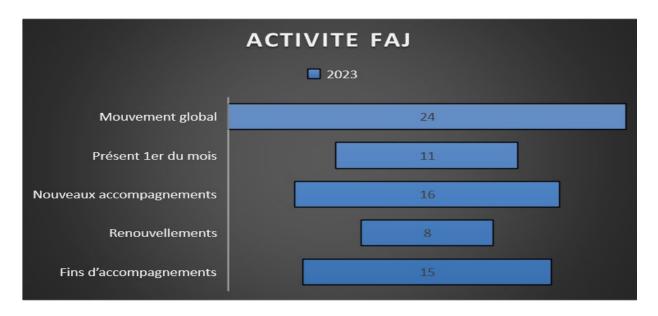
La notion d'urgence est à considérer dans la perception du jeune lui-même, dans ce qu'il vit, dans ses priorités et non celle du professionnel.

Ainsi nous avons accompagné un jeune sans domicile pour qui la première proposition d'un hébergement a été refusée.

L'outil de l'aller vers est nécessaire afin de rencontrer des jeunes qui sont dans un comportement déviant des institutions, mais également lui proposer un accompagnement qu'il puisse saisir.

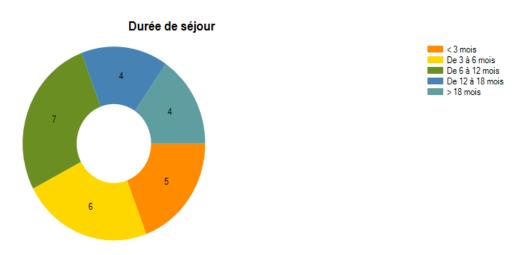
6- Activité annuelle de l'Accompagnement social F.A.J 2023

En 2023, la commission du conseil départemental « Fonds d'aide aide aux jeunes » a attribuée 16 nouvel accompagnement social.



Durée de séjour – Accompagnement social

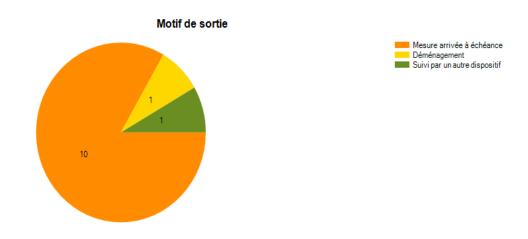
8 accompagnements prescrits en 2022 se sont poursuivis sur l'année 2023.



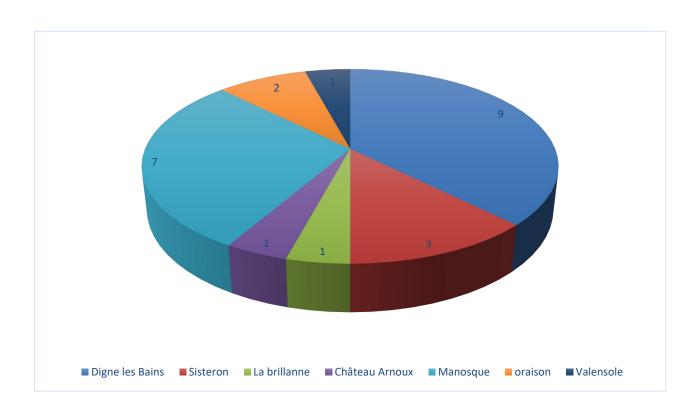
Cette année la Mission Locale et les Centres Médico-Social restent les premiers organismes prescripteurs de l'accompagnement social.

Motifs des sorties :

Pour 2 situations l'accompagnement n'a pas été effectif. Les jeunes n'ont pas adhéré.



Origine d'habitation des jeunes



7- Perspectives pour 2024

Travail de communication sur le territoire :

Devant le nombre d'accompagnements social qui ne correspond pas aux capacités du service et afin d'apporter la meilleure connaissance possible de l'accompagnement social F.A.J, à tous les partenaires du territoire, prescripteurs, bailleurs sociaux, et tout dispositif en lien avec le public en grande précarité.

L'équipe participe activement aux diverses réunions partenaires organisées par le Conseil Départemental et par les partenaires sociaux.

La participation du service aux commissions F.A.J du Conseil Départemental. La présence du service représenté par la cheffe de service permet d'apporter un étayage supplémentaire aux rapports des accompagnatrices et d'apporter autant de précisions que nécessaire à la bonne compréhension de chaque situation. Cette présence sera organisée lorsque les situations le nécessiteront.

Des rencontres avec la présidente de la commission F.A.J vont avoir lieu de manière régulière dans un objectif d'amélioration du service.

Marie-Béatrice BARILLERE

Cheffe de service éducatif prévention spécialisée, accompagnement social du FAJ, ATPE, dispositif CEJ-R

Le service de médiation socio-éducative



1- Rappels des dispositifs sur le service de la Médiation Socio-Educative

Le Programme Régional de Médiation Socio-Educative (P.R.M.S.E) nous a permis d'embaucher 10 apprentis en septembre 2022 sur des postes de Médiateurs aux abords des lycées, pour la préparation de Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (D.E.M.E) sur deux ans.

Le dispositif MARCHE emploie 6 mobiles Moniteurs-Educateurs diplômés qui assurent la permanence dans la durée devant les lycées et au sein du service mais aussi auprès des partenaires. Le dispositif du Marché a été reconduit et financé pour la période de septembre 2021 à juin 2024.

Ces salariés permanents sont actuellement tous en C.D.I depuis juillet 2022, ils sont répartis sur les deux départements 04 et 05. Deux éducateurs spécialisés assurent la coordination sur chaque département, sous la responsabilité d'une cheffe de service. Une secrétaire comptable assure la gestion administrative du service.

2-Les principes d'actions et missions de la Médiation aux abords des lycées

L'ADSEA 04 porte ainsi depuis 2014 le dispositif de médiation socio-éducative aux abords des lycées du 04. Ce dispositif vise à permettre une présence humaine aux abords des lycées et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui constituent cette présence humaine. Il permet de prévenir les incivilités, les conduites à risque, la délinquance, les risques de radicalisation, et de lutter contre le harcèlement scolaire, le décrochage scolaire. Il vise à transmettre des valeurs républicaines d'égalité et de citoyenneté.

Les actes de médiation sont au croisement des principes d'action de la Prévention Spécialisée et de ceux définis en Médiation sociale, à savoir :

- Le libre consentement et la participation des parties prenantes ;
- L'indépendance vis-à-vis des protagonistes ;
- La discrétion et la confidentialité des informations ;
- La protection des droits et des personnes et le respect des droits fondamentaux ;

3- L'équipe de Médiation Socio-Éducative

Durant l'année 2023, certains apprentis ont ressenti des difficultés à se maintenir sur leur poste de médiateurs. Il y a eu le départ de trois apprentis (1 sur Manosque et deux 1 sur Digne et 1 sur Embrun) pour différentes raisons (intégration de la formation DEES, changement d'employeur, arrêt de l'apprentissage DEME).

Ces départs ont donné lieu à l'arrivée d'une nouvelle apprentie à Manosque qui a pu intégrer l'équipe et prendre la formation en cours.

Le service de Médiation et le service de Trait d'Union se sont rencontrés pour évoquer et mettre en place l'accueil une apprentie DEES mutualisée en septembre 2023.

En effet, l'intérêt était la découverte pour cette apprentie, de deux secteurs d'intervention très différents. Après quelques mois de présence sur les deux services, Aude, notre apprentie s'est rendu compte de la difficulté de s'impliquer dans des projets en n'étant présente qu'en intermittence sur le service de Médiation.

Ainsi, elle a fait le choix début 2024 de poursuivre pleinement le travail sur le service de Trait d'Union.

Cette année, il y a eu également l'accueil de plusieurs stagiaires (une étudiante en psychologie, une stagiaire DEME en formation initiale à l'IRTS, une lycéenne) pour découvrir le champ d'intervention de la Médiation ou confirmer un projet professionnel.

Quelques médiateurs mobiles se sont également mobilisés en renfort sur la MECS de Barcelonnette afin d'apporter leur soutien et découvrir pour certains, le travail éducatif en internat.

La répartition des équipes sur les deux territoires

1 coordinateur 1 ETP Médiation Gap Chef de service Equipe 1 1 ETP 2 mobiles 2 apprentis 4 lycées (Veynes Gap) Secrétaire/ Comptable Digne 0,5 ETP Médiation Equipe Embrun 2 mobiles 2 apprentis 3 lycées (Briançon, Embrun) 1 coordinateur 1 ETP Médiation Digne les bains Equipe 4 apprentis 4 lycées (Digne les bains, Sisteron) 2 mobiles Nord/Sud 04 Médiation Equipe Manosque 2 apprentis 4 lycées (Manosque)

4- Le travail en partenariat avec les services de la Région :

Les apprentis en deuxième année de formation ont été invités en novembre 2023 au « Séminaire d'échanges de pratiques » organisée par la Région. Cela a été l'occasion pour les apprentis de l'ADSEA de se retrouver parmi les 128 apprentis de la Région PACA.

Ils ont été invités à travailler en sous-groupe sur des thèmes tels que les discriminations de genre et d'origine, l'éducation à l'image, et aux médias, à la prévention du mésusage des réseaux sociaux, du harcèlement numérique et scolaire, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les conduites à risque et les consommations de stupéfiants.

Ces groupes de travail étaient animés par les coordinateurs, formateurs, chefs de service qui ont impulsé une réflexion collective et un échange de pratiques professionnelles. Ce travail a créé une dynamique intéressante qui a mis en valeur le sens donné au travail des médiateurs.





Comme chaque année, le chef de service participe au copilotage du PRMSE organisé par la Région pour dresser un bilan des actions du PRMSE.

Nous y avons appris que 55 millions d'euros ont été dédiés à la garde Régionale des lycées avec 30888 actes posés par les médiateurs sur l'année 2023. Les services de la Région ont également recensé 120 faits majeurs mentionnés par les médiateurs via les fiches d'événements exceptionnels.

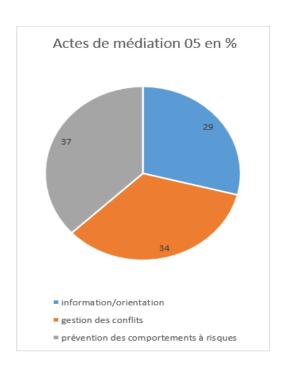
L'accent a été mis sur le harcèlement, déclaré cause régionale. Il a été mentionné une augmentation des Violences Intra Familiales (VIF), et des agressions armées (4 sur l'année). Pour faire face à cette violence grandissante, une formation sur la gestion des personnes menaçantes a été mise en place pour le personnel du lycée.

De même, dans un souci d'apaiser les tensions au sein des lycées les plus exposés à des violences, une expérimentation a été menée avec l'intervention d'une Educatrice Spécialisée au sein de 2 lycées à ce jour. Également, un dispositif de bornes d'appel d'urgence et de caméras a été mis en place devant les lycées.

Lors de ce copilotage en décembre, Mme Borre (Vice-Présidente sécurité Défense Soutien aux forces de l'ordre, Innovation) a fait l'annonce du renouvellement de l'appel à projet qui mixera les dispositifs aujourd'hui distincts (apprentis et mobiles diplômés) avec une subvention globale sur 4 ans et qui couvrira la fin de son mandat politique.

5- Les actes de Médiation par département

Dans les Hautes-Alpes...



✓ Gap, Veynes:

-sécurité routière, consommations à risque : tabac (cigarette électronique, Puff), tensions avec le voisinage, problème lié au respect de l'environnement (déchets, mégots), incivilités.

✓ Barcelonnette:

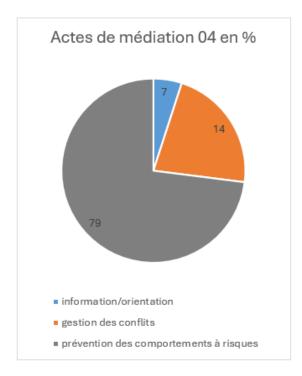
- -consommation de tabac, cigarette électronique et cannabis
- -sécurité routière (véhicules de chantier dû aux travaux)

Gestion des conflits : tensions (entre les sections ski et l'internat d'excellence), racisme, moqueries, insultes, harcèlement.

✓ Embrun, Briançon:

- -consommation de cannabis (Embrun) alcool (Briançon)
- -absentéisme, incivilités, orientation/information

Dans les Alpes de Haute-Provence



Problématique principale: la prévention des conduites à risques et des incivilités.

- ✓ Sécurité routière: rappel des règles de sécurité: port du casque, vitesse trop élevée, regroupement sur la route, jeux de ballon dangereux...).
- ✓ Incivilités et environnement: rappel de ramasser les déchets divers: mégots, papiers gras, puffs etc.
- ✓ Baisse des conflits aux abords des lycées mais interventions auprès du voisinage : commerces, entrée de résidence...
- ✓ Peu d'observation de consommations de produits (alcool, cannabis...)
- ✓ Davantage de faits de violence au sein des établissements.

6- Les actions menées dans les deux départements (04)/(05) : objectifs et impacts

Actions	Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes
	Les lycées Digne et Manosque Sisteron	Les lycées de Gap Barcelonnette Veynes
	Objectif 1 :	Objectif 1 : Sensibiliser les lycéens à la notion du bien vivre-ensemble :
	Sensibilisation aux comportements inciviques, violences.	utilisation de l'outil « débat mouvant » <i>Lycée Sévigné</i> (Gap) : 1 action collective avec le lycée et de nombreux partenaires.
	Animation avec la « Rivière du doute »	75 élèves
	Lycée Martin Bret (Manosque) : 2 actions / 45 élèves de la seconde à la terminale	Objectif 2 : citoyenneté : débat mouvant, projet Citoyenneté. Lycée Sévigné, 1 action : 15 élèves Lycée D. Villard : participation du service à L'action de sensibilisation au racisme organisé par le Camp Des Milles.
स		Les lycées d'Embrun et Briançon
Gestion des conflits		Objectif 1 : Sensibilisation au harcèlement avec l'Infirmière (Baromètre et visionnage d'un film)
tion d		1 action / 20 jeunes
Ges		Objectif 2 : Journée de la femme à Briançon :1 action
		Objectif 3: Handisport: 1 action
		Objectif 4 : citoyenneté
		-débat mouvant, projet citoyenneté Lycée H. Romane (Embrun) : se positionner, échanger, créer des
		liens : 3 actions, 35 lycéens.

scolaire:

Animation la malle maux: aux cherche/trouve (des situations de harcèlement)

Lycée Alexandra David Néel (DLB)

1 action / 42 lycéens seconde à terminale

Lycée Paul Arène (Sisteron) / 1 action

12 élèves de la seconde à la terminale

Objectif 2 : sensibiliser au respect de l'environnement, tri des déchets

Animation la « rivière du doute »

Lycée martin Bret: 2 actions

31 élèves de la seconde à la terminale

Objectif 3:

Sensibilisation et information sur les mésusages des écrans

Animation ludique construction de son identité numérique, Lycée Martin Bret : 2 actions: 27 élèves première et terminale

Objectif 4 : contribuer au repérage des partenaires santé en faveur des lycées

Participation au forum santé sexuelle en accompagnant les élèves vers les stands. Lycée Alexandra David Néel / 74 élèves tous niveaux

Objectif 1 : Sensibiliser les lycéens à la Objectif 1 : le « mois sans tabac » (en partenariat avec CSAPA, notion de harcèlement en milieu Educateurs de prévention et Smictom) avec distribution de kits.

> Lycée Alpes et Durance, H. Romane, collégiens, le lycée de Vevnes.

5 actions / 100 élèves environ

« Echangeons addictions »: sur les prévention des consommations à risques, 2 actions, lycée Alpes et Durance / 80 lycéens, partenariat avec CSAPA, La Mutualité Française, MJC Briançon, lycée Alpes et Durance.

Lycée A. Briand: sensibilisation sur les consommations à risque durant la campagne « mois sans tabac » : 150 élèves 70 ont répondu au questionnaire donné, partenaire CSAPA.

Objectif 2: Prévention santé sexuelle (IST, consentement, pornographie...) sous forme de débat mouvant.

1 action pour 4 classes / 84 élèves

Objectif 3 : « Nettoyons la nature » : Sensibilisation des jeunes à la propreté des lieux naturels (Ramassage déchets au lac de Serre-Ponçon)

1 action pour la plupart des classes du lycée Alpes et Durance. 100 élèves

« Du jeu à la prévention » : lycée Sévigné, les élèves du foyer, 6 à 7 élèves/ séance.

Objectif 1:

missions auprès de nouveaux élèves : journées d'intégration **Portes** Ouvertes + stands conviviaux+ accueil inscription au lycée

Martin Bret, les Iscles, Beau de Rochas, Esclangon, Paul Arène: 6 actions

rencontrées.

Les lycées de Gap Barcelonnette Veynes

Faire connaître notre service et nos Objectif 1 : Faire connaître notre service et nos missions auprès des nouveaux élèves à travers plusieurs actions telles que : « Parcours info-Jeunes », des Stands conviviaux et nos actions ludiques de prévention « Du Jeu à la Prévention » : rencontrer les élèves par le biais d'un jeu.

8 actions/an, nombre d'élèves touchés :

220 élèves, avec les partenaires du lycée (AED, CPE, Proviseur).

Un quizz, une boisson : découvrir le service, lycée P. Héraud : 50 783 élèves, 27 professeurs et 64 familles questionnaires distribués, 46 réponses obtenues.

> Lycée P. M. France : stand convivial et participation à la journée d'intégration en octobre : repérage et présentation du service, tous les nouveaux élèves de seconde en début d'année.

Lycée D. Villard : stand convivial : 70 jeunes touchés

Lycée A. Briand : participation aux journées portes ouvertes pour faire connaître le service de MSE.

Les lycées d'Embrun et Briançon

Objectif 1: Présentation des médiateurs à Briançon lors de la semaine pour la culture. 1 action pour les classes de seconde (passage dans les classes)

Action « Sur le roc », présentation du service aux nouveaux lycéens, renforcer liens partenaires, présenter les services de la ville aux lycéens : tous les lycéens Alpes et Durance.

Objectif 2 : partager des activités ludiques pour créer et renforcer les liens, mettre en lien les jeunes et les partenaires : 6 actions, 43 jeunes (scolarisés ou non), partenaires Dahlir, lycée, éducateur prévention, CCAS.

7- Des formations pour mieux appréhender le terrain :

Durant cette année, deux médiatrices accompagnées par une formatrice indépendante, ont poursuivi leur VAE pour la présentation du Diplôme d'Etat Moniteur-Educateur. L'une d'entre elle l'a présenté au jury en mars 2024, l'autre poursuit son travail d'écriture pour une présentation en janvier 2025.

Le service a fait le choix de professionnaliser ses équipes mobiles en proposant aux médiateurs et éducateurs de la prévention spécialisée ainsi que ceux du repérage des invisibles, une formation collective dispensée par France Médiation. Cette dernière a permis d'apporter un socle commun de connaissances sur le thème de la « Prévention et gestion des conflits par la Médiation sociale : sensibiliser au cadre et aux outils de la Médiation sociale ». L'objectif était de donner aux professionnels les clés théoriques et opérationnelles pour assurer une fonction de Médiation en travaillant sur la « bonne posture » du médiateur face à la diversité des situations rencontrées.

Certains salariés ont également fait le choix de s'engager sur une journée de formation aux premiers secours qui permet d'adopter les bons réflexes en cas d'urgence devant les lycées. D'autres ont participé à une formation de « secourisme en santé mentale » pour aborder les principales pathologies et conduites à tenir face à ces problématiques.

Le service a également favorisé la participation des médiateurs mobiles et apprentis à des journées de sensibilisation et à des colloques : la participation aux Assises de la santé mentale à Digne les bains, à un séminaire sur le thème des violences ordinaires (sexistes sexuelles et intrafamiliales) organisé par la Communauté Professionnelle Territoriale de la Santé Briançonnais (C.P.T.S).

Les équipes ont aussi été présentes lors de la journée associative de l'A.D.E.S.A du 14 mars 2023 intitulée « vers un accompagnement modulaire en milieu ouvert au service des besoins fondamentaux de l'enfant », ce qui a permis de familiariser les éducateurs en Médiation à ces deux thématiques professionnelles.

Également, dans un objectif de renforcer et étendre le partenariat sur les Hautes Alpes où nous sommes moins présents, il nous a semblé intéressant de participer à la journée « Addictions-Prévention : Comment travailler en réseau dans les Hautes-Alpes ? » à Savine le lac, organisé par le C.S.A.P..A 05.

Nous avons aussi au sein de notre équipe de médiateurs, un éducateur qui participe régulièrement aux journées « sentinelle » pour travailler et renforcer ses connaissances sur la prévention des crises suicidaires, ce qui permet de rester vigilant auprès des jeunes rencontrées aux abords des lycées.

8- Le travail partenarial

Le service de médiation est bien implanté sur le territoire des Hautes Alpes mais, le siège étant dans le 04, il nous a semblé judicieux de formaliser un partenariat existant depuis longue date avec le C.S.A.P.A 05. La rédaction d'une convention unissant les deux structures devrait permettre de maintenir et renforcer les liens professionnels et actions communes dans les Hautes Alpes.

De même, le coordinateur et la cheffe de service ont pris contact avec certains porteurs du P.R.M.S.E en P.A.C.A (Association Montjoie, P.A.J.E, La Ligue Varoise de Prévention), afin d'échanger sur les pratiques professionnelles en Médiation et engager une réflexion sur les outils utilisés notamment le logiciel de saisie des données qualitatives et quantitatives. D'autres échanges ont eu lieu sur l'accueil et la formation des apprentis en début de parcours d'apprentissage en médiation.

Le service a continué durant cette année à participer aux instances tels le C.I.S.P.D d'Embrun durant lequel il a été l'occasion de présenter nos actions menées sur le territoire auprès des partenaires et d'évoquer les problématiques saillantes rencontrées. Nous avons aussi participé aux Groupes de Prévention de Décrochage Scolaire, aux C.E.S.C.E, ainsi qu'aux comités de liaison organisés par l'I.R.T. S pour améliorer la cohérence entre terrain employeur et organisme de formation en faveur des apprentis.

Le lycée Martin Bret à Manosque a sollicité le service de Médiation afin de faire participer les médiateurs mobiles au travail sur le programme « Phare » dans sa mise en place au lycée. Ainsi, un médiateur mobile a pu assister à une formation et des échanges au sein du lycée afin de connaître le déploiement de ce dispositif et être reconnu comme « personnel ressource externe », ce qui permet d'apporter les informations nécessaires aux lycéens qui seraient concernés par des situations de harcèlement scolaire et d'affiner les connaissances relatives à cette thématique.

9- Le travail en équipe

Le service de Médiation n'a pas à ce jour de projet de service finalisé. C'est pourquoi cette année, nous avons travaillé sur les procédures d'urgence en Médiation, les outils de service, les différentes modalités du travail en équipe et celui mené avec les partenaires.

L'objectif est de coconstruire un socle commun de connaissances qui servira de support aux nouveaux salariés et lors de l'accueil des apprentis de la prochaine cohorte en septembre 2024. Ces travaux alimentent également le projet de service qui devrait être finalisé l'année à venir.

Nous avons souhaité poursuivre notre réflexion sur le compagnonnage des apprentis et organiser des temps de travail entre mobiles et éducateurs de la prévention spécialisée et les Maîtres d'Apprentissage (M.A.P) pour réfléchir collectivement sur comment mieux accompagner les apprentis de la place de chacun.

En définitive, cette année 2023 a été riche en investissement aux abords des lycées des deux départements par le biais d'une présence sociale quotidienne et d'actions ciblées sur les problématiques repérées sur les territoires. Cela a été rendu possible grâce à l'implication des salariés permanents et celle des apprentis.

Le nouvel appel à projet Régional tel qu'il nous a été présenté fin décembre 2023 par notre financeur et auquel nous avons répondu en janvier 2024, devrait permettre sa mise en place dès septembre 2024.

Les nouvelles modalités de ce dispositif devraient permettre une amélioration de l'organisation du service notamment pour les nouveaux apprentis et apporter une sécurité financière pour l'association pour les quatre années à venir.

Michaëla Andreieff Cheffe de service Médiation Socio-Educative

Le service Aide au Travail Personnel de l'Enfant



1- Cadre d'intervention

Le service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE) agit dans le cadre du CLAS "Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité ».

Ce dispositif est mis en place par la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes de Haute Provence.

Il permet à L'A.T.P.E de proposer un service de soutien scolaire aux enfants et adolescents de Manosque. L'objectif principal de l'équipe est de mettre en place les appuis et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école. Il crée ainsi les conditions favorables à leur développement et à leur épanouissement dans l'intégralité de leurs environnements.

L' A.T.P.E apporte aujourd'hui une réponse adaptée au territoire de Manosque pour soutenir les enfants dans leur rapport à l'école et au travail scolaire par la mobilisation d'une pédagogie dite « de détour », afin d'accéder à la dimension du soutien à la parentalité pour les familles.

L'équipe de l'A.T.P.E est composée d'une coordinatrice, de deux services civiques et de 16 bénévoles. En s'engageant au sein du service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant, l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

Les parents et les enfants bénéficient d'une intervention dans nos locaux ou à domicile, sans contrepartie financière. Les familles s'engagent à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement lors de la signature d'un contrat moral et inscrivent leur(s) enfant(s) pour la période scolaire entière de septembre à juillet.

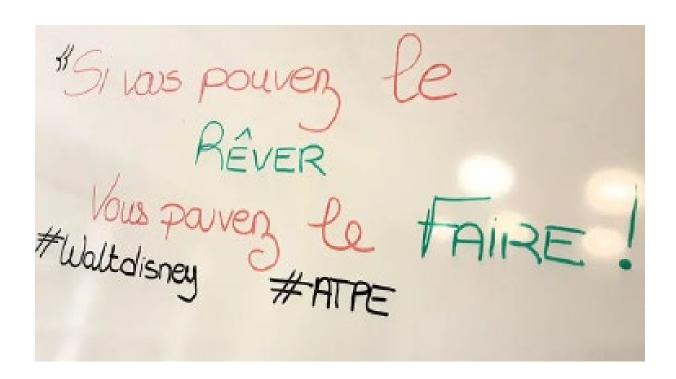


2- Nos missions, nos objectifs

Les actions de l'A.T.P.E sont destinées en priorité aux enfants pour lesquels un besoin d'accompagnement dans le suivi de la scolarité a été identifié par les familles et en lien avec les enseignants.

Les salariés, les services civiques et les bénévoles contribuent :

- Au développement personnel de l'enfant,
- A sa valorisation,
- A sa socialisation,
- A la responsabilisation de la famille.
- A créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs
- A l'organisation et la méthodologie,
- A travailler sur les apprentissages,
- A conduire à un minimum d'autonomie,
- A favoriser la communication au sein de la famille
- A mettre en place les conditions nécessaires au travail sur la parentalité avec les parents



3- Les bénévoles, leurs engagements

Cette année, 16 Bénévoles ont œuvré pour l'accompagnement au travail personnel des jeunes de septembre 2022 à juin 2023. Nous avons également accueilli une jeune femme en service civique durant son contrat de 6 mois comme ambassadrice de soutien scolaire.

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel. Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire du C.L.A.S à laquelle il adhère.

Ses actions ne se limitent pas à une aide aux devoirs et à des méthodes de travail, mais s'inscrivent dans une relation pédagogique au sens large. Il participe à une réflexion pour favoriser le développement d'outils adaptés à chacun.

En ce sens, il joue un rôle de personne-ressource qui agit pour privilégier la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

L'A.D.S.E.A 04, par la mise en place du service de l'A.T.P.E, apporte aux bénévoles, la possibilité d'inscrire leurs actions dans un cadre et la structure dont ils ont besoin afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent isolés, confrontés à des difficultés liées à la problématique d'une famille.

Ainsi, l'association lui offre un cadre d'intervention et les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler à partir d'objectifs définis.

Pour retenir les grandes lignes de son engagement, il est important de rappeler que son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole recherche activement à associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.



4- Les jeunes

122 jeunes ont été accueillis au local ou à domicile de septembre 2022 à juin 2023 en suivant le cycle de l'année scolaire. Ce qui correspond à 8 groupes de 12 jeunes et 2 groupes de 13 jeunes.

PRIMAIRE: 33 CP:4 CE1:7 CE2:6

CM1:8

CM2:8

COLLÈGE: 61

6e:21

5e:16 4e:15

3e:7

LYCÉE: 28

2^{de}: 9

1^{re}:10

Terminales: 9

Sur cette année scolaire 2022/2023, nous n'avons pas eu de liste d'attente. Nous avons accueilli 55 filles et 67 garçons sur l'année.



5- Les Cafés Discussions

Nous avons mis en place des temps "café discussion" pour les bénévoles. Ce temps est animé par Madame Véronique LAFAY, bénévole à l'A.T.P.E mais également consultante en parentalité.

L'objectif est de permettre la rencontre entre bénévoles et l'échange autour des différentes pratiques d'accompagnement scolaire à domicile ou au local avec des apports théoriques (comment les enfants apprennent) avec la possibilité d'échanger ses outils. Huit bénévoles ont participé aux différents "cafés discussions" sur l'année scolaire.

Une séance de "café discussion" à destination des parents a été proposée. Cinq parents ont participé lors de cette séance. D'autres séances ont été proposées, mais le manque d'inscription nous a contraint à annuler ces temps d'échanges.



6- Atelier créatifs et ateliers cuisine

Cette année, nous avons proposé aux jeunes inscrits à l'ATPE de participer à des ateliers créatifs (réalisation de tableau et dessins artistiques) et un atelier cuisine, qui a plutôt bien fonctionné car nous avons eu six jeunes (confection de pizzas).

Grâce à la subvention de la M.S.A, nous avons pu acquérir du mobilier dans l'objectif de rendre notre hall d'entrée plus accueillant. Il s'agit de pouvoir proposer un lieu d'attente aux parents qui viennent chercher leurs enfants. Ce lieu nous permet de créer un espace de rencontre, d'améliorer les liens existants avec certains et de le créer avec d'autres.

De ce fait, les liens tissés avec quelques mamans, le temps que les enfants finissent leur temps de soutien scolaire, nous ont permis d'aborder leurs besoins.

Dans les discussions, quatre mamans ont fait la demande d'un accompagnement pour elles, en langue française. Elles suivent déjà des cours, cependant elles demandaient une aide supplémentaire.

Nous leur avons proposé de venir le vendredi matin et de travailler sur la langue française autour de support écrit, oral et d'ateliers de cuisine. Quatre Mamans ont suivi les six séances.

7- Les petits débatteurs

Pour donner suite aux deux éditions des Débatteurs au collège Jean Giono réalisées entre 2020 et 2022 et pilotées par le service de prévention spécialisée de Manosque dans le cadre du contrat de ville, les services de l'ADSEA 04 ont été sollicités par Céline RECART coordinatrice R.E.A.A.P (Réseau d'Écoute, d'Appui, d'Accompagnent aux Parents) afin de pouvoir proposer des espaces de discussion aux classes de CM2 de la Luquèce, de la Ponsonne et des Plantiers.

L'A.T.P. E et le service de Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque ont élaboré ensemble un projet adapté aux élèves de l'élémentaire. Seule une classe CM2 de la Ponsonne sera concernée, soit au total 19 élèves divisés en 2 groupes de 9 et 10 jeunes.

Ce sont des jeunes qui vont rentrer au collège à la prochaine rentrée scolaire. L'équipe pédagogique a constaté que les discussions avec eux sont parfois difficiles et clivantes, ils ont souvent des idées arrêtées et se positionnent sans nuances, ils ont du mal à trouver des arguments. Pour l'éducation nationale, ce projet s'inscrit dans le développement de l'expression orale, et également en rapport avec le conseil citoyen jeune, porté par Monsieur Le Maire Camille Galtier, rattaché au projet citoyenneté (carnet du petit citoyen).

Il s'agirait là de travailler ensemble (instituteurs et éducateurs) sur l'élaboration d'une argumentation étayée par des recherches documentaires sur les sujets abordés. Cette acquisition de connaissances donne lieu dans un second temps à une restitution sous la forme de discussion ou chacun peut exprimer sa position dans le respect de la parole de l'autre. Il ne s'agit pas d'une opposition d'idée (pour ou contre) ou d'un débat sur un sujet clivant qui n'est pas adapté à cette tranche d'âge, mais plutôt d'un travail sur l'oralité ou chacun est sollicité pour prendre la parole devant le groupe, chacun est invité à respecter la parole de l'autre et les idées différentes.

Les ateliers se sont déroulés sur des temps scolaires le mardi matin. Le contenu des séances a été organisé de manière suivante : 20 minutes de recherche (livres, tablettes) puis 25 minutes d'échanges.

Objectifs

Concernant les jeunes

- Promouvoir la jeunesse ; Développer des compétences liées à l'oralité qui seront utiles en tant que citoyen ;
- Permettre de s'exprimer librement dans un cadre différent et bienveillant où ils peuvent expliquer leurs regards sur le monde via des sujets qui les intéressent ;
- Permettre de discuter calmement en ouvrant son esprit à la nuance ;
- Faciliter l'échange et la communication en travaillant sur les préjugés;

Concernant le service de l'ATPE

- Aller vers de nouveaux jeunes ;
- Tisser le partenariat avec l'école de la Ponsonne ;
- Communiquer sur le service de L'ATPE avec les professionnels de l'école et les parents d'élèves; Mutualiser les compétences afin d'apporter de la complémentarité à l'action éducative globale;

Ce projet s'est décliné en trois phases

1. Phase de choix des sujets et des thèmes entre élèves et instituteurs.

Nous avons proposé de réduire le nombre de thèmes à aborder avec les jeunes à un seul thème :

« Peut-on s'habiller comme on veut ? »

- 2. Phase de préparation des discussions, recherche sur les définitions, les arguments (lien avec médiathèque) (de février à avril 2022) Un binôme mixte (1 instituteur/2 éducateurs) a animé les séances auprès des classes.
- 3. Phase de restitution sous forme de discussion / échange de groupe.





Bilan de l'action

Une évolution dans la prise de la parole des jeunes a été constatée au fil des séances, devenant de plus en plus à l'aise dans la discussion quel que soit le sujet. Une progression a aussi été perçue par rapport à la nuance qu'ils pouvaient mettre dans leurs propos.

Pour nous, l'objectif de développer des compétences liées à l'oralité qui leur seront utiles est validé. Cependant, la partie concernant les exercices oraux avec support a dû être réduite.

Nous avons privilégié les temps de prise de parole pour permettre à chacun d'avoir son espace de parole ainsi que les temps d'échanges entre eux dans ce cadre crée. Ils ont su investir et exprimer leurs regards sur le monde.

Ce projet a également permis au service de l'A.T.P.E d'Aller vers des nouveaux jeunes à l'intérieur des écoles primaires et d'améliorer la visibilité de ce service.

8- Travail de rue et centre municipal social

Le service de L'ATPE participe régulièrement au travail de rue sur le quartier de la Loubière, travail commencé en 2019 avec le service de la Prévention Spécialisée de l'antenne de Manosque.

Cela permet aujourd'hui d'avoir une bonne relation avec les habitants et certaines familles sollicitent l'ATPE pour du soutien scolaire, pour des supports de devoirs ou d'exercices qu'elles souhaitent acquérir.

Nous continuons aussi à renforcer nos liens avec le centre social qui, eux aussi, propose un accompagnement CLAS. Nous entretenons des liens de partenariat avec la coordinatrice sur le suivi des jeunes, sur les créneaux restants, sur des situations plus ou moins complexe et

avons en projet des temps de "cafés discussions" pour les bénévoles et les volontaires des deux services.



9- Conclusion

Cette année encore, Le Service de L'A.T.P.E de l'ADSEA 04 a accompagné des familles et leurs enfants par la mise en place de temps de soutien scolaire au sein du local où à domicile. Les familles qui accueillent des bénévoles à leur domicile ont pu aborder leur quotidien, leur questionnement sur l'éducation et la scolarité de leurs enfants, permettant ainsi un travail de soutien à la parentalité en lien directe avec la scolarité.

Cependant, les bénévoles nous témoignent que les liens se tissent et les discussions et les échanges s'étoffent, offrant aux bénévoles davantage de supports à discussion et au soutien à la parentalité.

Pour les familles dont les enfants viennent au local, les liens sont plus complexes à tisser. Le hall d'accueil permet désormais de créer un espace convivial et certaines mamans y restent volontiers pour un temps d'échange.

Ainsi, les ateliers soutien au français ou cuisine ont pu voir le jour pour répondre à leur besoin et consolider les liens existants, offrant ainsi un espace supplémentaire à la coordinatrice de l'A.T.P.E, au service civique, de pouvoir être dans la mise en place d'un soutien à la parentalité. Les temps de "café discussion" n'ont pu aboutir, cependant nous continuons notre réflexion sur des temps à destination des parents, restant un axe de travail pour l'année à venir.

Un rapprochement du service de Prévention spécialisée de l'antenne de Manosque et du service de l'A.T.P.E ont permis dorénavant l'élaboration et la mise en place d'actions commune en partenariat avec l'éducation Nationale. L'objectif de ce travail est le partenariat avec l'Éducation Nationale.

Des temps de travail de rue sont également mis en place sur le quartier de la Loubière. Ce quartier a déjà bénéficié d'une action en 2021.

Aujourd'hui, la présence de l'A.T.P.E sur ce temps à la Loubière a pour objectif de maintenir les liens existants avec les habitants et les enfants, permettant des temps de soutien scolaire ponctuel ou de travailler et soutenir la parentalité. Il s'agit aussi d'aller vers les habitants de ce quartier et d'informer sur le service de l'A.T.P.E.

L'équipe ATPE

Le service Trait d'union

Lieu Neutre

Espace rencontre

Visite en présence d'un tiers

La médiation familiale



1- LIEU NEUTRE

Le lieu neutre de Trait d'Union est un espace qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- L'espace rencontre: droits de visites avec médiatisation possible: appelés "point rencontre" (PR) et des passages de bras appelés "point passage" (PP). Ces rencontres peuvent être soit ordonnées par un juge (aux affaires familiales ou des enfants. Articles 373-2-1, 371-4, 375-7 du code civil), soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
- Des visites en présence d'un tiers, adressées à Trait d'Union uniquement par l'ASE du 04 et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue d'un ou deux professionnels (travailleur social, psychologue).

Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

1- L'espace rencontre : droits de visites avec médiatisation possible

1-1- Bilan Qualitatif

Jours et horaires d'ouverture en 2023 :

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque, ouvert tous les mercredis de 12h à 17h45 et les 1ers et 3èmes week-ends comme suit : 10h15-17h45 les samedis, 10h15-17h45 les dimanches ;
- Digne les Bains : ouvert les mercredis de 10h à 17h45 (exceptés les 5ème mercredis) et les 2èmes et 4èmes samedis de 9h15 à 17h45 ;
- L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus;

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 170 (186 en 2022 ; 193 en 2022).

Nombre d'heures d'ouverture dans l'année (jour d'espace rencontre et entretiens) : 1 464 (1 277 en 2022 ; 1 310 en 2021 ; 1 018 en 2020 ; 1348 en 2019).

Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des <u>rencontres en lieu neutre</u> sont les suivants :

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent);

<u>Les passages de bras</u>: ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-mêmes l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont parfois couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

Orientations

La majorité des mesures d'espace rencontre est prescrite par les juges (J.A.F et J.E), essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'A.S.E. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent à la suite d'une nouvelle décision judiciaire.

Une minorité des mesures sont dites "privées", elles émanent le plus souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un juge.

L'équipe pluridisciplinaire

Les rencontres sont assurées par deux intervenantes présentes dans les locaux. Elles aident à la mise en place, accompagnent la relation et la médiatisent si nécessaire.

L'équipe pluridisciplinaire est composée actuellement de femmes (cela n'est pas un choix de l'association) : médiatrices familiales et juristes (2), psychologues (2), éducatrices spécialisées (2), monitrice éducatrice (1) et assistante sociale (1). L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'approche systémique, quatre membres sont thérapeutes familiales systémiques.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires. En 2023 : 4 stagiaires (5 en 2022 ; 3 stagiaires et une bénévole en 2021).

Depuis 2021, les professionnelles sont remplacées lors de leurs congés : En 2023 :

• Par l'embauche d'une éducatrice spécialisée ; puis par une apprentie éducatrice spécialisée à partir d'octobre ;

• Par des travailleurs sociaux d'autres services de l'ADSEA : 11 travailleurs sociaux différents sont intervenus ainsi qu'une psychologue ;

Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour des entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir "la convention de rencontre ou passage".

Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'A.S.E diffèrent quelque peu : la prise de contact et le remplissage de la convention se fait par le référent A.S.E, en lien avec la cheffe de service de Trait d'Union.

. Nombre d'entretiens préalables réalisés en 2023 : 62 (85 en 2022 ; 109 en 2021 ; 93 en 2020).

Depuis 2019, une fois les P.R ou P.P mis en place, le référent de la famille propose des "entretiens intermédiaires" avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le rythme des visites).

L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu pour donner suite à la mise en place des visites et de ne pas perdre le lien avec le parent gardien. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

. Nombre d'entretiens intermédiaires réalisés en 2023 : 58 (69 en 2022 ; 77 en 2021 ; 48 en 2020).

Les visites en lieu neutre doivent rester provisoires. Aussi, nous amenons progressivement les parents à accepter d'être reçus ensemble lors de ces entretiens intermédiaires.

Réunions, supervision formation et auto-formation :

Les réunions de l'espace rencontre ont lieu aujourd'hui tous les mardis matin. Elles sont dirigées par la cheffe de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une psychologue. Après avoir expérimenté de scinder la réunion en deux temps : un pour l'activité de Digne, un pour celle de Manosque. Nous sommes revenues à un temps exclusivement commun pour conserver une cohésion de l'équipe.

Lors de ces réunions, l'équipe reprend le "cahier de liaison", outil numérique, où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'E.R.

Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des rencontres et passages de la semaine écoulée.

Elles ont en amont réfléchis et « ciblés » certaines rencontres/difficultés.

Cette partie de la réunion constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une cheffe de service également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV, courriers aux familles, élaboration de plannings etc.

La réunion espace rencontre a lieu chaque semaine.

Les réunions dites "d'équipe" ont lieu une fois par mois (2 heures). C'est durant ce temps que l'équipe aborde les sujets plus larges concernant le fonctionnement de l'équipe ainsi que celui de l'association (congés, vie associative, etc.) ; elle permet aussi d'inviter des partenaires.

Des supervisions d'équipe sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de deux heures. Elles se déroulent le mardi après-midi, sur un rythme différé avec les réunions d'équipe.

Courant 2023, le service a changé de superviseur : il s'agit d'une psychologue systémicienne qui anime des séances de supervision (pour l'ensemble de l'équipe sans la cheffe de service) et de régulation d'équipe (avec la cheffe de service).

Avant la mise en place de ces séances et lors d'absence de l'intervenante, l'équipe conserve ce créneau et se réunit en intervision.

Le service poursuit son travail de réorganisation à travers des **réunions d'harmonisation des pratiques : 2** (3 en 2022 ; 4 en 2021).

L'équipe a organisé 1 réunion **d'auto-formation** (retour et partage de formation) en 2023 (3 en 2022).

Et la réunion "cadres de service" réunissant les deux psychologues et la cheffe de service maintient son rythme mensuel. Celles-ci permettent :

- Échanger sur le fonctionnement et la dynamique de l'équipe, vigilance particulière à "la bonne santé" de l'équipe ;
- Faire remonter à la cheffe de service les difficultés rencontrées dans l'équipe et les dysfonctionnements observés, recherche de solutions ensemble ;
- Échange d'informations et réflexions sur la vie institutionnelle de l'association;
- Préparation et organisation des autres réunions ;
- Concertation à propos du projet de service et du rapport d'activités ;
- La veille du bon déroulement de l'activité du service ;

L'équipe de l'Espace Rencontre est régulièrement invitée à participer aux **rencontres régionales des espaces rencontres P.A.C.A Corse**, organisées en lien avec la F.F.E.R (Fédération Française des Espaces de Rencontre). En 2023, participation à une de ces rencontres (2 en 2022).

Elles sont l'occasion pour les intervenants, coordinateurs, chefs de services et/ou directeurs des différentes structures d'aborder des difficultés rencontrées dans l'accueil du public, d'harmoniser les pratiques, échanger avec des juges invités, etc. Pour Trait d'Union, une personne (cadre hiérarchique ou technique) représente généralement l'équipe à ces rencontres.

Trait d'Union adhère toujours à la F.E.N.A.M.E.F (Fédération Nationale de la Médiation et des Espace Familiaux) et prochainement à la F.F.E.R.

Les écrits

Pour chaque P.R et P.P, une observation est systématiquement rédigée informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes-rendus demandés par les instances mandantes (Juges et ASE).

Ces écrits sont centralisés sur le 'drive' avec une adresse électronique spécifiquement dédiée au service.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2023:

- 28 synthèses JAF (65 en 2022; 67 en 2021; 44 en 2020);
- 23 courriers retour d'informations pour le JAF (28 en 2022 ; 31 en 2021 ; 45 en 2020) ;
- 21 courriers retour d'informations pour le JE (29 en 2022 ; 34 en 2021 ; 12 en 2020)
- 25 synthèses pour l'ASE (38 en 2022 ; 44 en 2021 ; 35 en 2020) ;
- **82** courriers expédiés aux familles. (158 en 2022 ; 171 en 2021 ; 286 en 2020) De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

1-2- Bilan quantitatif

Les tableaux ci-dessous correspondent aux diverses demandes statistiques et soulignent principalement l'écart entre les visites programmées et celles non réalisées.

Digne 2023 (2022-2021):

	Cadre judicia	(Cadre pri							
										PR et PP
	Nbre de rencontres (PR, PP) programmées	PR dans les locaux réalisés	sortie	PP réalisés	Nbre de rencontres (PR, PP) programmées	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	PR et PP programmés 2023 (2022- 2021)	réalisés 2023 (2022- 2021)
Janvier	36(61)	14(30)	6(3)	8(6)	8(2)	3(0)	1(0)	4(1)	44 (63-53)	36 (40- 43)
Février	36(62)	14(31)	6(3)	5(6)	7(2)	4(2)	0(4)	3(0)	43 (64-65)	32 (46- 43)
Mars	29(53)	14(26)	5(5)	4(6)	9(0)	4(0)	0(0)	4(0)	38 (53-59)	31 (37- 43)
Avril	28(53)	14(23)	6(8)	5(2)	9(0)	5(0)	0(0)	0(0)	37 (53-57)	30 (33- 37)
Mai	33(52)	16(22)	5(7)	4(4)	10(1)	5(1)	0(0)	2(0)	43 (53-59)	32 (34- 47)
Juin	31(48)	16(24)	6(7)	2(4)	10(1)	6(1)	0(0)	4(0)	41 (49-63)	34 (36- 46)
Juillet	31(58)	14(12)	5(5)	1(12)	10(2)	4(2)	0(0)	4(0)	41 (60-70)	28 (31- 48)
Août	34(50)	15(17)	4(8)	0(12)	14(2)	6(1)	0(0)	4(0)	48 (52-72)	29 (38- 48)
Sept	27(46)	17(21)	6(6)	0(8)	12(2)	7(2)	0(0)	4(0)	39 (48-74)	34 (37- 55)
Oct	28(50)	20(18)	5(9)	0(7)	11(6)	5(1)	1(0)	4(4)	39 (56-71)	35 (39- 51)
Nov	22(46)	17(22)	4(6)	0(8)	7(6)	3(2)	0(0)	4(0)	29 (52-71)	28 (38- 55)
Déc	31(43)	25(17)	5(7)	0(7)	7(8)	3(3)	0(0)	4(4)	38 (51-47)	37 (38- 31)
Total	366 (622-743)	196 (263- 367)	63 (74- 47)	29 (82- 116)	114 (32-18)	55 (15- 9)	2 (4-4)	41 (5- 4)	480 (654-761)	386 (447- 547)

	Judiciaires (réalisés) 2023 (2022-2021)							
		PR						
	ASE (04, ext)	JAF (04, ext, CA)	JE	ASE	JAF	JE		
Janvier	13(13)	7(19)	0(1)	0(0)	8(6)	0(0)	28 (39-40)	
Février	14(19)	6(15)	0(1)	0(0)	5(6)	0(0)	25 (41-42)	
Mars	12(18)	6(12)	0(1)	0(0)	4(0)	0(0)	22 (31-43)	
Avril	15(16)	5(13)	0(0)	0(2)	5(0)	0(2)	25 (33-37)	
Mai	14(17)	7(11)	0(1)	0(0)	4(4)	0(0)	25 (33-47)	
Juin	17(21)	4(9)	1(0)	0(0)	2(4)	0(0)	24 (34-45)	
Juillet	15(10)	4(7)	0(0)	0(0)	1(12)	0(0)	20 (29-47)	
Août	12(18)	7(7)	0(0)	0(0)	0(12)	0(0)	19 (37-47)	
Sept	16(20)	7(7)	0(0)	0(0)	0(8)	0(0)	23 (35-51)	
Oct	16(18)	8(9)	0(0)	0(0)	1(7)	0(0)	25 (34-48)	
Nov	11(20)	10(8)	0(0)	0(0)	0(8)	0(0)	21 (36-53)	
Déc	16(17)	13(4)	1(0)	0(0)	0(3)	0(0)	30 (24-28)	
Total	171 (207-151)	84 (121- 218)	2 (4-45)	0 (2-28)	30 (70-86)	0 (2-0)	287 (406 -528)	

Manosque 2023 (2022-2021):

	Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE,			Cadre privé						
	Nore de rencontres	dans les	PR avec sortie réalisé s	PP réalisé		PR dans les locaux réalisé s	PR avec sortie réalisé s	PP réalisé s	PR et PP programmé s	PR et PP réalisé s
Janv	56(62)	25(12)	1(2)	18(30)	13(1)	7(0)	0(0)	2(0)	69 (63-73)	53 (44- 55)
Févr	53(69)	26(21)	1(4)	14(24)	12(3)	7(2)	0(2)	2(0)	65 (72-82)	50 (53- 59)
Mars	58(77)	27(18)	2(2)	15(32)	14(7)	7(5)	0(1)	2(0)	72 (84-98)	53 (58- 83)
Avril	56(83)	25(23)	4(0)	12(33)	11(9)	5(6)	0(1)	0(2)	67 (92-88)	46 (65- 67)
Mai	57(64)	29(25)	4(6)	6(22)	9(8)	8(3)	0(2)	0(0)	66 (72-79)	47 (56- 66)
Juin	55(56)	29(28)	5(2)	10(14)	14(14)	10(2)	0(0)	0(6)	69 (70-90)	54 (52- 78)
Juil	58(51)	29(21)	4(5)	4(8)	13(12)	6(3)	1(0)	2(6)	71 (63-82)	46 (43- 63)
Août	55(51)	25(16)	4(5)	3(16)	9(11)	6(2)	0(1)	0(4)	64 (62-76)	38 (44- 53)
Sept	58(57)	32(23)	4(5)	2(20)	14(9)	8(2)	1(0)	0(2)	72 (66-86)	47 (52- 71)
Oct	52(52)	31(18)	4(2)	0(20)	20(8)	5(3)	2(0)	2(4)	72 (60-86)	44 (47- 77)
Nov	54(50)	31(24)	4(0)	2(14)	20(9)	7(3)	1(0)	3(2)	74 (59-89)	48 (43- 68)
Déc	51(51)	29(26)	6(1)	4(16)	12(10)	6(5)	1(0)	0(0)	63 (61-88)	46 (48- 67)
Total	663 (723-953)	338 (255- 460)	43 (34- 47)	90 (249- 255)	161 (101-64)	82 (36- 13)	6 (7-13)	13 (26- 19)	824 (824- 1 017)	572 (605- 807)

	Judiciaires (réalisés) 2023 (2022-2021)								
	PR								
	ASE (04, ext)	JAF (04, ext, CA)	JE	ASE	JAF	JE			
Janv	17 (3)	5 (11)	4 (0)	4 (0)	14 (26)	0 (4)	44 (44-52)		
Fév	13 (4)	8 (21)	6 (0)	2 (0)	12 (22)	0 (2)	41 (49-53)		
Mars	16 (6)	9 (13)	4 (1)	4 (0)	11 (30)	0 (2)	44 (52-77)		
Avril	18 (8)	9 (14)	2 (1)	0 (0)	12 (30)	0 (3)	41 (55-61)		
Mai	20 (11)	10 (15)	3 (3)	0 (0)	6 (20)	0 (2)	39 (51-59) 44		
Juin	19 (12)	13 (13)	2 (5)	0 (0)	10 (14)	0 (0)	(44-68) 37		
Juil	16 (11)	14 (12)	3 (3)	0 (0)	4 (8)	0 (0)	(34-61)		
Août	15 (9)	12 (10)	2 (2)	0 (2)	3 (14)	0 (0)	(37-53)		
Sept	15 (11)	19 (13)	2 (4)	0 (4)	2 (16)	0 (0)	(47-69) 35		
Oct	15 (10)	19 (9)	1 (1)	0 (4)	0 (16)	0 (0)	(40-76) 37		
Nov	16 (11)	19 (8)	0 (5)	0 (4)	2 (10)	0 (0)	(38-62)		
Déc	14 (15)	20 (9)	1 (3)	2 (4)	2 (12)	0 (0)	(43-66)		
Total	194 (111-74)	157 (148- 406)	30 (28-24)	12 (18-36)	78 (218-201)	0 (13-16)	<mark>471</mark> (536- 757)		

Au total en 2023, <u>958 P.R et P.P ont été effectués</u> (1 052 en 2022 ; 1 354 en 2021 ; 1 073 en 2020).

- **785** sont des PR (661 en 2022 ; 918 en 2021 ; 741 en 2020), dont **367** de l'ASE 04 (317 en 2022 ; 225 en 2021).
- **173** sont des PP (362 en 2022 ; 367 en 2021 ; 355 en 2020), dont **12** de l'ASE (18 en 2022 ; 64 en 2021).

Nombre de nouvelles mesures en 2023 :

106 (105 en 2022 ; 106 en 2021 ; 97 en 2020 dont :

- **77** mesures judiciaires (90 en 2022 ; 96 en 2021 ; 86 en 2020) dont 20 mesures ASE (38 en 2022 ; 13 en 2021)
- 29 mesures non judiciaires (15 en 2022 ; 10 en 2021 ; 11 en 2020).

Parmi les nouvelles mesures, **39** (37 en 2022 ; 21 en 2021 ; 20 en 2020) n'ont pas abouti à un entretien préalable (P.ex. si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

Nombre d'enfants accueillis en 2023 : 153 (176 en 2022 ; 174 en 2021 ; 182 en 2020).

Nombre de mesures terminées en 2023 : 78 (92 en 2022 ; 121 en 2021 ; 90 en 2020).

1-3- Bilan des enquêtes de satisfaction

Résultats du dépouillement de 40 questionnaires d'évaluation (38 en 2022 ; 51 en 2021 ; 58 en 2020)									
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion				
Coordonnées faciles à se procurer	68% (66% en 2022)	33% (18% en 2022)	0% (3% en 2022)	0% (11% en 2022)	5% (3% en 2022)				
Service facilement joignable	55% (53% en 2022)	43% (34% en 2022)	5% (3% en 2022)	0% (5% en 2022)	0% (5% en 2022)				
Qualité de l'accueil téléphonique	75% (63% en 2022)	30% (26% en 2022)	0 (0 en 2022)	0 (8% en 2022)	0 (3% en 2022)				
Délai du premier contact	53% (42% en 2022)	38% (37% en 2022)	3% (5% en 2022)	0 (5% en 2022)	0 (11% en 2022)				
Accueil et accompagnement des intervenants*	65% (58% en 2022)	28% (26% en 2022)	8% (0 en 2022)	0 (8% en 2022)	0 (8% en 2022)				

Commentaires recueillis:

Réponses de Manosque :

- Rien à améliorer ;
- o Très bien ;
- Un balcon pour prendre l'air;
- o Non très bien, rien à dire, toujours disponible, au top;
- Rien;
- o Manque de communication, très peu d'informations sur le déroulement des visites ;
- Les situations sont complexes, un peu plus de bienveillance;
- o Beaucoup de jeux, mais un renouvellement serait encore mieux ;
- Le service est parfait, à l'écoute. Le personnel est très disponible ;
- o Parler cinq minutes en fin de séance au parent en difficulté ;
- O Notre situation est un peu compliquée et parfois pas faciles de contrôler en rapport à la langue ;

Réponses de Digne :

- o Être un peu plus à l'écoute des familles ;
- o Rien, c'est très bien comme c'est;

Comment souhaiteriez-vous participer à la vie du service et/ou de l'association ?

Réponses Manosque :

- Dons d'anciens jouets tout âge ;
- o Très bien;
- Apporter quelques jeux ;
- O Don de vieux jouets, non utilisés par notre enfant ;

Réponses Digne :

Être bénévole;

Vos suggestions

Réponses Manosque :

- Très satisfaisant 10/10;
- Super gentille;
- Service très bien;
- Un local avec jardin;
- o Plutôt positif, merci pour cet espace;
- Service très correct et intéressant, au top!;
- Manque plus de liberté avec nos enfants ;
- o Pourrait-il y avoir des médiations supplémentaires autres que seuls les mercredis et weekends ? :
- Aider les parents qui aiment leurs enfants, dans la gentillesse, et pas ceux qui sont dans la méchanceté et qui se servent de l'enfant pour nuire à l'autre parent.;
- o Très satisfaisants, merci;

Réponses Digne :

- Aménager l'espace extérieur ;
- Super ;
- Bonne réception et entretien, TRES BIEN;

Remarques:

- Coordonnées faciles à se procurer : Ça se passe bien ;
- Service joignable : Service très difficile à joindre par téléphone ;
- O Qualité de l'appel téléphonique : Merci / accueil très agréable ;
- o **Accueil et accompagnement des intervenants :** Très chaleureux, aimables ;

0

Nouveautés et Particularités 2023

- Comme prévu lors du précédent rapport d'activités, le service a continué l'aménagement extérieur du site de Digne : portail, allée, installation des tables, des jeux extérieurs, ... Nous avons organisé l'inauguration de ces nouveaux locaux en novembre.
- Le service poursuit son travail d'harmonisation des pratiques en lien avec le référentiel des espaces rencontres et pour correspondre aux préconisations liées au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et dans un souci de plus d'efficience ;
- Dans la poursuite du travail de réorganisation du service, élaboration d'un référentiel des compétences des actions de Trait d'Union et mise en place d'une régulation d'équipe.
- L'année 2023 a vu sortir de terre le futur local de Trait d'Union et de l'ensemble des services de l'ADSEA à Manosque. Un déménagement est prévu pour le 1^{er} semestre 2025.
- L'ensemble de l'équipe a bénéficié en 2023 d'une formation/remise à niveau concernant les besoins fondamentaux de l'enfant ; formation organisée par le Conseil Départemental.
- Depuis octobre 2023, le service accueille pour la première fois, une apprentie éducatrice spécialisée.
- Une rencontre avec le juge aux affaires familiales a eu lieu en novembre 2023.
- L'année 2023 vient clôturer l'expérimentation du service « Accompagnement à la parentalité » débuté en janvier 2021. Un bilan a été rédigé.

Conclusion

Nous constatons une nouvelle diminution du nombre des visites à Trait d'Union ; mais celle-ci commence à s'atténuer :

La diminution entre 2021 et 2022 était de 22%

Celle entre 2022 et 2023 est de 8%

L'écart signalé entre le nombre de visites programmées et celui des réalisées se poursuit :

- 958 réalisées (1 052 en 2022 ; 1 354 en 2021)
- 1 304 programmées (1 478 en 2022 ; 1 778 en 2021)

Soit 346 visites non réalisées (426 en 2022 ; 424 en 2021) qui ont demandé le travail en amont habituel voire plus conséquent s'agissant souvent de familles opposées aux rencontres.

Nous constatons là aussi une légère amélioration : 26% des visites programmées n'ont pas été réalisées. (29 % en 2022 ; 24 % en 2021)

Projets pour 2024

Au-delà de la poursuite du maintien de la qualité d'accueil des familles, les projets pour 2024 :

- Continuer la participation aux réunions de réseaux (échanges de pratiques) organisées par les fédérations ;
- Poursuite de la régulation d'équipe ;
- Poursuite des réunions « harmonisation des pratiques » ;
- Maintien de la vigilance sur l'efficience des réunions afin d'éviter qu'elles deviennent trop chronophages ;
- Poursuite du travail partenarial avec l'ASE aujourd'hui davantage porté par les intervenantes et plus exclusivement par la cheffe de service ;
- Création d'un COPIL avec les financeurs afin de faire le bilan de l'expérimentation du service « accompagnement à la parentalité » et sa poursuite.

2- Visites en présence d'un tiers

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE du 04. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié, à titre expérimental, l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

2-1- Bilan qualitatif

Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- → Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- → Maintenir et soutenir la construction du lien parent/enfant ;
- → Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Cette action couvre l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service, Digne les Bains et Manosque, chaque mercredi (y compris les jours fériés). Depuis le 1er mai 2022, l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- À Manosque : les mercredis de 9h à 13h45 ;
- À Digne les Bains : les mercredis de 9h à 14h30 (30 min sont désormais possible entre chaque VPT pour mieux accompagner les usagers avant et après la rencontre ; cela est lié à la salle supplémentaire).

Pour effectuer les remplacements, le service continue de faire appel aux professionnels du service ainsi qu'à d'autres salariés de l'ADSEA.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent/enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue/travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant supervisé par une cheffe de service psychologue de formation et systémicienne.

Les locaux (les mêmes que ceux de l'espace rencontre) dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au-delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- Le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- L'évaluation des relations parents/enfants;
- L'analyse des comptes rendus.

Les écrits

Pour chaque VPT, une observation écrite est rédigée systématiquement et informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes rendus demandés par l'ASE et le JE. Ces écrits sont centralisés sur Nextcloud.

Un tableau avec des items (directement en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant) a été créé pour faciliter les comptes rendus et répondre aux observations nécessaires à l'évaluation.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2023:

20 synthèses ASE avec copie systématique au JE (46 en 2022; 39 en 2021; 24 en 2020;).

2-2- Bilan quantitatif

Chiffres de 2023							
	Digne	Manosque	Total				
Nombre total de familles	16	14	30				
(dont les visites ont été	20 en 2022 ;	23 en 2022 ;	43 en 2022 ;				
effectives)	27 en 2021 ;	33 en 2021 ;	50 en 2021 ;				
enectives)	14 en 2020	14 en 2020	27 en 2020				
Nombre de situations	10	8	18				
terminées en 2023 (dont les	11 en 2022 ;	11 en 2022 ;	22 en 2022 ;				
visites ont été mises en	14 en 2021 ;	20 en 2021 ;	34 en 2021 ;				
place)	7 en 2020	6 en 2020	12 en 2020				
	23	20	43				
Nombro d'anfants rocus	30 en 2022 ;	26 en 2022 ;	56 en 2022 ;				
Nombre d'enfants reçus	39 en 2021 ;	35 en 2021 ;	74 en 2021 ;				
	18 en 2020	16 en 2020	33 en 2020				
	Programmées/	Programmées/Réalisées	Total réalisées				
	Réalisées						
Nombre de visites	134/108	82/ <mark>63</mark>	216/171				
Nombre de visites	131/99 en 2022	166/119 en 2022	218 en 2022				
	154/106 en 2021	181/146 en 2021	252 en 2021				
	(96 en 2020)	(97 en 2020)	(193 en 2020)				
	0	0					
Nbre de familles en attente		3 sur les 9 premiers mois					
(moyenne)	2 sur 5 mois en	en 2022					
	2022						

Au total, 171 VPT (218 en 2022; 252 en 2021; 193 en 2020) ont eu lieu en 2023:

- 108 à Digne les Bains (99 en 2022 ; 106 en 2021 ; 96 en 2020) ;
- 63 à Manosque (119 en 2022 ; 146 en 2021 ; 97 en 2020) ;

Nombre total de journées en 2023 : 104 (102 en 2022 ; 102 en 2021 ; 86 en 2020).

Nombre total de situations traitées :

- 30 en 2023;
- 42 en 2022 (20 à Digne et 22 à Manosque),
- 44 en 2021 (23 à Digne et 21 à Manosque)
- 37 en 2020 (19 à Digne, 17 à Manosque, 1 sur les 2 sites).

Motifs des arrêts des VPT terminées en 2023 : 18 (29 en 2022 ; 36 en 2021)									
	Evolution	TISF	Suspendu	Réalisé	Pas mis	Absence du	Autre (parent		
	vers ER		par TU	par l'ASE	en place	parent	incarcéré,		
						visiteur	motif		
							inconnu)		
Nbre de	9	2	1	2	2	0	3		
situations									
	16 en	1 en	1 en		9 en	1 en 2022 ;	9 en 2022 ;		
	2022 ;	2021 et	2022 ;0 en		2022	3 en 2021	11 en 2021		
1	8 en 2021	2022	2021						

Entretiens et écrits effectués o	lans le cadre des VP1	Γ
Entretiens préalables et entretiens de	Programmés	Réalisés
bilan/lecture de synthèses en 2023 (pour rappel :	Digne - Manosque	Digne - Manosque
2 EP avant la première visite)		
	40/36	20/28
	49 - 69 en 2022	39 – 37 en 2022
	57 - 73 en 2021	41 - 54 en 2021
Total	76	48
	(118 en 2022 ;	(76 en 2022 ; 95 en
	130 en 2021)	2021 ;58 en 2020)
Écrits (synthèses d'évaluation, Compte rendu	2	3
événementiel)	(46 en 2022 ;39 en	2021 ; 24 en 2020)

Conclusion:

Actualisation de la grille des écrits des VPT en tenant compte plus spécifiquement des besoins fondamentaux de l'enfant.

Comme les années précédentes, nous observons :

- une diminution du nombre de VPT en 2023 : 171 (218 en 2022 ; 252 en 2021)
- une diminution du nombre de familles prises en charge : 30 (43 en 2022 ; 50 en 2021)

Nous constatons également :

- le même nombre de VPT non réalisées : 37 % (37 % en 2022 ; 27 % en 2021)
- une diminution des écrits : 23 (46 en 2022 ; 39 en 2021)

Projets pour 2024

Organisation d'un COPIL avec le département afin :

- De faire un 1^{er} bilan de cette expérimentation ;
- D'affiner les demandes et les objectifs d'intervention ;
- De réfléchir à l'élargissement du cadre pour réaliser des VPT pour des situations toujours de protection de l'enfance mais hors placement.

Rencontrer les collègues remplaçants des autres services de l'ADSEA pour améliorer notre partenariat et enrichir notre pratique.

Poursuivre les réunions « harmonisation des pratiques ».

3- La médiation familiale

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision — le *médiateur familial* — favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ». Définition du Conseil National Consultatif de la médiation familiale (2002).

Le médiateur familial peut intervenir à tout moment (avant, pendant ou après la séparation) et même pendant une procédure judiciaire. La médiation familiale peut avoir lieu aussi bien dans le cadre d'une démarche privée que judiciaire.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

- Situations de séparation et de divorce ;
- Situations de séparation et/ou de divorce afin de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales, permettant aux parents de favoriser le développement et les besoins de l'enfant;
- Conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre : parents et jeunes adultes ; parents et adolescents ; grands-parents et parents permettant le maintien des liens entre grandsparents et petits enfants ;

3-1- Bilan Quantitatif

Nombre total de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale :

12 (8 en 2022 et 2021 ; 4 en 2020)

Nombre total de personnes bénéficiaires de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale :

68 (70 en 2022; 51 en 2021; 45 en 2020)

Nombre de médiations familiales :

25 mesures de médiations terminées (34 en 2022 ; 41 en 2021 ; 41 en 2020), dont :

- o 8 judiciaires (18 en 2022 ; 19 en 2021 ; 13 en 2020)
- o 17 spontanées (16 en 2022 ; 22 en 2021 ; 28 en 2020)

41 mesures au total (40 en 2022 ; 48 en 2021 ; 53 en 2020), dont **16** en cours au 31/12/2023 (6 en 2022 ; 7 en 2021 ; 12 en 2020).

Nombre de séances :

- o **128** entretiens d'information préalables (145 en 2022 ; 164 en 2021 ; 152 en 2020), **48** dont médiations sans suite (31 en 2022 ; 64 en 2021 ; 55 en 2020).
 - 41 séances de médiation (58 en 2022 ; 73 en 2021 ; 78 en 2020),

Soit 169 entretiens au total (203 en 2022 ; 237 en 2021 ; 230 en 2020).

Nombre total de bénéficiaires d'entretiens d'information préalables :

155 (182 en 2022 ; 206 en 2021 ; 162 en 2020)

Durée des médiations familiales :

8 mesures sur un total de 25 ont été réalisées en maximum 3 mois (32%), (38% ; 41% en 2021 ; 63% en 2020)

14 mesures sur un total de 25 ont duré entre 3 et 6 mois (56%), (35% en 2022 ; 39% en 2021 ; 32% en 2020)

3 mesures sur un total de 25 ont duré 6 mois ou plus (12%) (26% en 2022; pourcentage insignifiant les années précédentes)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles 1 (4 en 2022 ; 11 en 2021).

Aujourd'hui, la majorité des courriers envoyés aux familles comme aux magistrats sont envoyés par mail.

La secrétaire a participé avec l'ensemble de l'équipe à 10 supervisions (ou intervision en l'absence du superviseur) et 12 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, **15 au total** (31 en 2022 ; 39 en 2021 ; 46 en 2020) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

3-2- Bilan Qualitatif

Typologie des situations

68% des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (97% en 2022 ; 76 % en 2021 ; 85 % en 2020).

4% concernent le maintien des relations intra familiales. (3% en 2022 ; 12% en 2021 ; 2% en 2020).

0% concernent la recomposition familiale. (0% en 2021 et 2022 ; 5% en 2020).

28% des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels :

Grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (0% en 2022 ; 10% en 2021 ; 5% en 2020)

Issues

60% des situations ont abouti à des accords (59% en 2022 ; 54% en 2021 ; 39% en 2020)

- o Écrits: 4% (12% en 2022; 5% en 2021; 7% en 2020)
- o Oraux: 56% (47% en 2022; 49% en 2021; 32% en 2020)

Les **40%** restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (41% en 2022 ; 37% en 2021 ; 60% en 2020).

Toutes ces situations ont abouti à des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, (12% en 2022 ; 40% en 2021 ; 12% en 2020).

3-3- Bilan des enquêtes satisfaction 2022

Résultats du dépouillement des 12 questionnaires d'évaluation récoltés :

	Très Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très Insatisfaisa nt	Sans opinion
Coordonnées faciles à se Procurer	9=75%	2=16,67%	11=91,67%			1=8,33%
Service Facilement joignable	5=41,67%	6=50%	11=91,67%			1=8,33%
Qualité de l'accueil téléphonique	9=75%	2=16,67%	11=91,67%			1=8,33%
Qualité des professionnel s	12=100%		12=100%			
Capacité d'écoute	12=100%		12=100%			
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	6=50%	3=25%	9=75%	1=8,33		2=16,67%
Avons-nous répondu à vos attentes ?	7=58,33 %	2=16,67%	9=75%		1=8,33	2=16,67%

Vos suggestions pour améliorer le service : « Mettre des panneaux de direction pour Digne ».

Rappel

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien.

Mais plusieurs situations s'interrompent hors de la présence des médiatrices : par téléphone ou courrier électronique.

Il arrive également qu'après plusieurs reports de rendez-vous, personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude et ou formation. 2 jours de formation en 2022.

La journée d'études APMF en octobre 2022 s'est déroulée dans les locaux de Trait d'Union à Manosque dans le cadre de la semaine nationale de la médiation familiale.

2/ Séances d'analyse de la pratique à raison de 5 jours par an en mutualisant la prestation avec La CAFC La Récampado d'Aix-en-Provence.

3/ Des modules de formation continue :

Une formation prévue sur la médiation familiale en protection de l'enfance a été reportée en 2024.

3-4- Promotion de la médiation familiale

Informations collectives

- A Manosque : CMS (Manosque et Oraison) CSAPA, ESSAIP, CAMPS, TJ, CAF,
 MDA, l'Oustaou (Ysatis) maison de retraite, crèche, ergothérapeute, ostéopathe;
 - o Participation au forum des associations de Manosque ;
- A Digne : CASA, CAF, CMPI, rencontre avec le nouveau JAF, CMS, Maison de la santé ;
 - o A Château-Arnoux : Participation au forum du CDAD, CMS;
 - A Oraison : CMS et médiathèque ;
 - o A Riez: CMS;
- A Valensole : "Journée professionnels et parents dans la société d'aujourd'hui" / Reaap ;

Participation au REAAP

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04 : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.

Pour 2023, il a participé à :

- 3 réunions du secteur de Manosque et 1 CAD (Comité d'Animation Départemental).
- 2 réunions préparatoires au « printemps des familles 2024 à Manosque.

3-5- Partenariats

Nos partenaires en 2023 ont été les juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médicosocial, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

3-6- Conclusion et commentaires

Nous constatons pour cette année 2023 :

- o A l'inverse de 2022, une légère augmentation du nombre de mesures de médiation familiale mais une diminution du nombre d'entretiens.
 - o Une attention particulière s'est portée sur la promotion à la médiation familiale.
- o Adhésion de l'association à l'APMF : Association pour la Promotion à la Médiation Familiale ;
 - Accueil de 3 stagiaires en médiation familiale;
- o La formation « Médiation en protection de l'enfance » prévue en septembre 2023 a été reportée en 2024.

3-7- Projets 2024

Accueil de stagiaires en médiation familiale;

- Poursuite de la promotion à la médiation familiale dans l'ensemble du département ;
- Mise en place de groupe de réflexion et formation autour de la mesure modulable et des MF orienté par le JE

Poursuite de l'élargissement du champ d'application de la médiation familiale :

- Développer la médiation familiale en protection de l'enfance ;
- « Adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation ;
- Développer la médiation familiale « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence ;

L'équipe de Trait d'Union

Le CEF



1- Le Centre Éducatif Fermé

1-1- Présentation

Créés en 2002 par la loi Perben I pour venir renforcer le dispositif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les centres éducatifs fermés sont des établissements de placement constituant une alternative à l'incarcération.

Ils peuvent héberger jusqu'à 12 mineurs en conflit avec la loi bénéficiant, pendant 6 mois renouvelables, d'une prise en charge renforcée (26,5 ETP prévus au cahier des charges).

En parallèle de la prise en charge éducative, des activités culturelles, sportives, d'enseignement et de formation professionnelle sont proposées de manière personnalisée, avec une visée de réinsertion sociale, scolaire et/ou d'insertion professionnelle.

1-2- Historique

En 2018, il existait en France 51 CEF. L'adéquation de cette réponse aux besoins de ces jeunes impliqués dans un parcours de délinquance a amené la garde des Sceaux à lancer un nouveau programme de 20 CEF, dont 15 confiés au secteur associatif.

Les Alpes-de-Haute Provence étant concerné par ce programme de CEF « nouvelle génération », l'ADSEA 04 a répondu à l'appel à projet lancé par la PJJ en septembre 2018.

En 2019, elle a été autorisée par l'arrêté n°2019-11005 à créer un Centre Éducatif Fermé dans le département.

Après des tentatives d'implantation sur les communes de Selonnet en 2019, puis du Chaffaut-Saint-Jurson en 2020, un terrain a finalement été identifié en 2021 dans la commune d'Aiglun, sur le site du Centre Hospitalier.

2-2023: Vers la concrétisation du projet

2.1-L'obtention du permis de construire

Le permis de construire, déposé en octobre 2022 a été validé en le 31 mars 2023 et purgé de tout recours le 30 mai. Une étape décisive pour pouvoir se lancer plus avant dans la réalisation du CEF.

2.2-La signature des actes de vente pour le terrain

Avec le départ du laboratoire de dialyse le 30 juin, la vente du terrain a été signée avec le Centre Hospitalier le 10 juillet 2023, et avec le Département le 23 octobre. L'ADSEA 04 est ainsi devenue l'officielle propriétaire des 3,9 hectares de terrain situé sur la commune d'Aiglun.

3- Une future construction qui prend forme

3-1- Les avancées du projet architectural

Les discussions engagées sur l'avant-projet sommaire (APS) à l'été 2022 ont débouchées sur la transmission en février 2023 d'un projet d'APS au bureau de l'immobilier de la PJJ. Les délais de validation furent sensiblement plus longs que prévus mais la validation est intervenue en juillet 2023.

L'avant-projet détaillé a donc été initié au cours de l'été 2023. Cette phase, faite d'échanges très soutenus entre l'ADSEA, le cabinet d'architecte Durand et la PJJ, a permis d'améliorer considérablement la distribution de l'espace, les circulations, les espaces de vie des jeunes, dans le souci d'une utilisation optimisée au moment de l'entrée en fonctionnement du bâtiment.

L'Avant-Projet Détaillé a ainsi été finalisé et transmis au bureau de l'immobilier de la PJJ en octobre 2023. L'APD a été validé fin novembre 2023, dans les délais prévus par le planning prévisionnel.



L'unité d'hébergement

Les unités administratives et pédagogiques

3-2- Le démarrage des travaux

Le planning d'ouverture ayant été décalé au moment de la validation de l'APS, le choix a été fait de dissocier la consultation pour la construction du CEF de celle pour la démolition et le désamiantage afin de ne pas perdre plus de temps sur les délais d'ouverture.

Après une consultation d'entreprises au cours de l'été 2023, les premières interventions sur le bâtiment du futur CEF ont démarré en septembre 2023, laissant ainsi aux chauve-souris présentes sur le site le temps de prendre leur envol.

Une partie des locaux existants, les plus endommagés, ont été démolis. Les deux bâtiments conservés par l'ADSEA 04 pour le projet du CEF ont été désamiantés et curés, pour devenir prochainement le bâtiment administratif et le bâtiment pédagogique et de vie collective.





4- Le portage associatif du projet

4-1- Le recrutement d'une directrice

Le 31 janvier 2023, Milena Zarev-Raspail a été recrutée à mi-temps au poste de directrice du CEF. Cette opportunité accordée par la PJJ a permis de favoriser le portage du projet en interne, et de commencer à préparer le fonctionnement du futur CEF.

Cette préparation a été favorisée par la visite de CEF déjà en fonctionnement (Valence, Brignolles, Montfavet) et par les échanges très riches avec les directeurs et salariés du CEF.

De nombreux échanges ont également eu lieu avec la Direction Territoriale Alpes-Vaucluse, et la Direction Interrégionale Sud-Est de la PJJ, notamment à travers la participation à la Commission Interrégionale d'accompagnement des CEF, qui réunit l'ensemble des cadres des CEF sous l'égide de la Direction des Missions Éducatives de la DIR, ou à des journées thématiques, comme la Journée Territoriale sur le thème de l'insertion en septembre 2023.



4-2- Les temps de travail consacrés au CEF

Commission CEF

Chaque mois, une commission CEF a été organisée à la suite des bureaux associatifs afin de permettre à l'ensemble des administrateurs participants à cette commission de suivre l'évolution du projet.

Le groupe de travail CEF

En 2023, la dynamique de mobilisation des salariés de l'ADSEA s'est poursuivie au cours de quatre commissions, chacune composée d'un point d'étape et d'une thématique spécifique :

• Mars 2023 : La sécurité en CEF ;

• Juin 2023 : Réflexion autour de la notion de désistance ;

• Octobre 2023 : Visite du site ;

• Décembre 2023 : Projet pédagogique ;





5- Le financement du projet

5-1- L'élaboration du Plan Pluriannuel de Financement

La co-construction entre les services du siège de l'ADSEA et ceux de la DIR PJJ a permis d'établir un Plan Pluriannuel de Financement pour faire une analyse financière prospective à 3 ans, et d'assurer de l'équilibre financier du projet.

5-2- La signature du prêt

En complément de la subvention d'investissement accordé par la PJJ pour la construction du CEF, l'ADSEA 04 a recherché un partenaire bancaire pour le financement du projet, pour finalement sélectionner la Caisse d'Épargne, avec qui la Présidente a signé un prêt en octobre 2023.



6- Les perspectives pour 2024

L'année 2024 marquera une étape décisive dans la vie du Centre Éducatif Fermé avec la sélection de l'entreprise générale pour la construction du CEF et le démarrage des travaux de construction et de rénovation.

L'objectif est d'accueillir les premiers jeunes début octobre 2025. Le recrutement de l'équipe se fera donc au cours du premier semestre 2025, pour un démarrage deux à trois mois avant l'ouverture. Pendant cette période, l'équipe s'appropriera le projet d'établissement, suivra des formations socles communes (procédure pénale, gestion des conflits, communication d'équipe...) et établira les procédures nécessaires au bon fonctionnement.

D'ici là, le projet pédagogique continue de murir et de s'enrichir de partenaires, dans un esprit de co-construction entre les administrateurs, la direction générale, la direction et les salariés de l'ensemble des services de l'ADSEA 04, avec un soutien sans faille de la DT et de la DIR PJJ.

Miléna Zarev-Raspail Directrice du CEF

La maison d'enfant à caractère social



Avant -propos

En avril 2023, l'ADSEA04 a procédé à la reprise de l'établissement à la suite de l'obtention de l'appel à projet du département des Alpes de Haute Provence.

Caractéristiques de l'établissement

- But de l'établissement :

L'établissement fonctionne toute l'année pour faire face à toutes les demandes d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance : enfants en danger - en garde - en placement temporaire ou en rupture momentanée avec le milieu familial, scolaire, d'accueil.

- Objectif du Centre :

Une action éducative appropriée pour une réinsertion sociale et familiale progressive.

- Effectif:

Au 01 janvier 2023 : 43 enfants, garçons et filles, fratries de 10 à 21 ans.

A partir du 13 avril 2023 : 18 enfants, garçons et filles, fratries de 10 à 21 ans

A compter du 01 septembre 2023 : augmentation progressive pour arriver à 43 jeunes au 31 décembre.

- Admissions:

Les admissions se font toute l'année, suivant la disponibilité des places.

- Orientations:

Les orientations se font au mieux de l'intérêt de l'enfant - il n'y a pas de durée maximum ou minimum de placement. Les orientations se font avec le jeune, les services de contrôle et placeurs, la famille, dans le cadre d'une commission d'orientation.

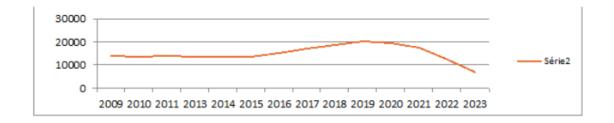
- Zone d'accueil :

Le département des Alpes de Haute Provence et les départements limitrophes.

1- Activité de l'établissement

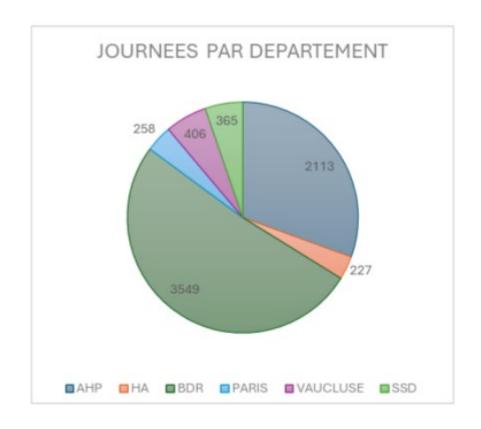
Années	2009	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre														
de	13915	13758	13905	13708	13656	13393	15234	17126	18564	20261	19380	17333	12309	6918
journées	15515	13730	15505	13700	13030	15555	15254	17 120	10304	20201	15500	17555	12303	0510
réalisées														

L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT



LA REPARTITION PAR DEPARTEMENT

ASE	04	05	13	75	84	93	TOTAL MOIS
JANVIER	155	39	372	31	31	31	659
FEVRIER	140	28	321	28	28	28	573
MARS	154	31	320	31	31	31	598
AVRIL AGE	48	12	120	12	12	12	216
AVRIL - AD SEA	72	18	180	18	18	18	324
MAI	124	31	312	31	31	31	560
JUIN	120	30	315	30	30	30	555
JUILLET	124	31	321	31	31	31	569
AOUT	124		266	31	31	31	483
SEPTEMBRE	159		240	15	30	30	474
OCTOBRE	233		248		31	31	543
NOVEMBRE	299	7	240		40	30	616
DECEMBRE	361		294		62	31	748
TOTAL	2113	227	3549	258	406	365	6918
%	30,54	3,28	51,30	3,73	5,87	5,28	100,00



L'activité retenue au budget prévisionnel 2023 était à l'origine de 15448 journées pour 43 enfants.

A partir du 13 avril 2023 et de la reprise, le prévisionnel est passé à 11309 journées pour 43 enfants revu début juillet à 6783 pour une évolution de 18 à 43 enfants.

L'activité se répartit, au regard des années précédentes, de la façon suivante :

	Nombre de journées			Total	%
Année	Prévues	Réalisées	% réalisé	théorique	d'occupation
2015	14 200	13 393	94,32	14 600	91,73
2016	14 132	15 234	107,8	14 600	104,34
2017	16 676	17 126	102,7	14 600	117,3
2018	18976	18564	97,8	14600	127,15
2019	19048	20261	108.25	19048	138.77
2020	19048	19380	101,74%	19048	102%
2021	19048	17345	91,06%	19048	91%
2022	19256	12309	63,92%	19256	64%
2023	4320	2046	47.36%	4386	46.65%
2023	6783	4872	71,83%	11309	43.08%

Nombre de jeunes accueillis (admis) en 2023 : 12

Origine des admissions

AHP	Bouches du Rhône	Hautes Alpes	Vaucluse
9	1	1	1

Age des jeunes admis

10 - 12 ans	12 - 14 ans	14 - 16 ans	16 - 17 ans	Après 17 ans
2	6	1	2	1

Nombre de jeunes sortis en 2023 : 11 Durée moyenne de la prise en charge : 9 mois et 2 jours

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS EN 2023

	2022	2023
Jeunes pris en charge le 01 janvier 23	40	22
Jeunes confiés ou admis dans l'année	52	12
Jeunes sortis dans l'année	72	11
Jeunes pris en charge au 31 décembre 23	23	24
Total de jeunes suivis dans l'année	92	34

Analyse de l'activité

Le nombre de jeunes pris en charge au cours de l'année 2023 a encore diminué par rapport à 2022. Cela s'explique principalement par le gel des admissions prononcé par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence début août 2022 et qui s'est prolongé jusqu'à la reprise de l'établissement par l'ADSEA 04 le 13 avril 2023.

Depuis le 01 janvier 2023, nous ne faisons plus partie également du dispositif Service expérimental de suivi des Primo-arrivants.

PRIX DE JOURNEE 2023

Du 01/01/2023 au 13/04/2023 :

Prestation 1 = 38 places MECS
 Prix de journée de193,18 €

Depuis le 01/07/2023 :

Prestation 1 = de 18 à 43 places MECS
 Prix de journée de293,20 €

Parcours scolaire des jeunes, formation et résultats aux examens

Ecole Ouverte « Jean Escudié »

6 jeunes étaient inscrits au 30 juin 2023, 13 jeunes inscrits au 31 décembre 2023.

Parcours des jeunes scolarisés à l'extérieur : 13 jeunes étaient scolarisés à la rentrée de septembre 2023 dont mixent 2 l'école interne et le collège :

- o Collège Lycée de Barcelonnette
- CFA Gap
- o CFA Digne-les-Bains
- o ITEP Champtercier

EXAMENS PRÉSENTÉS EN JUIN 2023 :

CAP Plaguiste : 1 réussite

ASSR : 2 réussites

2- Gestion des ressources humaines

Composition du personnel au 31/12/2023

38 ETP dont:

- 1 Directeur
- 1 CSE
- 3 Administratifs
- 17 Educatifs

14 Services généraux

2 Paramédical

Composition du personnel hors budget établissement 2 institutrices (EN)

Contrats à durée indéterminée (CDI)

9 entrées

dont: 2 : Service Direction

5: Service Educatif

2 : Service Paramédical

14 sorties, dont : 3 : Service Direction

7 : Service Educatif

1 : Service Paramédical

3 : Service Généraux

Contrats à durée déterminée (CDD)

36 CDD dont 3 transformés en CDI ont été signés au cours de l'année 2023 et 1 contrat d'apprentissage répartis de la manière suivante :

- 28 CDD pour le service Educatif (dont 3 avenants CDI + 1 Apprenti)
- 8 CDD pour les Services Généraux

Formation Professionnelle

Stages à la demande de l'employeur

	TOTAL 100 havener
 Formation Interconsult Facturation (4 personnes) 	28 heures
 Formation PSSM (2 personnes) 	28 heures
 Formation « Centrale incendie » en interne (11 personnes) 	11 heures
 Analyse des pratiques professionnelles : Educateurs, chefs de service 	ce 96 heures
 Formation Habilitation électrique : 1 salarié 	14 heures
Formation « HACCP » : 3 salariés	21 heures

TOTAL 198 heures

Stages à la demande des salariés

TOTAL 0 heures

TOTAL des heures de formation effectuées en 2023 : 198 heures

Faits marquants: Fonctionnement de nouveaux services

Le début de l'année 2023 a été marquée par la mise sous administration provisoire et la fin de cession d'activité de l'AGE avec une reprise par l'ADSE au 13 avril 2024.

Notre taux d'absentéisme pour 2023 est de 14.54 %. Il est en augmentation par apport à 2022 où il s'élevait à 11.4 %. Malheureusement le taux d'absentéisme a nettement augmenté depuis l'été 2022, probablement en raison de l'inquiétude des salariés face à la situation de l'établissement.

Le centre éducatif dispose de trois espaces de vie verticaux et mixtes en internat :

- L'Ubaye peut accueillir 13 jeunes. Ce groupe est actuellement en sommeil à la suite de la diminution de l'agrément des jeunes.
- Edelweiss / Aster : le groupe accueille 19 jeunes.

Le groupe Edel accueille 16 jeunes de 10 à 16 ans.

Le groupe Aster accueille 3 jeunes de 17 à la fin de la prise en charge dans trois chambres au rez-de-chaussée du bâtiment Edel qui a pour vocation de préparer les jeunes au passage en semi-autonomie. Les équipes d'Edelweiss ont su adapter leur fonctionnement pour la cohabitation des deux groupes.

3 - La santé des mineurs 2023

Présentation du service

Suivis individuels

Le suivi de chaque adolescent est réalisé de manière individuelle dans le respect des règles de déontologie et d'éthique.

Les nouveaux jeunes arrivants sont reçus tout d'abord :

o En entretien individuel infirmier:

Une fiche d'identification est remplie afin de créer leur dossier,

C'est une première prise de contact où nous évoquons leur parcours de santé, leur antécédents médicaux, problèmes de santé, traitement en cours mais aussi leur histoire et leur état d'âme. Une visite infirmière médicale avec prise de constantes est effectuée également. Cela nous permet d'écarter un souci de santé imminent ! (Tension, Pouls, saturation, poids, taille, vaccinations, test antigénique PCR).

D'autre part, la barrière de la langue empêche les professionnels de santé d'obtenir les subtilités symptomatiques nécessaires à la pose d'un diagnostic. Nous remarquons également

des manifestations somatiques chez les mineurs non accompagnés (sphère digestive et dermatologique essentiellement) qui disparaissent au fil de leur prise en charge.

o Plus tard, en consultation médicale avec un médecin,

De plus, pour l'explication des soins et des rendez-vous médicaux au quotidien, nous sommes également limités par la barrière linguistique. De ce fait, beaucoup plus de temps est nécessaire lors des soins et des consultations médicales et infirmières.

Descriptif du partenariat établi

Par sa fonction, l'infirmière est amenée à posséder un réseau élargi de partenaires extérieurs afin de pouvoir mener à bien sa mission. En effet, plusieurs professionnels sont concernés par le suivi médical des adolescents.

Les relations avec ce réseau de partenaires extérieurs sont toujours positives et intéressantes.

Un projet est à construire pour la prise en charge globale d'un jeune accueilli en grande difficulté sociale et psychique.

4- Bilan d'activité Edelweiss 2023

4-1- Présentation des locaux du groupe Edelweiss



Le bâtiment Edelweiss est un groupe de vie d'une capacité de 19 places. Il accueille actuellement la totalité des jeunes accueillis sur le centre. C'est un groupe mixte composé de 4 jeunes filles et 15 garçons, âgés de 12 ans jusqu'à 19 ans. Auparavant, les groupe étaient divisés par tranche d'âge ; les plus jeunes sur Ubaye, les plus âgés sur Edelweiss. L'équipe éducative est composée de 10 éducateurs répartis en 2 tournes de 5 et de 2 maîtresses de maison. Des veilleurs de nuit sont présents chaque nuit.

Chaque jeune dispose d'une chambre individuelle équipée d'un lit, une table de nuit, un bureau et une chaise et une grande armoire. Le bâtiment dispose de trois locaux sanitaires. 2 salles à manger dont une équipée d'une cuisine, une salle d'activité, une salle télévision, constituent les espaces communs. Les éducateurs disposent d'un bureau équipé d'un ordinateur et d'une imprimante.

Un logement annexe dans le bâtiment (Aster) situé au rez-de-chaussée peut accueillir 3 jeunes, en initiation et accompagnement à l'autonomie en chambre individuelle.



4-2- Admission et effectifs

1 - Le groupe Edelweiss (et le groupe L'Ubaye avant sa fermeture provisoire) a accueilli au cours de l'année 2023/2024, 30 jeunes. 15 ont un profil MNA, les 15 autres (profils MECS) sont des Français accueillis pour diverses problématiques (carences éducatives, scolaires, affectives, sociales...).

2 – Pour les MNA, les origines sont la Guinée, le Ghana, l'Afghanistan, le Bengladesh, l'Inde, la Turquie et la Cote d'Ivoire. Pour les MECS, ils viennent des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

4-3- Missions et objectifs de l'accompagnement éducatif sur ce groupe

1 - Pour les MNA

Tous ces jeunes sont arrivés en France après un parcours migratoire parfois traumatisant. Pour la plupart des jeunes accueillis sur le groupe de vie Edelweiss ont été peu scolarisé, certains sont illettrés. Ils arrivent démunis, souvent sans papiers.

Certains jeunes souffrent de stress post-traumatiques : trouble du sommeil, perte de repères, souvent dus aux mauvais traitements subis durant leur parcours migratoire (esclavage, enfermement, maltraitance...).

Afin de répondre à ces problématiques, les jeunes sont suivis par l'infirmière et le psychologique du centre et bénéficient aussi d'un suivi médical à l'extérieur.

Ces jeunes sont rarement âgés de moins de 15 ans, certains arrivent quelques mois avant leur majorité. L'accompagnement réside surtout dans la mise à niveau scolaire, la régularisation administrative (démarche état civil, obtention de papiers légaux, demande de titre de séjour...), l'accompagnement socioéducatif à l'apprentissage des mœurs français, un accompagnement psychologique.

2 - Pour les profils MECS

Ce public est souvent jeune, que nous recevons à partir de 11 ans, avec une majeure partie dans l'adolescence ou la préadolescence et qui présente des carences éducatives, psychologiques, affectives, scolaires, comportementales parfois très importantes. L'enjeu de nos prises en charge consiste généralement à faire en sorte de ramener ces jeunes vers d'avantage d'adaptation sociale, de respect des règles et des personnes, d'eux-mêmes, d'une pacification de leur comportement, de renforcer les élans constructifs et la capacité à former des projets d'avenir. Quand leur profil le nécessite, nous travaillons en collaboration avec différents services psychologiques (CMPEA Digne, Corto Maltese GAP, CSAPA...).

Pour tous les jeunes accueillis, nous formulons en équipe les projets personnalisés qui fondent notre action socioéducative. Chaque jeune est suivi par 2 référents en charge de son suivi. Nous rencontrons tous les partenaires institutionnels nécessaires (établissements scolaires, activités extrascolaire, maitre de stage/apprentissage, gendarmerie, médecins...).

- Les objectifs et les missions du groupe :
- Mise à l'abri, sécurisation
- Veille sanitaire, physique, psychique et affective
- Gestion de la vie quotidienne
- Alphabétisation / aide à la scolarité
- Aide à l'acquisition des premiers fondamentaux sociaux et culturels
- Accompagnement administratif (à l'obtention des papiers d'identité, inscription en établissements scolaires, démarches bancaires, d'ouverture de droits sécurité sociale...)
- Accompagnement à l'autonomie (quotidienne, financière, administrative...).



4-4- Vie quotidienne sur le groupe Edelweiss

Une présence et un accompagnement éducatif sont assurés en permanence par l'équipe éducative et une maîtresse de maison dès 6h30 et par le veilleur de nuit de 22h30 (ou 23 heures les week-ends) jusqu'au retour de la maîtresse de maison à 6h30 (ou 7h45 le week-end lors de la relève des éducateurs). La vie collective est encadrée par un règlement intérieur, précisant les horaires de levers, des repas et couchers.

Les jeunes sont tous scolarisés, soit dans le cadre de leur formation professionnelle au CFA, soit au sein de notre École Interne ou au collège de Barcelonnette.

Dans une volonté, de les préparer au mieux pour leur autonomie prochaine, les jeunes sont invités au plus possible à gérer leur réveil seul. Ils assurent chacun l'entretien de leur chambre et leur linge. Tous les samedis, les jeunes confectionnent les repas après avoir élaboré les menus et fait les courses avec un éducateur.

4-5- Les activités

Des activités de loisirs sont proposées sur les temps libres, les week-ends et sur les périodes de vacances, ou encore parfois en soirées (piscine, cinéma Bowling, pique-nique, randonnée, jeux de société... Durant la période estivale, des sorties aux plans d'eau, avec surveillant de baignade, sont proposées, ainsi que des sorties barbecue et jeux de boules. Les jeunes qui le souhaitent peuvent également partir en colonie. Certains jeunes ont pu participer à un séjour à la Ferme des cavaliers dans les gorges du Verdon.

4-6- Accompagnement à la scolarité et à la professionnalisation

Les jeunes bénéficient d'une évaluation de leur niveau scolaire. Si leurs acquis le permettent, ils peuvent être orientés vers une scolarité classique. Ils effectuent des stages de découvertes professionnelles et recherchent ensuite un employeur pour entrer en formation par l'apprentissage. Tout au long de leur parcours, ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique et l'équipe éducative, qui se rencontrent lors de réunions hebdomadaires.

Cette année nous avons eu 6 jeunes entrés en apprentissage, 1 jeune en lycée professionnel,

3 au collège, 7 à l'école interne, 1 en MFR ainsi qu'un autre en ITEP.

4-7- Accompagnement administratif

L'accompagnement des jeunes accueillis sur ce groupe est jalonnée de démarches administratives incontournables. Nous accompagnons ceux qui le nécessitent à récupérer leurs documents d'identité, car la plupart des jeunes arrivent sans. Ces documents doivent être authentifiés : ce sont souvent les services de l'ASE qui s'occupent de



cette formalité auprès de la PAF (Police aux Frontières). Il s'agit ensuite de les accompagner pour effectuer leur demande de carte consulaire et de Passeport. Après les démarches en ligne, des convois sont organisés pour se rendre aux ambassades ou consulats.

Pour la formaliser d'un contrat d'apprentissage, commence un parcours administratif bien souvent laborieux : recherche d'un maître d'apprentissage, inscription au CFA, demande de titre de séjour, demande d'aide pour les majeurs sous forme du contrat jeune majeur (CJM),

ouverture d'un compte bancaire, suivi de la validité de la CSS, demande de numéro définitif à la CPAM, inscription au FJT ou recherche de logement ponctuel... Ces démarches sont souvent interdépendantes : une démarche en exigeant une autre. L'ensemble de ces démarches sont exécutées avec le jeune concerné : l'objectif étant avant tout l'accès à son autonomie.

Nous tenons à jour les différents documents d'accompagnement : DIPEC, PPI, entretiens de référence, rapport de synthèse, grille des écrits, grille de situations des jeunes. Des rapports sont destinés aux services de l'ASE et d'autres à la préfecture pour la demande de titre de séjour. Ce sont autant de documents nécessaires à la traçabilité de notre action éducative.

4-8- Accompagnement à l'autonomie

Nous devons nous adapter au mieux à la situation particulière de chacun. Ainsi, l'accompagnement à l'accès à l'autonomie ne se construira pas de la même façon pour un jeune qui arrive sur le groupe à l'âge de 16 ans ou pour celui qui intègre le groupe à 3 mois de sa majorité. L'évaluation de l'acquisition de l'autonomie se fait sur plusieurs points : l'accès au projet professionnel, les compétences liées à la vie quotidienne (entretien du lieu de vie, gestion d'un budget, mise en place d'une alimentation équilibrée, etc.), la capacité de gérer les démarches administratives et de se mettre en lien avec des personnes ressources. Nous sommes attentifs aussi à la bonne socialisation du jeune, à ses représentations culturelles et au développement de ses compétences d'accès à la vie citoyenne.

5- L'école ouverte Jean Escudié



L'école ouverte du centre éducatif Jean Escudié a pour mission d'accompagner des MDC (Mineurs de Droit Commun) et des MNA (Mineurs Non Accompagnés), dans la réalisation de leur projet personnel et professionnel.

Ce rapport d'activité propose le bilan de l'école du CEJE de la période allant de janvier 2023 à décembre 2023. Nous distinguerons 3 phases.

5-1- Les objectifs de l'école ouverte

L'école ouverte du centre éducatif Jean Escudié a pour mission d'accompagner des MDC (Mineurs de Droit Commun) et des MNA (Mineurs Non Accompagnés), dans la réalisation de leur projet personnel et professionnel.

Ce rapport d'activité propose le bilan de l'école du CEJE de la période allant de janvier 2023 à décembre 2023. Nous distinguerons 3 phases.

Cette école ouverte est en contrat avec l'Éducation nationale et de fait deux enseignantes de l'académie d'Aix-Marseille sont présentes au sein de l'établissement. Néanmoins, son fonctionnement émane du projet d'école et du travail de l'équipe pédagogique.

Les objectifs de l'école sont donc définis dans ce projet. Ils tiennent compte du public accueilli et du projet de chaque jeune.

D'un point de vue général, l'école interne entend favoriser le développement personnel de chaque élève.

Pour chaque jeune scolarisé chez nous, un projet personnel individualisé définit les axes de travail à réaliser avec ce jeune. Ce projet est discuté de façon pluridisciplinaire et l'école doit répondre à la partie scolaire et professionnelle.

Ce dernier peut évoluer dans le temps et fait l'objet de rencontres régulières avec les équipes éducatives qui accompagnent les jeunes placés au Centre et inscrits à l'école ouverte.

Les jeunes MNA à l'école

Il s'agit de mineurs pouvant être francophones ou non francophones, déjà scolarisés dans leur pays d'origine ou non, parfois illettrés ou analphabètes.

Ces jeunes trouvent au Centre les moyens d'apprendre le français ou de le perfectionner. Ils bénéficient également d'enseignements variés qui, au-delà de leurs contenus pédagogiques, ont pour but de faciliter leur intégration dans la société.

Le CAP constitue pour l'ASE et pour la Préfecture une réponse à cette double autonomie. L'école tente alors de les préparer au mieux à cette orientation que le jeune ait les prérequis ou non.

Les jeunes MECS à l'école :

Il s'agit de mineurs déscolarisés ou en rupture scolaire. Ces jeunes trouvent au Centre un accompagnement individualisé en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. Les contenus proposés sont en lien avec le projet du jeune et les méthodes pédagogiques employées visent à (re)donner le goût d'apprendre et suivent leurs rythmes d'apprentissage.

Quelle que soit sa durée, la scolarisation au sein de l'école interne doit permettre au jeune d'élaborer son projet puis de le mettre en œuvre. Cela peut prendre la forme d'une poursuite d'études dans un cursus général ou professionnel (Collège, Lycée, CFA, MFR, etc.) ou encore d'une scolarisation spécialisée au sein d'un IME ou d'un ITEP (dans le cadre d'une reconnaissance de handicap).

5-2- L'équipe pédagogique

L'école se trouve à l'intérieur du Centre éducatif. Elle fait donc partie du système éducatif, elle est en connexion permanente avec l'ensemble du personnel du Centre.

De janvier à décembre 2023, elle a fonctionné en son sein avec trois personnes :

- Un éducateur Sportif (coordonnateur);
- Deux enseignantes de l'Éducation nationale ;

L'organisation pédagogique

Chaque groupe a bénéficié d'un emploi du temps qui proposait de l'enseignement professionnel, de l'enseignement sportif et des enseignements généraux de base.

Notre ambition a toujours été de proposer aux élèves une approche transversale des apprentissages fondamentaux dans le but de les préparer au mieux à leur vie future.

Ces liens interdisciplinaires ont été renforcés par la poursuite des enseignements de PSE, impulsés en septembre 2021, dans le cadre du projet d'école.







Les 3 salles de classe

Organisation

Les cours sont organisés sur cinq jours, du lundi au vendredi, sur des périodes de 6 à 7 semaines entrecoupées par les vacances scolaires. Des évaluations sont réalisées périodiquement toutes les sept semaines puis à l'issue de chaque trimestre.

Accueil et positionnement

Lorsqu'un nouvel élève est accueilli au centre, il passe un test de positionnement en français (lecture, écriture, grammaire, compréhension écrite et orale) qui permet également d'évaluer la connaissance de l'outil informatique), et en mathématiques (maîtrise des quatre opérations, écriture décimale, notions de base de géométrie, résolution de problèmes simples, etc. Programme du CP à la 3ème. En fonction de ses résultats, l'élève est positionné dans un groupe de niveau tout en étant accompagné individuellement au rythme de ses capacités, besoins, attitudes.

5-3- Emploi du temps en cinq groupes

CEC	
CFG	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8:45 à 10:15	Rituel: programmation de l'emploi du temps de la semaine				Yoga
10:30 à 11:50 PSE		EPS	Atelier EPS	Projet de classe	Escalade - SAE de Craplet
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
13:30 à 15:00	Maths	Maths		Projet : Restitution - Blog	Dámian dlámian
15:15 à 16:50	Français	Français		Projet : Restitution - Biog	Réunion d'équipe

FLE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
8:45 à 10:15	Rituel : prog de l'emploi du temps de la semaine.	Maths				
0.45 u 10.15	Français	Width	Atelier EPS	Projet de classe	Accompagnement -	
10:30 à 11:50	Maths	Français		-	renforcement personnalisé	
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	
13:30 à 15:00	EPS	PSE		Projet : Restitution - Blog	Réunion d'éguipe	
15:15 à 16:50	Ers	Salle Omnisport		Project: Resultation - Biog	Reunion a equipe	

EPS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8:45 à 10:15	Rituel : prog de l'emploi du temps de la semaine.	EPS	EPS	Projet de classe	Yoga
10:30 à 11:50		10000		A purio • Abrillo de Companio	SAE de Craplet
Repas	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
13:30 à 15:00	EPS	PSE / Atelier ski		Projet : Restitution - Blog	Réunion d'équipe
15:15 à 16:50		Salle Omnisport		Hojet Hestitution - Blog	neumon a equipe

5-4- Les partenaires

Cité scolaire de Barcelonnette

Le partenariat établi avec le Collège-Lycée André Honnorat de Barcelonnette a permis à certains jeunes de moins de 16 ans dont c'était le projet, d'intégrer progressivement un cursus scolaire en séquentiel lorsqu'il s'agissait d'un travail de socialisation et de temps plein pour une scolarisation.

Une convention de partenariat encadrant l'inclusion au Collège-Lycée André Honnorat de Barcelonnette a été rédigée et signée avec la nouvelle direction de la Cité scolaire arrivée en septembre 2022 et le CEJE. Elle permet de mieux encadrer l'inclusion de nos jeunes et de faciliter la communication entre nos services.

Mission locale

L'école interne du Centre Jean Escudié est en lien avec la Mission locale de Barcelonnette : intervention de la conseillère auprès des jeunes, présentation du dispositif, prise de rendezvous.

5-5- Conclusion

Les enjeux de l'école sont donc multiples et complexes. L'accompagnement scolaire des jeunes du Centre demande une grande capacité d'adaptation de la part de l'équipe et une bonne coordination interne.

Les résultats sont au rendez-vous : les jeunes acquièrent ainsi de solides connaissances qu'ils pourront exploiter dans le cadre d'un CAP et leur intégration dans la société française sera largement facilitée par la maîtrise de nos codes sociaux.

Enfin, les partenariats dans la Vallée de l'Ubaye permettent un meilleur ancrage dans le tissu local et une ouverture de la structure sur l'extérieur. Cet axe de développement constitue d'ailleurs l'un des grands enjeux des prochaines années.

6- Conclusion et perspectives du Directeur

L'année 2023 aura été marquée par la reprise de l'activité par L'ADSEA 04, après une administration provisoire qui aura permis cette reprise en avril 2023

L'activité, en deçà des attendus s'explique par des difficultés RH qui ont impacté le nombre d'admissions tout au long de l'année.

L'augmentation de l'activité se poursuivra au cours de l'année 2024 après un temps de consolidation des équipes en place et la réunification des groupes de jeunes existants au cours du premier semestre 2024 pour une dynamique retrouvée au sein de la Maison d'Enfants.

Le projet d'établissement sera revu et travaillé avec l'ensemble des professionnels pour le mettre en conformité. D'une manière générale, les pratiques éducatives seront réinterrogées et revisitées pour gagner en efficacité.

Nous poursuivrons le développement du partenariat de la MECS avec son environnement extérieur, permettant de se faire connaître et par la même occasion profiter de la richesse du bassin territorial de Barcelonnette, notamment en projetant des conventions avec La Maison du bois et l'Ecole Artistique de la Ville.

L'année 2024, année olympique, permettra aux enfants de la MECS de participer au passage de la flamme olympique de la ville, tout comme l'arrivée du tour de France.

L'année sera donc sportive à bien des égards, année charnière de poursuite du travail initié depuis avril 2023.

Medhi AIT AMARA Directeur de la MECS de Barcelonnette

Acronymes

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

CASA Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents

CMPI Centre Médico-Psychologique Infantile

CNAF Caisse nationale des Allocations familiales

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS e Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

CLSPD Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

GPDS groupe de prévention du décrochage scolaire

CESC Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire

CPE Conseiller Principal d'Education

CODES Comité Départemental d'Éducation pour la Santé

PSAD plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

CVL conseil déléqué de la Vie Citoyenne

MDA maison des adolescents

CISPD Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

SIAO service intégré d'accueil et d'oriantation

MDPH maison départemetnal des personnes handicappées





ADSEA 04
Siège
Immeuble le Félibrige
18 avenue Demontzey
04000 Digne-les-Bains









L'ADSEA 04 a été qualifiée d'organisme général depuis le 19 janvier 2021. Lassociaiton est autorisée à ce titre à délivrer des reçus fiscaux attestant du versement de dons ouvrant droit à la réducation d'impôts prévue aux articles 200-1 (pour les particuliers) et 283 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts(CGI).









